

Quelle contribution du capital humain à la compétitivité globale du Maroc ?

JUILLET 2012

Coordinateur du rapport

M. Mohammed CHATER

Groupe de recherche

M. M'hamed TAHRAOUI
M. Yamine LYAMANI

***Propriété de l'IRES, le présent rapport entre dans le cadre du programme d'études
« Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé ». De
par les opinions qui y sont exprimées, ce rapport engage la responsabilité de ses auteurs
et en aucun cas celle de l'IRES***

Table des matières

I. EVALUATION DU PROCESSUS D'ACCUMULATION DU CAPITAL HUMAIN AU MAROC	6
INTRODUCTION.....	7
1. ACCUMULATION DU CAPITAL HUMAIN ET PROBLEMATIQUE DE FORMATION SURVOL THEORIQUE, REFLEXION ET ANALYSE.....	10
1.1. INTRODUCTION	10
1.2. FORMATION ET DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	11
1.3. QUALIFICATION ET COMPETENCE.....	14
1.4. FONDEMENTS THEORIQUES	17
1.5. DEFINITION ET PROBLEME DE MESURE.....	18
2. ETAT DES LIEUX ET PERFORMANCE DU SYSTEME D'EDUCATION ET DE FORMATION MAROCAIN.....	19
2.1. STRATEGIES.....	20
2.2. PERFORMANCES DU SYSTEME D'EDUCATION ET DE FORMATION.....	21
2.2.1. L'ENSEIGNEMENT GENERAL	21
2.2.2. L'ENSEIGNEMENT PRIVE.....	29
2.2.3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	32
3. BENCHMARK	35
3.1. TURQUIE	42
3.1.1. L'EDUCATION PRESOLAIRE.....	42
3.1.2. LES ETUDES FONDAMENTALES	42
3.1.3. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : 14-18 ANS	43
3.1.3.1. L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	43
3.1.3.2. LES ECOLES PRIVEES	45
3.1.4. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	45
3.1.4.1. LE SYSTEME UNIVERSITAIRE TURC	45
3.1.5. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ETRANGERES EN TURQUIE.....	45
3.1.5.1 L'ACTUALITE RECENTE ET L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN TURQUIE.....	45
3.2. TUNISIE.....	46
3.2.1. LE SYSTEME EDUCATIF (L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET SECONDAIRE).....	46
3.2.2. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	49
3.2.3. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES	50
3.2.4. ANNEES 1990-2000 : RETOUR EN GRACE DU FRANÇAIS ?.....	51
3.3. ISRAËL.....	52
3.3.1. CARACTERISTIQUES DU SYSTEME SCOLAIRE ISRAËLIEN.....	53
3.3.2. LE SYSTEME SCOLAIRE ISRAËLIEN	54

3.3.3. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.....	55
3.3.4. PARTICULARITE ADMINISTRATIVE ISRAELIENNE.....	55
3.4. SYNTHESE DU BENCHMARK	55
II. EVALUATION DU PROCESSUS COMPETITIF DU MAROC	62
1. COMPETITIVITE : CONCEPT, APPROCHES ANALYTIQUES ET ELEMENTS DE MESURE	64
2. EVALUATION DES PERFORMANCES ECONOMIQUES : CROISSANCE, REVENUS ET NIVEAU DE VIE	68
3. COMPETITIVITE COMMERCIALE DU MAROC : PERFORMANCES A L'EXPORT, BALANCE COMMERCIALE, PARTS DE MARCHÉ, ATTRACTIVITE DES INVESTISSEMENTS	76
4. COMPETITIVITE-PRIX : TAUX DE CHANGE EFFECTIF REEL, COUT SALARIAL UNITAIRE, PRODUCTIVITE APPARENTE DU TRAVAIL, ELEMENTS DE COMPETITIVITE HORS PRIX	83
4.1. ORIENTATION DU TAUX DE CHANGE.....	83
4.2. TENDANCES DE LA PRODUCTIVITE ET DES COUTS SALARIAUX	85
4.3. ELEMENTS DE COMPETITIVITE-HORS PRIX	87
4.4. APPROCHE MULTICRITERES DE LA COMPETITIVITE : POSITIONNEMENT DU MAROC AU PLAN INTERNATIONAL.....	89
4.5. APPROCHE MULTICRITERES : METHODOLOGIE DU GCI.....	90
5. FACTEURS DE COMPETITIVITE : POSITIONNEMENT DU MAROC AU NIVEAU INTERNATIONAL.....	95
6. LE CAPITAL HUMAIN : BENCHMARK DU WEF.....	100
7. CONCLUSION	101
III- LA RELATION ENTRE L'ACCUMULATION DU CAPITAL HUMAIN ET LA COMPETITIVITE AU MAROC	106
1. ESSAI QUANTITATIF (APPROCHE ECONOMETRIQUE).....	109
2. ETUDE ANALYTIQUE	114
2.1 EVOLUTION SYNTHETIQUE DE LA FORMATION DU CAPITAL HUMAIN ET PROBLEMES D'OFFRE. 115	115
2.2. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES ET PROBLEMES DE DEMANDE.....	119
2.2.1. LE MARCHÉ DE L'EMPLOI	120
2.2.2 L'EVOLUTION RELATIVE DES SECTEURS ABRITE ET EXPOSE.....	123
2.2.3 STRUCTURE ET ECHELLE DE PRODUCTION.....	126
2.2.4. ENCADREMENT ET INNOVATION	128
2.2.5 ROLE DE L'ÉTAT.....	129
2.2.6 REMUNERATION ET ALLOCATION DES RESSOURCES	134
3. CONCLUSION	136
IV. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS.....	137
1. COMPOSANTE FORMATION ET DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	137
1.1. LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT.....	137
1.2. CONTENUS, PROGRAMMES ET METHODOLOGIE.....	138
1.2.1. L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.....	138
1.2.2 L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	138

1.2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	140
1.3. LE METIER D'ENSEIGNANT	143
1.4. LE SECTEUR PRIVE	144
1.5 LA FORMATION CONTINUE	145
1.6 LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	146
2. PERFORMANCE INDUSTRIELLE ET EVOLUTION DE LA COMPETITIVITE	146
2.1. LA VALEUR AJOUTEE	146
2.2. L'OFFRE EXPORTABLE	149
2.3. L'ECHELLE DE PRODUCTION	150
3. ORIENTATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES	151
3.1. L'AMONT DU PROCESSUS D'ACCUMULATION DU CAPITAL HUMAIN.....	151
3.2. CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN LA MATIERE.....	155
3.3. PRODUCTION DU SYSTEME D'EDUCATION-FORMATION	158
3.4. EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	162
3.5. MODELE DE DEVELOPPEMENT	162
ANNEXE 1.....	165
ANNEXE 2.....	167
BIBLIOGRAPHIE	168
NOTES	170



I. EVALUATION DU PROCESSUS D'ACCUMULATION DU CAPITAL HUMAIN AU MAROC

INTRODUCTION

Cette première partie a pour finalité de faire une évaluation en ce qui concerne l'investissement en capital humain, à travers les caractéristiques majeures et les résultats du système de formation du Maroc. Il s'agit essentiellement de vérifier si les efforts nationaux consentis en matière d'éducation et de qualification ont abouti à de bonnes performances en ce qui concerne la formation du capital humain.

La notion de capital humain est riche de plusieurs composantes fondamentales. L'accent sera mis sur la composante économique, celle qui est concernée par l'accumulation des connaissances et l'acquisition des compétences. Cette optique est dictée par la nature du travail à effectuer.

Cette partie sera consacrée au cadre global dans lequel se déploient les meilleures opportunités en ce qui concerne le développement du capital humain. Ce cadre peut être décliné en trois axes fondamentaux qui sont par ordre d'importance l'Etat de droit, la bonne gouvernance et l'évaluation.

L'Etat de droit est un système institutionnel dans lequel tous les individus et toutes les collectivités sont soumis à la règle du droit. Ce dernier est un ensemble de lois et de normes hiérarchisé, dont le sommet n'est autre que la constitution. Le respect du droit ou son infraction sont la raison d'être de la justice. Celle-ci est la garante de l'application équitable et égalitaire de la loi. Elle doit être, par conséquent, compétente, impartiale, et, indépendante.

Du point de vue politique, l'Etat de droit a l'obligation de promouvoir et protéger les libertés fondamentales. C'est la contrepartie nécessaire pour l'adhésion des individus à ce système dont toute la complexité est d'arriver à trouver le consensus à propos de ces libertés fondamentales. A défaut de consensus et sans une large majorité de soutien, l'Etat de droit se trouvera en perpétuel état de fronde et de contestation. L'Etat de droit est, donc, un compromis sociopolitique, portant sur un patrimoine de droits et devoirs qui, équitablement appliqué, cimente le socle de la paix sociale.

En se référant à l'OCDE¹, la bonne gouvernance se définit à l'aide des critères principaux suivants :

- L'obligation de rendre compte : toute décision et tout acte d'autorité ou de hiérarchie sont responsabilisés dans le cadre de la loi et de la jurisprudence.

- la transparence : l'information, à tous les niveaux et dans tous les domaines, est sacrée. Elle ne peut être occultée ou subir des altérations ou manipulations. C'est l'information qui suscite louange ou critique, c'est elle qui est à la base de toute procédure de contestation, dénonciation ou condamnation.
- l'efficience : c'est le souci permanent de préserver et même de bonifier, les intérêts du groupe ou de la collectivité, par les bons choix et des décisions réfléchies et bien documentées.
- la réceptivité : c'est être à l'écoute de ceux qu'on dirige et ceux avec qui on collabore. C'est aussi s'intéresser à l'écho des actes et décisions prises, tenir compte des remarques et critiques et ajuster le cap le cas échéant. Ceci est d'autant plus crucial que l'environnement économique mondialisé est mouvant et changeant.
- la prospective : savoir anticiper les besoins, les problèmes à venir et leur solution et tout autre changement attendu ou prévisible.
- la primauté du droit : toute confrontation ou conflit doit trouver la solution dans le dispositif juridique.

Avec ces critères, on a toutes les réponses pour adapter la bonne gouvernance dans l'administration publique comme dans les entreprises et avancer ainsi vers le meilleur cadre de la compétitivité.

L'évaluation est un axe de contrôle qui doit s'opérer dans la légalité et la transparence. Elle s'applique, en particulier, au cadrage des réformes et au pilotage des stratégies. Sa généralisation met en valeur les qualités intrinsèques du progrès civilisationnel comme le mérite, le sérieux ou la motivation.... L'installer comme norme officielle pour gérer les responsabilités et compétences humaines est un raccourci garanti dans la dynamique du développement.

Dans le domaine éducatif, l'évaluation a une certaine existence. On pourrait croire qu'à travers l'examen et le contrôle continue, se fait l'évaluation de l'étudiant. C'est une vérité partielle car l'examen est en principe un contrôle des connaissances transmises au cours par l'enseignant. Comme le cours et l'examen ne sont pas soumis à des normes, étudiant et professeur sont évalués en même temps sans qu'on puisse discerner, avec exactitude, la part de l'un ou de l'autre.

Au Maroc, l'évaluation des apprentissages se contente donc des examens et autres contrôles des connaissances. Il y a notre patrimoine éducationnel qui sème confusion entre évaluation et contrôle. Pour échapper à cette confusion, ailleurs, notamment aux USA, on commence à faire appel à des théories de mesure qui s'apparentent à une caractérisation psychologique. Mais cela ne fait pas encore l'unanimité, tellement la tâche est complexe et ardue.

En ce qui concerne les enseignants, la confusion subsiste aussi. Les rôles de l'inspection et de la direction s'exercent sur le terrain du contrôle physique et de la conformité organisationnelle loin des critères de rendement pédagogique et de taux de réussite des apprenants. Il faut donc créer des institutions chargés de la tâche, concevoir des normes, des critères de mesure et des grilles afin d'installer une culture d'évaluation. Pour finir, rappelons qu'il n'y a aucune chance de réussir cet objectif majeur sans une bonne gouvernance du secteur de l'enseignement.

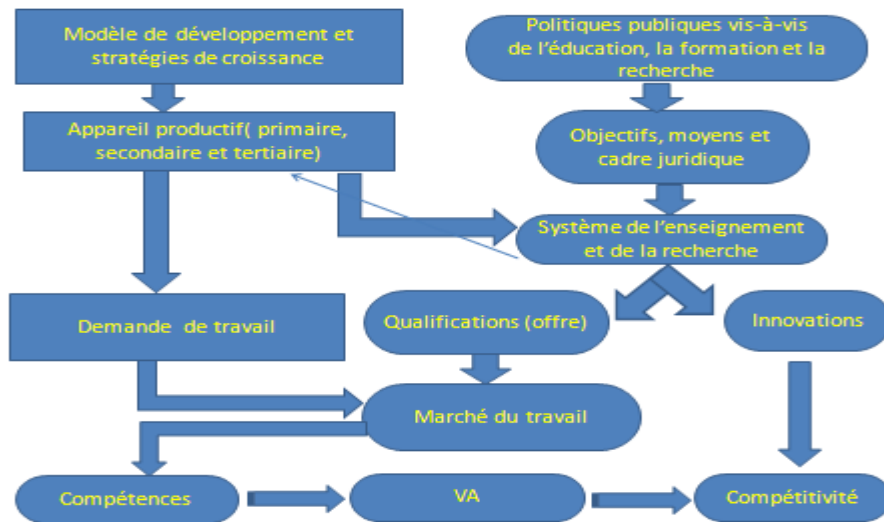
Dans le même souci de clarifier le modèle de développement économique, il importe de garder présent à l'esprit que le résultat de toute réforme ou stratégie en matière de formation de capital humain et de compétitivité économique est déterminé par la nature du modèle de développement choisi.

Les éléments basiques de l'orientation et des stratégies sont détaillés en annexe. Ils concernent le statut des secteurs productifs public et privé, l'arbitrage entre marché intérieur et exportations, le degré de protection et le niveau d'ouverture, la langue nationale et les langues de la mondialisation et enfin les fondamentaux de la politique économique dans le cadre de la compétitivité du pays.

Tout le travail se réfère en permanence au cadre et au modèle de développement. Le schéma récapitulatif ci-après indique les liaisons pertinentes au thème de l'étude. Ce schéma synthétique sera examiné tout au long de l'étude dont l'objectif principal est de montrer la véracité et l'importance de la relation qui existe entre un capital humain bien développé et la compétitivité du pays.

Cette première partie est concernée essentiellement par la définition du capital humain et les capacités de développement, tels que l'éducation, l'enseignement et la formation. Par la suite, on trouve une description de l'état de l'école et l'université au Maroc. Le bilan qui en ressort est relu à la lumière d'une analyse de benchmark portant sur trois pays qui présentent, chacun à sa manière, des similitudes avec notre environnement culturel ou religieux. Il s'agit de la Tunisie, de la Turquie et d'Israël.

Schéma récapitulatif



1. Accumulation du capital humain et problématique de formation **survol théorique, réflexion et analyse**

1.1. Introduction

Le développement du capital humain est un processus:

- endogène, propre à la population concernée (pas de recette miracle importée) ;
- lié au contexte où il doit émerger (mondialisation et ses conséquences) ;
- devant être piloté avec efficacité et rationalité ;
- doté d'un système de motivation et d'incitation (ascenseur social, intégration, prospérité,...) ;
- pourvu d'outils organisationnels performants car il faut en effet observer et mesurer, suivre et être au courant constamment et sans décalage important (informatique, dynamisation des structures et du personnel...)

Par conséquent, les stratégies de développement doivent avoir une compatibilité certaine avec le substrat culturel et la structuration sociale des populations. Se fixant des buts à atteindre sur le moyen et le long terme, elles doivent produire des effets visibles à court terme. Ainsi présenté, le développement du capital humain débouche sur la production continue de capacités et qualifications et participe activement aux maturations sociale et psychologique. Cependant, pour un pays comme le Maroc, le développement du capital humain est un objectif majeur et prioritaire comme cela a été déclaré par la plus Haute Autorité du pays.

Le Discours du Trône 2010 s'est ainsi fixé comme ambition de faire de l'économie du savoir une dynamique compétitive en se basant sur l'éducation et la formation. S'inspirant du Discours Royal, il convient de préciser toute une série de mesures comme l'investissement accru dans les connaissances et les compétences, le relèvement du niveau d'instruction au-delà de la scolarité obligatoire, et le développement d'un système de formation tout au long de la vie. Ainsi, le capital humain se voit attribuer un rôle privilégié dans le processus de l'innovation et dans l'utilisation et la diffusion des nouvelles technologies en particulier dans l'information et la communication.

1.2. Formation et développement du capital humain

A propos de la formation et de l'éducation rappelons à ce sujet une phrase d'Abraham Lincoln qui s'adressait au Congrès dont les membres refusaient une augmentation du budget de l'éducation "Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance."

Il faut sans doute insister sur le fait que l'ignorance, qui est le contraire du savoir, présente des formes diverses comme l'incapacité, l'incompétence, l'impéritie... qui traduisent certaines formes de sous-développement. Avec un bon savoir, un excellent capital humain, l'élève, l'étudiant, le chercheur... le marocain en général pourra défier tous les visages de l'ignorance ainsi que des pseudos savoirs, et de s'en remettre à sa façon de gérer les diverses facettes de son existence (individuelle, familiale et sociale...).

Le principe du savoir vrai est le gage d'un esprit sain, éclairé et d'une liberté assumée. Le développement, l'épanouissement ne sont pas innés chez l'homme. Ils s'acquièrent par l'éducation et l'intégration sociale. Tout progrès en ce sens a des répercussions positives sur les domaines économique et social, ainsi que sur la qualité de la citoyenneté responsable.

En effet, le chemin à faire est encore long puisque l'indice de développement humain place le Maroc, pour l'année 2010, à la 114ème place. Quoi qu'on puisse penser de la base de calcul de l'indicateur, ce classement décèle nécessairement des failles dans notre manière de produire les richesses et de les partager. Les critiques qu'on adresse à cet indicateur sont légitimes mais quelle que soit les corrections, il n'y aura pas d'ascenseur qui fera grimper le Maroc au sommet du classement. C'est juste une question de quelques places dans le voisinage de la 114ème. C'est donc une position peu enviable, qui est due pour l'essentiel aux contre-performances du Maroc dans le domaine de l'enseignement. C'est sur ce terrain qu'il faut absolument concentrer les efforts, dans l'espoir de relever rapidement le niveau du capital humain.

Au niveau individuel, celui-ci se base essentiellement sur une accumulation des connaissances qui permet de négocier le salaire et de s'intégrer dans la société. L'étape d'accumulation est déterminante et interpelle, en premier lieu, le système d'éducation et de formation, qui est l'unique pourvoyeur des qualifications, et dont l'analyse de bilan constitue la base de cette première partie du travail.

En vue d'examiner de façon plus approfondie l'importance de l'éducation et de la formation pour l'économie marocaine, il importe tout d'abord de se demander dans quelle mesure l'investissement en capital humain est à la fois économiquement et socialement rentable. L'enjeu est de démontrer que le capital humain peut avoir des effets sur la productivité et la croissance. Au-delà du problème de la contribution de l'éducation à la croissance économique, de nouvelles questions surgissent quant au rôle et aux effets de la formation dans les économies développées. L'émergence d'une nouvelle vague technologique vient modifier la nature du travail ainsi que les compétences exigées par les employeurs.

Les nouvelles formes d'organisation de travail nécessitent indiscutablement plus de connaissances qu'auparavant. Ainsi, l'acteur économique est obligé de capitaliser sur un savoir qui se déprécie de plus en plus vite avec l'accélération technologique, et de s'adapter aux nouvelles configurations du travail. Celles-ci nécessitent, de plus en plus, le recours à l'internet, aux appareils sophistiqués correspondant aux nouvelles formes de production dont le contenu technologique est en constante augmentation. En somme, le mode de productivité, aujourd'hui, se dirige de plus en plus vers davantage de rationalisation dans le meilleur des cas et vers l'automatisation partielle ou totale le plus souvent.

Dans un tel contexte, l'éducation se voit attribuer de nouvelles fonctions et les modalités de la formation sont amenées à évoluer. La hausse généralisée du niveau d'éducation a d'importantes conséquences sur le fonctionnement du marché du travail. L'ensemble de ces transformations pose donc de redoutables problèmes, en termes d'efficacité pour les différents systèmes de formation et en termes d'équité pour les individus concernés. Il convient donc non seulement de les identifier, mais également d'en saisir les mécanismes.

L'enseignement ou l'éducation est d'abord un processus institutionnalisé de formation et de transmission des connaissances qui développe des aptitudes, des habitudes et des attitudes. Il se réalise au sein d'une institution, l'école, qui se caractérise par plusieurs traits comme:

- la hiérarchie des cycles de formation,
- la séparation vis-à-vis de la production,

- un corps spécialisé d'enseignants rémunérés,
- une sanction des acquisitions des savoirs par des promotions et par des diplômes.

Cette institution fait en amont l'objet de choix et de décisions de la part des individus ou des ménages. Elle conduit en aval à insérer les élèves sur un marché du travail. Concernant des individus hétérogènes, ce processus de formation :

- se réalise dans des institutions différenciées,
- se déroule dans un temps plus ou moins long
- se situe en univers risqué ou incertain.

Cette définition d'une institution "universelle" permet la mesure et la comparaison dans le temps et l'espace des systèmes scolaires et de ses produits. La complexité des processus éducatifs est réduite en un ordre institutionnel unifié dans le cadre d'États nations. Le Maroc, en étant un lui-même, a donc un ordre qui pose problèmes et questionnements.

En effet, la condition d'efficience du système éducatif exprime le fait que l'enseignement n'exerce des effets productifs que si le contenu des programmes, les aptitudes comme les attitudes des élèves, la qualité de la formation permettent des apprentissages à coût raisonnable et si le milieu environnant a besoin de les utiliser.

À défaut, la scolarité peut conduire à une évasion des connaissances, à un retour de l'analphabétisme ou à, au mieux, un exode des compétences, encouragé et facilité par la mondialisation qui intensifie la mobilité du capital et du travail qualifié. Il en résulte une disjonction territoriale entre les individus, les systèmes éducatifs et les processus d'accumulation.

La nouvelle économie de l'information et de la connaissance à peine née que, déjà, elle envahit le monde grâce aux développements des télécoms et du web, ce qui a pour conséquence directe de renforcer le rôle de l'éducation. De plus en plus, l'économie mondiale repose sur le savoir, un savoir en perpétuel mouvement et en progrès continu. Certains parlent d'un capitalisme cognitif et d'une division cognitive du travail. La compétitivité et les enjeux de création ou de captation des savoirs et des compétences se déroulent dans un espace mondial où les pays de la Triade² jouent un rôle dominant. On observe une mutation des processus éducatifs avec une privatisation et une marchandisation de l'école. L'éducation devient un enjeu de déploiement d'intérêts commerciaux croissants.

1.3. Qualification et compétence

Il faut aussi évoquer l'expérience acquise par l'exercice professionnel qui débouche sur un savoir-faire et sur des compétences valorisantes. De fait, la formation d'un individu a par conséquent, deux composantes, celle dispensée par le système d'enseignement et celle acquise au sein de l'entreprise, qu'elle soit formelle c'est à dire le fruit d'une formation complémentaire, spécialisée (centres de formation, stages, séminaires...) ou informelle, simplement du fait de l'expérience née de l'exercice professionnel (learning by doing).

Les pratiques de formation au sein de l'entreprise, quand elles existent, sont très variables, dépendent de plans et programmes divers, de l'organisation du travail au sein de l'entreprise, et de la structure d'âge et du genre. En dehors des formations professionnelles nées d'initiatives personnelles, les cadres bénéficient de l'existence des cercles de développement, alors que les travailleurs indépendants (artisans au Maroc) font appel au compagnonnage. A ce sujet, il faut saluer les initiatives récentes des autorités de tutelle en faveur des artisans.³

Ces efforts de revalorisation visent bien sûr à atteindre une certaine forme de polyvalence, ce qui a l'avantage d'élever le niveau technologique et par conséquent la compétitivité de l'entreprise. Par rapport à cet objectif majeur, le pilotage de l'avance technologique peut emprunter des raccourcis par un recrutement dynamique des compétences du futur. C'est plus rapide et payant. Le Maroc a cruellement besoin de ces compétences, il n'a d'autre choix que de les produire par son système de formation.

Celui-ci doit en être capable. Si ce n'est pas le cas, il faut le rendre apte de le faire avec efficacité, célérité et souplesse par les investissements adéquats. Toute stratégie en ce sens doit être bien pensée, réfléchie et bénéficier d'un certain consensus. En particulier les réformes de l'enseignement qui ne consultent guère les opérateurs du secteur sont condamnées à l'avance.

Pour illustrer cette affirmation, revenons à l'initiative 10 000 ingénieurs. Dans l'absolu, c'est une très bonne décision pour le développement du capital humain comme pour la compétitivité du pays. Mais sa conception et surtout sa mise en œuvre se caractérisent par des incohérences flagrantes. On augmente sensiblement les effectifs dans les écoles de la formation des cadres avec un taux de multiplication qui atteint 500% pour certaines écoles. En contrepartie, on accorde des lignes de financement pour les extensions. Ces dernières n'ont pu être réalisées que très récemment, à cause des lourdeurs administratives et planification des dépenses.

Pour certaines écoles, le retard d'exécution est tel qu'aujourd'hui les chantiers sont toujours en cours, générant des perturbations dans le fonctionnement scolaire (bruit, déchets, accès aux bâtiments) et parfois des diminutions de capacité d'accueil (on a démolit l'ancien et on attend toujours le nouveau !). Il faut rappeler que la signature de la convention et le début de sa mise en œuvre ont eu lieu il y a six ans. Mais le plus grave, c'est que cette initiative est contemporaine d'une autre stratégie publique, celle des départs volontaires de la fonction publique notamment dans le secteur de l'enseignement.

Toutes les institutions de formation d'ingénieurs ont perdu, en moyenne, un tiers de leurs effectifs de professeurs. Le résultat est là, connu de tous, un nivellement par le bas inquiétant, qui détruit la qualité de formation reconnue auparavant aux grandes écoles. Il est totalement absurde d'imaginer que ce résultat est la conséquence d'une stratégie éclairée. Augmenter les effectifs d'étudiants dans ces proportions et en même temps inciter bon nombre d'enseignants à quitter leur établissement par des primes alléchantes ont de lourdes conséquences budgétaires (le budget d'investissement pour les extensions, les primes de départ volontaire) et d'encadrement pédagogique. Ce dernier est affaibli non seulement par un effet volume mais surtout par un effet qualité (départ de compétences et d'expériences presque impossibles à remplacer à court terme).

Toute réforme éducative se doit de gagner les faveurs, du moins l'acceptation de ceux qui sont censés l'appliquer pour donner un sens et réalité à la réforme. C'est sur le terrain que celle-ci diffuse ses effets. Il faut donc s'enquérir, dès le départ, des conditions de son applicabilité. Il faut réaliser des travaux sérieux et poussés (études d'impact, simulations...) avant sa proclamation. Ce sont des éclairages qui sont très utiles à la mise en œuvre mais qui permettent aussi de faire une évaluation à priori.

La réforme en matière de formation doit avoir une assise légale bien conçue et un terrain de pratique favorable, du moins pas trop hostile. La formation d'ingénieur est l'enseignement le plus apte à rapprocher les notions de qualification et de compétence. C'est une qualité qu'il serait malheureux de perdre. Les compétences sont plus que jamais recherchées, il faut continuer à les produire, et, dans de bonnes conditions.

Ces compétences, quand elles existent, il faut savoir les gérer car une bonne gestion en la matière est, en elle-même, un moyen sûr d'améliorer la compétitivité. En outre une bonne gestion des compétences a comme conséquences positives:

- la motivation, ce qui permet de garder un maximum de chances de conserver les éléments valables,
- la mise à niveau de l'ensemble du personnel de l'entreprise,

- la professionnalisation de tous les compartiments productifs,
- la neutralisation des poches de résistance au changement,
- l'amélioration directe de la productivité,
- le développement des marchés de l'entreprise dans le sens de la qualité et de la diversification,
- la maîtrise de la veille technologique pour avoir en permanence la mesure de la compétitivité de l'entreprise...

La gestion des compétences est, donc, une stratégie incontournable, qui est d'autant plus nécessaire qu'un individu compétent ne peut voir sa compétence utilisée de façon optimale que si elle est immergée dans un milieu de compétences. C'est une idée forte sur laquelle il faudra d'insister car, en son absence, on aboutit qu'au gaspillage des talents et des ressources. Les points évoqués exercent directement une influence bénéfique sur la compétitivité. Les gains en la matière, s'ils présentent une certaine permanence, débouchent souvent sur des politiques d'innovation. Quand ces stratégies réussissent, la compétitivité de l'entreprise est assurée sur des vastes marchés, pendant un certaine période de temps, plus ou moins longue.

La relation entre les deux composantes de formation, celle que dispense le système d'enseignement dans son ensemble et celle que les travailleurs acquièrent au sein de l'entreprise, s'exprime par la liaison de dépendance entre compétence et qualification. Un individu bien qualifié a la certitude d'atteindre la compétence aisément alors que celui qui, à l'autre bout de l'échelle, est sorti du système éducatif sans formation, a peu de chances d'occuper un travail valorisant et correctement rémunéré. Dès lors, une bonne gouvernance du système de formation exige de donner les meilleures chances à tous, quelles que soient leurs capacités, quel que soit leur environnement social et familial.

Au Maroc, on est loin du compte, puisqu'un des paramètres les plus significatifs de nos contreperformances est le taux d'abandon. Il est élevé et augmente avec l'âge des écoliers, passant de près de 4% en primaire à 15% dans le secondaire qualifiant.

Pour se convaincre de cette nécessité, revenons au lien entre éducation et développement économique, social qui a été clairement démontré par les travaux théoriques et empiriques⁴, il y a quelques décennies. L'investissement en éducation a, donc, au plan macroéconomique des retombées favorables en matière de croissance, distribution des revenus et réduction de la pauvreté. Développer le capital humain est devenu, par conséquent, une composante clé de la politique économique et sociale dans beaucoup de pays.

A titre d'exemple, les pays membres de l'OCDE considèrent l'investissement en capital humain comme l'un des grands thèmes de la politique publique, c'est l'outil par excellence pour lutter contre le chômage et la précarité, par l'amélioration de la productivité et de la croissance.

1.4. Fondements théoriques

Le bien-fondé de cette politique se trouve dans l'argumentaire théorique dont les principaux défenseurs sont Jacob Mincer (1974) et le lauréat du prix Nobel Gary Becker (1974). Ceux-ci ont mis en évidence, les liens existant entre l'investissement en capital humain, c'est-à-dire l'éducation, et la rémunération. Mincer en particulier, a établi une relation testable entre les salaires, le nombre d'années d'études et l'expérience professionnelle.

Quelques années plus tard, d'autres voies de recherches ont repris la problématique. La théorie de la croissance endogène, fait le postulat que le capital humain est un facteur à part entière de la croissance économique.

Un autre courant est apparu comme étant l'expression d'un consensus interdisciplinaire qui met en exergue l'importance des premières années de l'enfance dans la formation d'adultes performants et bien intégrés. D'autres modèles issus, eux aussi, de la famille de la théorie de la croissance endogène ne considèrent plus l'éducation comme un facteur de production, mais comme un facteur d'innovation. Des théories alternatives soulignent le fait que l'éducation augmente moins la productivité que la capacité des individus à s'adapter aux transformations de l'environnement économique. L'éducation favoriserait, dans ce cas, l'efficacité des comportements d'apprentissage dans un univers instable.

Cette approche remet à l'honneur une vision plus "dynamique" du rôle de l'éducation dans la croissance économique. On peut en conclure que le niveau d'éducation affecte la croissance de long terme à travers ses effets sur la vitesse d'adaptation au changement technologique.

Plus précisément dans la théorie du capital humain classique, on y revient car elle seule a multiplié les vérifications empiriques, l'éducation est considérée comme un investissement que l'individu effectue en vue de se constituer un capital productif. Cet apprentissage est coûteux, mais en retour, les connaissances acquises apportent à l'individu des gains dès lors qu'elles sont mises en œuvre dans le cadre d'activités professionnelles. Il y a donc un rendement salarial de l'éducation et ce dernier est alors estimé à partir des effets sur les salaires perçus.

L'analyse de la relation entre formation et salaire consiste à relier le salaire à trois groupes de variables : des variables décrivant la formation initiale (enseignement proprement dit), des variables décrivant l'expérience et l'ancienneté (la compétence obtenue au sein de l'établissement productif), enfin un troisième groupe, hétérogène, destiné à tenir compte des autres facteurs influant sur le salaire (caractéristiques individuelles : sexe, profession... ; caractéristiques de l'entreprise : branche d'activité, taille, profit...).

Comme l'accent est mis sur les deux premiers groupes de facteurs, la formation et l'expérience (ou qualification et compétence), le troisième, quand il est présent, sert à compléter l'estimation des effets de la formation et de l'expérience. On mesure ainsi le rendement d'une année supplémentaire d'étude par son effet sur le salaire. Les estimations empiriques du rendement de l'éducation, se situent entre 5% et 15%, selon l'époque et le pays.

En ce qui concerne le Maroc, le taux de rendement est mal connu. On pourrait parfaitement l'estimer si on procède à des enquêtes sur le terrain pour récolter les données nécessaires (informations sur les salariés et les entreprises qui les emploient), qu'on ne peut trouver ailleurs. A défaut, l'on ne peut s'empêcher d'émettre l'hypothèse selon laquelle la relation entre le nombre d'années de scolarité et la situation salariale doit être probablement difficile à valider, dans la mesure où, jusqu'à nos jours, les principaux critères d'avancement salarial sont l'ancienneté et le népotisme.

A notre connaissance, une seule étude a apporté un peu d'éclairage dans le domaine. C. Nordman (1999, 2000) a traité du sujet, via des données collectées par une enquête auprès des salariés d'entreprises exportatrices marocaines, et est arrivé à la conclusion que le nombre d'années de scolarité, la détention de diplômes et la formation formelle au sein de l'entreprise apparaissent comme des éléments indiscutables de productivité et d'amélioration salariale alors que la formation sur le tas (learning by doing) semble ne pas avoir d'influence. Il ajoute que le travail en groupe et la polyvalence stimulent l'externalité positive de l'éducation sur les salaires.

1.5. Définition et problème de mesure

Notons, cependant, que si l'enjeu du capital humain est donc vital et que son développement est censé produire beaucoup d'externalités positives au plan individuel comme au niveau global, la notion de capital humain est complexe, née de l'analogie avec le capital physique. Si ce dernier est aisément mesurable, c'est loin d'être le cas du capital humain qui, lui, n'est pas directement observable. Vu qu'il n'existe aucune solution normalisée ou ayant une base théorique forte, il faut se pencher sur cette problématique difficile et l'adapter au contexte marocain.

Dans cet ordre d'idées, rappelons que le capital humain se définit comme l'ensemble des compétences acquises par les individus en vue de s'insérer dans le marché du travail. Ce capital humain est nécessairement incorporé à l'individu et se particularise par :

- la personnalisation (associé à son détenteur),
- la limitation (par les capacités physiques et intellectuelles)
- l'opacité (mauvaise visibilité initiale).

C'est donc un concept qui n'est ni aisé, ni simple à définir, et, il est surtout difficile à mesurer. Aussi est-il illusoire d'espérer en étudier exhaustivement les effets et leur intensité. C'est un point fondamental qu'il faut garder à l'esprit. Les résultats empiriques, relativement mauvais, trouvent, sans doute, dans la difficulté de mesure, une ébauche d'explication.

La tâche est donc complexe. Son accomplissement est fonction des efforts et des moyens investis. Dans le cadre de cette étude, les objectifs sont :

- faire le diagnostic des performances de formation,
- voir s'il y a des causes objectives aux mauvais résultats constatés,
- essayer de les identifier
- faire, dans la mesure du possible, des propositions de correction.

Dans un premier temps, l'accent sera mis sur les travaux et les réflexions les plus récentes concernant le Maroc. Priorité est donnée au rapport du Conseil Supérieur de l'Enseignement qui livre une excellente échographie du malaise pour ne pas dire la crise du système d'enseignement marocain. Par la suite, un benchmark de pays plus proches des contraintes marocaines sera examiné afin de voir s'il y a des solutions applicables qui puissent rendre le système d'enseignement marocain plus performant.

2. Etat des lieux et performance du système d'éducation et de formation marocain

L'école marocaine a fait des grands progrès dans la généralisation de l'accès à l'éducation. Il faut s'en féliciter et s'engager sur le chemin de la qualité et de la performance, voire de l'excellence. Elle subit actuellement, à juste titre, des critiques acerbes sur sa méthode et ses résultats. Il y a indiscutablement des dysfonctionnements majeurs et des distorsions d'objectifs qu'on ne peut s'empêcher de penser que l'effet volume a, quelque part, fait disparaître le souci qualité. Evidemment, cette assertion est simple voire simpliste par rapport à la réalité éducative marocaine.

Il y a certainement des causes de déclin qu'il faut débusquer car l'avenir de nos enfants en dépend. Pour avoir des réponses à cette question, il convient de considérer les travaux d'investigation sur le sujet, en particulier ceux du Conseil Supérieur de l'Enseignement, et on a aussi pris compte des constats convergents émis par tous ceux qui sont concernés, étudiants, parents, enseignants et gestionnaires du secteur.

Le système d'enseignement dans notre pays est complexe. La solution est donc difficile, elle a besoin d'idées nouvelles et de ressources adéquates. La Charte nationale de l'éducation et de la formation a proposé des réponses intéressantes qui n'ont pas été mises en œuvre et on doit légitimement se poser la question pourquoi il en est ainsi ? Il y a sans doute eu des résistances, des exploitations partisans qu'il aurait fallait surpasser. C'est l'intérêt du pays qui est en jeu, ce qui est bon pour notre système de formation doit être imposé, de manière responsable et argumentée certes, mais avec détermination. Le Conseil Supérieur de l'Enseignement en reprenant la tâche a inspiré les réformes proposées par les autorités de tutelle. C'est son rapport, le dernier, publié en 2008, qui est à la base du diagnostic ci-dessous.

2.1. Stratégies

En 2000, le gouvernement marocain a élaboré une stratégie nationale de développement économique et social, axée sur un certain nombre de secteurs prioritaires, et a défini une politique nationale de valorisation des ressources humaines, considérée comme la « voie idéale » pour vaincre le sous-développement. Les objectifs de cette politique de valorisation des ressources humaines ont été définis pour la décennie 2000-2009 par la Charte, promulguée en décembre 1999, aux termes de laquelle le secteur de l'éducation et de la formation est érigé en priorité nationale et bénéficie du maximum d'aide et de soutien de la part du gouvernement, avec une ponction de 5,8% du PIB en 2008. La Charte nationale de l'éducation et de la formation a pour objectif de mettre en place un nouveau cadre institutionnel et des objectifs stratégiques, à travers la définition de six espaces de rénovation portant sur :

- l'extension de l'enseignement et son ouverture à l'environnement économique ;
- l'organisation pédagogique ;
- l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation ;
- les ressources humaines ;
- la gouvernance ;
- le partenariat et le financement.

Cette stratégie a donné lieu à une profonde révision du système d'éducation et de formation. Ainsi, suite à une restructuration gouvernementale intervenue en 2004, l'éducation et l'enseignement supérieur relèvent désormais d'un même département ministériel (le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique) qui a la charge de l'enseignement préscolaire, des deux cycles du fondamental, de l'enseignement secondaire et technique, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

En revanche, la formation professionnelle et l'emploi sont rattachés à un autre ministère (le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle) dont relèvent l'Office de la Formation professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) qui assure la gestion du dispositif public de formation professionnelle et l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) qui est chargée de la mise en œuvre des politiques actives pour l'emploi.

En effet, cette stratégie a même donné lieu à la création du Conseil Supérieur de l'Enseignement, qui prodigue son avis sur les questions d'intérêt national concernant les secteurs de l'enseignement et de la formation. Cette instance effectue des évaluations globales du système national d'éducation et de formation aux plans institutionnel, pédagogique et de gestion des ressources en veillant à l'adéquation de ce système à l'environnement économique, social et culturel.

En 2008, un Plan d'action pour la période 2008-2012 a été élaboré dans le domaine de la formation professionnelle. Il s'organise autour de 11 programmes spécifiques en ciblant l'apprentissage, le monde rural, les jeunes pour les secteurs porteurs, le secteur privé de la formation, les détenus, la formation alternée, l'approche par compétences et la formation en cours d'emploi. Ce plan se donne comme objectifs l'accroissement des effectifs des bénéficiaires de la formation professionnelle de 238 000 (au titre 2006/2007) à environ 311 000 (au titre 2011/2012) et la mise sur le marché du travail durant le quinquennat 2008-2012 de près 715 000 lauréats contre 489 000 (au titre 2003-2007). Un programme ambitieux se dégage donc des lignes de ce plan d'action.

2.2. Performances du système d'éducation et de formation

2.2.1. L'enseignement général

L'enseignement primaire public au Maroc est d'une durée de six années, la mise en œuvre des réformes dans le cadre de la Charte a permis au secteur éducatif d'enregistrer des progrès en effectifs remarquables : une quasi généralisation qui a réduit les disparités entre genres et entre rural et urbain. On a donc observé une forte progression des taux nets de scolarisation au niveau primaire qui sont passés de 84,6% en 2000/2001 à 93,8% en 2008/2009 et 2010. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire collégial, le taux de scolarisation est passé de 27% à 43% pour la même période.

Tableau 1 : Taux de scolarisation (%)

	2000/2001	2008/2009
Primaire	84.6	93.8
Collège	27	43

Source : CSE

Quant à la scolarisation selon le genre, l'indice de parité entre les sexes atteignait 87% en 2006/2007 pour l'enseignement primaire et 91% pour l'enseignement collégial, ce qui traduit une quasi-égalité des chances d'accès à l'éducation entre les deux sexes, sauf en milieu rural où ce taux s'élevait à 55% pour l'enseignement collégial.

Toutefois, et malgré ces développements positifs, le Maroc reste très en deçà des objectifs de la Charte qui préconise que 90% des élèves d'une cohorte inscrits en première année du primaire parviennent en fin d'école primaire puisque seulement 73% des élèves avec redoublement et 34% sans redoublement y accèdent. Ainsi, 46% d'une cohorte d'élèves inscrits en première année du primaire parviennent à la dernière année de la scolarité obligatoire, alors que la Charte prévoit un taux de 80%. En termes de déperdition, 25% des enfants âgés de 12 à 14 ans n'ont jamais été scolarisés ou pire ont quitté l'école avant d'achever la scolarité obligatoire. Un chiffre symbolise le drame de la situation, c'est celui relatif au pourcentage de chances qu'a l'enfant marocain qui rentre en primaire d'obtenir son bac. Il est de 13 % avec doublement et seulement 3 % sans doublement.

Ces élus du système reçoivent le sésame du baccalauréat, diplôme qui vient couronner un parcours de combattant mais dont la validité ne dépasse pas deux ans. Voilà un diplôme particulier qui devient caduc et n'a plus aucune valeur à échéance. C'est un statut singulier, unique dans l'arsenal des diplômes marocains. Quelle en est la finalité ? Est-ce pour alléger la pression sur l'université ou pousser ces jeunes vers l'enseignement privé ? Cela laisse supposer que ceux qui sont éjectés du système de cette manière et qui ne peuvent pas poursuivre leurs études dans le privé sont objectivement une perte évidente dans l'accumulation du capital humain.

Ces bacheliers ont, malgré tout, un potentiel et ils l'ont prouvé en étant parmi les élus qui ont décroché le bac et ils ont coûté à la collectivité un budget important. Les laisser en dehors des processus de formation génère automatiquement une perte sèche que ce soit en termes de rentabilité sociale ou en termes de compétitivité économique. N'y aurait-il pas des solutions à trouver dans les passerelles entre les différents types de formation ? Il faudrait, dans l'intérêt de la collectivité, trouver des alternatives seyantes.

Avec ces constats, on remarque que l'élévation du niveau général d'éducation et de formation n'a pas réduit sensiblement les nombreux parcours d'échec et n'a pas effacé non plus toutes les inégalités sociales en ce qui concerne la formation en capital humain. Les difficultés majeures liées à l'élargissement de l'accès à l'école, s'observent essentiellement au niveau des catégories les plus défavorisées.

Le triptyque de l'abandon et de l'échec reste le même : pauvre, jeune fille et milieu rural. Comme illustration, le tableau ci-dessous indique que le taux d'abandon est proportionnel à l'âge des écoliers. En primaire, il n'est que de 4% alors que dans le secondaire qualifiant, entre 13 et 15% des lycéens ne terminent pas leurs études.

Tableau 2. Abandons par cycle

	2007-2008	%	2008-2009	%
Primaire	1 63 886	4.64	1 16 479	3.34
Qualifiant	100 787	15.00	95 404	13.05
Collège	180 487	13.09	176 906	12.89
Total	445 160		388 789	

Source : statistiques MEN

Il va de soi qu'un taux de 15 % de jeunes qui sortent du système alimente la masse de cette jeunesse sans repères, menacée par l'illettrisme et l'analphabétisme. Selon la région et en fonction de l'attitude et la capacité familiale, ces jeunes se livrent aux petits métiers de l'informel ou versent carrément dans la délinquance. Notons que ce chiffre est une moyenne nationale qui cache une grande dispersion entre l'urbain et le rural et entre les régions elles-mêmes. Mais le plus inquiétant et qui révèle le grand malaise de l'école marocaine, c'est le nombre d'enfants qui quittent l'école sans avoir été exclus et sans être en situation d'échec. Pour l'année 2006-2007, on a dénombré 180 000 de ces cas.

Il faut donc faire le nécessaire pour garder ces jeunes dans le système en renforçant la diversification de l'apprentissage. A côté de l'enseignement général, on dispose de la formation professionnelle qui doit normalement accueillir une partie de ces exclus. Pour renforcer la capacité d'absorption du système de formation, l'enseignement technique doit se développer en alternative de formation appliquée parallèlement à l'enseignement général, se positionnant entre ce dernier et la formation professionnelle. Des passerelles entre les trois types de formation sont indispensables car elles assurent la fluidité du système dans sa globalité. Ainsi on pourra récupérer les naufragés du système classique et sauver de la déperdition scolaire un part importante de notre jeunesse.

Tableau 3 : Effectifs des étudiants et enseignants universitaires

Institutions	Nombre d'étudiants	Nombre d'enseignants	Taux d'encadrement en %
Enseignement Originel	4 354	118	2.71
Sciences jurid, écon et sociales	106 702	1 252	1.17
Lettres et Sciences Humaines	83 115	2 119	2.55
Sciences	47 539	3 148	6.62
Sciences et Techniques	9 527	1 020	10.71
Médecine et Pharmacie	7 882	1 051	13.34
Médecine Dentaire	1 023	86	8.41
Sciences de l'Ingénieur	4 249	399	9.39
Technologie	3 194	132	4.13
Commerce et Gestion	4 189	381	9.10
Sciences de l'Education	707	52	7.36
Traduction	97	11	11.34
Total	272 578 ¹	9 769 ¹	3.58

N'intègre pas les effectifs de l'enseignement privé et ceux des écoles de la formation des cadres qui ne sont pas sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur.

Source : statistiques MEN

Pour l'enseignement supérieur, la scolarisation universitaire concerne 12% des jeunes entre 19 et 24 ans. Les filles ont des meilleurs résultats que les garçons puisque avec 47 % de l'ensemble des étudiants, elles obtiennent 52 % des diplômes. En termes de qualité, c'est mieux que la parité. Quant à la distribution des étudiants entre les filières de formation, la situation telle qu'elle prévalait en 2007 est résumée dans le tableau 3.

On voit que les trois quarts des étudiants universitaires sont concentrés dans les facultés littéraires et de sciences humaines fournissant ainsi la grande masse des demandeurs d'emploi. Par conséquent, le taux d'encadrement des étudiants par les professeurs y est au plus bas niveau. En se référant à l'investissement dans le capital humain, ce paramètre est particulièrement significatif, il livre des indications révélatrices sur la qualité de la formation. Si on considère les facultés des Sciences juridiques, économiques et sociales, il y a, à peine, un enseignant pour 100 étudiants alors que, à l'autre bout de l'échelle, pour les études médicales le taux est de 13.

La disparité est grande, trop grande pour pouvoir croire à l'uniformité des problèmes de la formation universitaire marocaine. La situation des facultés est donc très contrastée, elle diffère fortement selon le type de formation. Les caractéristiques régionales sont aussi à prendre en considération. On sait que les universités créées récemment ont un corps d'enseignants jeunes, constitué en écrasante majorité de professeurs assistants, ce qui n'est pas le cas ni de Rabat ni de Casablanca.

Toute réforme doit prendre l'ensemble de ces éléments en considération. Celle qui nous concerne actuellement ne semble pas rentrer dans le détail des disciplines. Elle est entrée en vigueur à partir de l'année scolaire 2003/04 et vise principalement :

- le développement de l'autonomie des établissements universitaires ;
- le développement du secteur privé ;
- la mise en place des instances de régulation et notamment le renforcement de l'auto-évaluation et la création d'une instance nationale d'évaluation et d'un observatoire pour l'adéquation des enseignements supérieurs à l'environnement économique et professionnel.

Ainsi, l'architecture actuelle de l'enseignement universitaire marocain est conforme au Processus de Bologne⁵ et comporte trois cycles (licence, master, doctorat) sanctionnés par des diplômes définis par l'État. L'enseignement supérieur se caractérise également par un faible rendement interne et externe : près de la moitié des étudiants nouvellement inscrits quittent l'université sans diplôme et seulement 10% d'entre eux obtiennent leur licence au bout de quatre ans ; et la part relative des chômeurs diplômés de niveau supérieur atteignait 26,6% en 2002.

Toutefois, comme prévu, tous les diplômés universitaires ne sont pas affectés par le chômage de la même manière. Le taux de chômage parmi les diplômés des facultés était de 37% en 2004 contre 7,5% seulement pour les diplômés des instituts et grandes écoles. Cette constatation montre, à l'évidence, que l'enseignement supérieur au Maroc n'est pas en phase avec les besoins du marché de travail.

Revenons sur les 78% des diplômés de l'année universitaire 2006/07 qui relèvent des branches littéraires et des sciences sociales. Avec ce pourcentage, même avec une économie en pleine croissance et même si on admet que la formation dans ces domaines est irréprochable, il est illusoire de croire que le marché du travail peut absorber la totalité de ces lauréats.

A titre comparatif, les pays émergents comme la Corée du Sud ou la Malaisie ont une répartition inversée, les lauréats « littéraires » ne dépassent pas le tiers des promotions universitaires. L'offre de formation universitaire du Maroc est complètement déséquilibrée et pose, par conséquent, un problème d'adéquation indéniable. On peut même avancer l'hypothèse que c'est un handicap sérieux dans le processus de développement du pays.

Le Maroc ne peut se permettre de gaspiller d'immenses ressources budgétaires dans la formation de profils structurellement condamnés au chômage. C'est aussi une injustice pour les lauréats eux-mêmes, qui pénalisés sur le marché de l'emploi se voient exclus ou du moins dévalorisés sur le marché de l'emploi. On n'a nul besoin d'avoir des chauffeurs de taxi porteurs d'une maîtrise universitaire ou des secrétaires détentrices d'une licence, c'est de la gabegie au plus haut degré. On a donc clairement besoin de projections et de plans en matière de besoins de travail en aval, et en amont, il faudrait concevoir un système d'orientation efficace au niveau du secondaire pour pouvoir équilibrer l'offre de formation. On peut s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, notamment en Turquie.

Le taux d'absorption par le marché du travail des diplômés des instituts et grandes écoles étant nettement plus élevé, l'initiative 10 000 ingénieurs y trouve sa première légitimité. Il serait intéressant de l'évaluer, de la corriger et de la développer pour atteindre sa seconde légitimité, légitimité théorique qui découle directement du lien établi entre l'innovation et l'apport de l'ingénierie.

Ces contreperformances de l'université marocaine sont soulignées dans le rapport du Conseil supérieur de l'enseignement qui indique qu'en dépit des efforts déployés et des avancées constatées dans nombre de domaines, il reste encore du chemin à parcourir. C'est dans ce cadre que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique a élaboré un plan d'urgence intitulé NAJAH 2009-2012, qui se définit comme un cadre de référence pour les orientations de la Charte et vise à lui donner «une nouvelle dynamique».

Cette nouvelle relance s'organise autour d'une idée centrale, celle de placer l'apprenant au cœur du système d'éducation et de formation et ce à travers :

- des apprentissages recentrés sur les connaissances de base permettant de favoriser l'épanouissement de l'élève ;
- des enseignants travaillant dans des conditions optimales et maîtrisant les méthodes et outils pédagogiques nécessaires ;
- des établissements de qualité offrant à l'élève un environnement de travail propice à l'apprentissage.

Par conséquent la relance doit se traduire par une méthode de réalisation qui a fixé quatre objectifs majeurs assignés à ce projet :

- rendre effective l'obligation de scolarisation jusqu'à l'âge de 15 ans ;
- stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université ;
- affronter les problématiques transversales du système ;
- se donner les moyens de réussir.

Ce plan d'urgence est d'abord et avant tout un constat d'échec. Cette dernière réforme ambitionne de se recentrer sur les fondamentaux pédagogiques. C'est louable et fort souhaitable mais apparaît comme utopique, notamment par rapport à la réalité de la pratique d'enseignement. Les objectifs sont ambitieux mais sont-ils réalisables ? En particulier la recherche de l'excellence est-elle opportune par rapport à la situation qu'on a décrite ? Ne constitue-t-elle d'une certaine manière une fuite en avant, l'option élitiste ne résout nullement le problème de masse (l'inadéquation de l'offre) ? Les lycées d'excellence risquent de former des îlots de prospérité éducative sans aucun effet d'entraînement ou de leadership.

Les problématiques transversales méritent d'être stimulées. Elles concernent en premier lieu le personnel enseignant qu'on voudrait rendre plus compétent par la formation continue. « Se donner les moyens de réussir » ambitionne de pérenniser les ressources financières. Souhaitons au Plan « Najah » un franc succès.

Tableau 4 : Budget prévisionnel du secteur pour l'année 2011 (milliers de dhs)

		Enseignement scolaire (primaire et secondaire)	Enseignement supérieur	Formation professionnelle	Total
Budget global	montant	39 806 476	8 061 862	954 744	48 823 082
	%	81.53	16.51	1.96	100
Dépenses de personnel		32 371 828	5 346 862	192 744	37 911 434 (77.65 %)
Dépenses de matériel		4 450 200	1 800 000	359 000	6 609 200 (13.54%)
Dépenses d'investissement		2 984 448	915 000	403 000	4 302 448 (08.81%)

En tout cas après près de deux années depuis l'annonce du plan il n'y a pas encore de progrès visible ou constaté sur le terrain, que ce soit dans les lycées ou dans les facultés malgré l'irrigation financière qui accompagne le plan.

Ce budget correspond à la 3ème année de mise en œuvre du plan d'urgence. L'effort budgétaire porte essentiellement sur l'enseignement fondamental et secondaire, ce qui s'explique tout naturellement par l'importance de l'effectif des scolarisés. La formation professionnelle apparaît comme étant le parent pauvre et l'enseignement supérieur semble relativement bien doté. Effectivement, à titre indicatif, un calcul approximatif donne une dépense unitaire moyenne qui est autour 29 000 dhs pour l'étudiant universitaire, 6 600 dhs pour l'écolier du primaire et secondaire et 4 000 dhs pour le stagiaire de la formation professionnelle.

Cette hiérarchie des coûts n'est pas nécessairement conforme à celle de la rentabilité des trois types d'enseignement. Le dernier point important à relever porte sur le poids des dépenses de personnel. Par rapport à celui des deux autres rubriques, les rémunérations des enseignants et du personnel administratif absorbent près de 80% des ressources accordés au système. Alors forcément les budgets pour l'acquisition de matériel et l'investissement s'avèrent être insuffisant vis-à-vis de l'état du capital physique du secteur.

Un budget d'éducation qui n'arrive pas à dépasser la contrainte des salaires ne peut pas avoir une vision appropriée des besoins et présente peu de souplesse pour le changement. Les moyens et les solutions informatiques disponibles offrent des options intéressantes, elles mettent à notre disposition des solutions pour rationaliser, perfectionner, et faire des économies. Il faut y recourir, particulièrement en ce qui concerne l'administration du système. Même en pédagogie, on peut y trouver des solutions palliatives à des déficiences ou des indisponibilités, de façon momentanée ou permanente.

En conclusion on peut dire que le plan d'urgence apporte sans nul doute des idées et des ressources mais sans tirer aucune leçon du passé proche. C'est une réforme préparée par un bureau d'études étranger, obligatoirement fort bien rémunéré, qui a travaillé sur les données brutes que l'administration du secteur a mises à sa disposition. Elle a été imposée au monde de l'enseignement sans participation de ce dernier. Médiatiquement, des efforts ont été faits pour la présentation, l'explication et le commentaire mais où est l'adhésion des enseignants ? Que devient-il de leur motivation, de leur conscience professionnelle ? Encore une fois le pilotage de la réforme est inadéquat et contraire aux objectifs de la Charte. Le manque de résultat en est une preuve flagrante.

2.2.2. L'enseignement privé

L'enseignement privé est un enseignement d'appoint prenant en charge 7% des élèves du primaire et secondaire. Il se développe essentiellement dans les grands centres urbains, là où se trouve la demande solvable.

Tableau 5 : Effectifs du secteur privé

	Effectifs	Part du secteur privé (en %)
Primaire	329 874	8.37
Secondaire collégial	55 571	3.96
Secondaire qualifiant	43 119	6.33

Source : Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Scolaire, 2007

L'analyse des spécificités de l'enseignement privé permet de distinguer les deux rôles distincts qu'il occupe dans le système général, l'un étant direct et l'autre indirect. Le rôle direct consiste à offrir un service alternatif en matière d'enseignement et de formation. Il concurrence, complète et seconde le secteur public et se distingue par :

- Son positionnement social (s'adresse aux revenus moyens et supérieurs).
- Sa pédagogie et son encadrement.
- Les langues d'apprentissage.
- L'hétérogénéité de la qualité et des produits (en l'absence de normes précises).

Dans son fonctionnement, en ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire, il est bridé par le manque d'autonomie ou d'audace programmatique et référentiel, voire pédagogique. Il ne se dégage pas beaucoup du secteur public et connaît les mêmes problèmes de qualité, sans doute avec plus d'acuité. Il y a, d'une part l'aspect commercial qui influence favorablement les résultats scolaires et, d'autre part, l'usage des heures supplémentaires est généralisé du fait que les parents ont un meilleur pouvoir d'achat.

Les conditions d'apprentissage ne sont pas toujours meilleures que dans l'école publique. La pression de la demande qui lui est adressée fait que l'effectif par classe s'accroît sensiblement et que la qualité de l'enseignement prodigué évacue beaucoup de difficultés pédagogiques vers les devoirs à domicile et les heures supplémentaires.

Au niveau supérieur, l'enseignement privé se limite à quelques profils « soft » et souffre de la non reconnaissance des diplômes. Ajoutons qu'à ce niveau, il y a peu ou pas de passerelles entre les secteurs public et privé, provoquant de la sorte une dualité discriminante sur le marché de l'emploi qui est néanmoins justifiée par les obstacles érigés dans le secteur public. A diplôme égal, et sans rentrer dans une confrontation de contenu, méthode et qualité d'encadrement, le parcours de l'étudiant du public est plus difficile que celui du privé.

Par ailleurs, le financement de ce secteur est entièrement à charge des parents qui lui confient leurs enfants. Cette ponction financière n'est nullement considérée par l'administration fiscale qui ignore totalement la contrainte budgétaire parentale et se concentre plutôt sur l'allègement fiscal de l'offre privée d'enseignement et de formation. Petit bémol en la matière, des amendements à la loi des finances de 2011 font un petit pas dans cette direction.

Le rôle indirect apparaît lors de l'utilisation intensive et continue, et ce à tous les niveaux, des enseignants du secteur public. Ceci se fait donc au détriment de la qualité dans le secteur public en affectant négativement le rendement et la motivation des « enseignants passerelle » qui n'ont comme seul souci que l'amélioration de leur pouvoir d'achat, et ceci, au détriment de la déontologie professionnelle et d'une certaine qualité de vie. Et ils sont nombreux, en particulier dans les disciplines scientifiques. Plus on s'élève dans le niveau d'enseignement et plus leur apport est important. L'organisation pédagogique est conditionnée par les contraintes des horaires des vacataires, enseignants titulaires de l'école publique.

Comme dans beaucoup d'institutions privées du secondaire, l'intégralité des intervenants est vacataire. Cela affecte le fonctionnement pédagogique et administratif, au point, par exemple, d'empêcher l'organisation en horaire continu qui est plébiscitée par les parents mais qui n'arrange pas les affaires des enseignants. Ceux-ci ont beaucoup à faire, la journée de travail doit être la plus longue possible, elle ne peut, en tout cas, s'arrêter à 16 heures.

Ceci qui va à l'encontre des intérêts pédagogiques des écoliers. Ceux-ci, rentrant tard, sont astreints à des veillées de devoirs à domicile qui empoisonnent l'atmosphère et les relations familiales. Ils réduisent aussi le temps de décontraction et de décompression à la portion congrue, du moins pour les étudiants les plus sérieux et les plus appliqués, ceux qu'il faut stimuler et encourager.

Dans l'enseignement supérieur, se crée surtout un handicap concernant la recherche scientifique. Les revenus qu'offrent les institutions de formation sont une alternative alléchante, démobilisant toute velléité de recherche pour beaucoup de professeurs. A la place de la qualité dans les deux secteurs d'enseignement, l'effet volume prévaut, plus on donne cours et mieux on est rémunéré. On peut comprendre, qu'avec cette loi de marché, il y a, d'une part, dilution de l'ambition scientifique et, d'autre part, un nivellement par le bas de la qualité de l'enseignement dispensé dans les deux secteurs.

Pour conclure sur l'offre privée, on peut affirmer que sa part de marché est faible par rapport à l'offre publique mais que ses effets « collatéraux » sont énormes. De surcroît, l'apport des enseignants en provenance de l'enseignement public constitue de fait une subvention « informelle » des pouvoirs publics en faveur du secteur privé. Il serait intéressant, mais très difficile, de l'évaluer.

Tout ceci indique l'urgence de statuer sur son mode de fonctionnement et le rôle qu'il doit occuper à l'avenir. Le pays doit avoir une vision claire en ce qui concerne ses moyens et outils d'enseignement et éviter de s'adapter aux investissements privés, nationaux ou étrangers, en la matière, cas par cas, au jour le jour. Autrement, on aurait que contradictions, discriminations et incohérence, alors que les résultats obtenus par le secteur de l'enseignement dans son ensemble, ne convergent nullement vers les objectifs initiaux.

Les qualifications qui y sont offertes sont hétérogènes en termes de qualité et elles ne rencontrent pas toujours les besoins du marché. Et n'oublions pas les nouveaux défis qui sont apparus avec la mondialisation et auxquels il faut apporter une réponse opportune. L'apparition récente d'universités privées pose d'ailleurs un défi à la gouvernance globale du secteur. Le cahier des charges, en phase de finition, fixe, entre autres, des contraintes sur le nombre minimum des étudiants ou l'architecture pédagogique et, en contrepartie, ouvre la voie, tant cherchée par les opérateurs du privé, des accréditations et des équivalences.

Cette première réglementation est une bonne initiative pour l'émergence de labels d'enseignement privé mais oublie les questions fondamentales du rôle et du statut de ce secteur afin qu'il puisse participer à la confection des réponses aux défis du pays en ce qui concerne l'investissement en capital humain et la compétitivité économique. En particulier les objectifs et les moyens ne peuvent être valablement et opportunément négociés en toute indépendance à l'intérieur du secteur, uniquement sur base des capacités d'investissement dans le secteur.

On sait par ailleurs, que pour ce volet financier, la demande et le cadre fiscal et réglementaire du secteur ont attiré, déjà, des opérateurs internationaux de grande envergure. Ces derniers ont, bien sûr, toutes les facilités à répondre aux contraintes d'échelle du cahier des charges, mais partagent-ils pour autant les objectifs de développement équilibré du pays ? Il est temps de se poser la question.

D'autres questions ne peuvent être éludées, notamment sur la qualité de la relation avec l'Etat. Au Maroc, celui-ci se contente de dessiner le cadre de la pratique alors qu'ailleurs, on pourrait parler de partenariat et de contrat d'objectifs. Ce domaine de coopération autant que de régulation mérite d'être exploré, d'autant plus que les contraintes financières se font de plus en plus lourdes. Il faut créer des synergies et, en même temps éviter les gaspillages, négligences et autres abus. Il est impératif d'assurer au système de l'enseignement, dans son ensemble, cohérence et efficacité.

2.2.3. La formation professionnelle

En termes d'effectifs, le nombre total de stagiaires est passé de 133 000 en 1999/2000 à 233 000 en 2006/07 avec une progression annuelle moyenne de 8,3%. La part du secteur privé a baissé, ne représentant plus que 29% des effectifs en 2006/07 contre 40% en 1999/2000. Ceci étant, cette offre de formation reste en deçà de la demande puisque le taux d'affluence fluctue entre 3,2 et 4,7 candidats par place offerte et ce depuis 2000. C'est un signe de bonne santé.

La formation professionnelle couvre, de façon inégale, l'ensemble des activités de production. Le secteur qui absorbe le plus de stagiaires est celui qui regroupe l'administration, le commerce et la gestion, c'est tout à fait logique dans la mesure où ce secteur a une activité transversale qui affecte tous les autres et dont une bonne partie de la valeur ajoutée est adossée aux autres activités. De plus, elle est souvent domiciliée chez les autres secteurs. Bâtiment et travaux publics sont en 3ème position.

Ce secteur se caractérise par son manque de professionnalisme, de qualifications et de normalisation. L'informel y trouve sa quiétude et empêche sa modernisation. Par conséquent ses besoins en formation professionnelle devraient être bien plus importants qu'ils ne le sont. La demande actuelle en la matière provient exclusivement des entreprises organisées du secteur. Par conséquent, tout progrès, fort souhaitable, dans ce secteur passera nécessairement par une redéfinition des métiers et des qualifications.

Tableau 6 : Répartition sectorielle des stagiaires

Secteur de formation	Nombre de stagiaires	Part sectorielle (%)
Administration gestion et commerce	60 807	26.11
Industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques (IMME)	43 943	18.87
Bâtiment et Travaux publics	24 466	10.51
Technologies de l'information et de la communication	20 227	08.69
Coiffure Esthétique	17 281	07.42
Tourisme Hôtellerie	16 251	06.98
Artisanat de production	14 943	06.41
Textile Habillement et Cuir	11 877	05.10
Agriculture	9 072	03.89
Santé et Paramédical	7 501	03.22
Pêches maritimes	2 663	01.14
Autres	3 845	01.65
Total	232 876	100

Source : Département de la formation professionnelle 2007

Ce compartiment de la formation s'en tire mieux que son grand frère, l'enseignement général. La stratégie mise en œuvre en application des dispositions de la Charte est une approche qui vise à ancrer progressivement le dispositif d'apprentissage dans le secteur productif. Elle s'articule autour de quatre principaux axes visant la consolidation des résultats des processus successifs de mise à niveau de la formation professionnelle engagés depuis 1996, d'abord au niveau de l'ensemble du secteur puis au travers d'approches sectorielles ciblant et appuyant les secteurs prioritaires en matière de développement économique, notamment ceux ayant fait l'objet d'accords avec le gouvernement. Il s'agit :

- du développement des capacités d'accueil du dispositif national de formation professionnelle ;
- du développement et de la généralisation progressive de la formation en milieu professionnel ;
- de la réingénierie du dispositif de formation professionnelle selon l'approche par compétences ;
- du développement du secteur privé de la formation professionnelle.

En termes de rendements externes, la formation professionnelle – longtemps considérée comme moyen de résorption des abandons et d'échecs scolaires – est devenue un outil incontournable de la politique gouvernementale en matière de promotion d'emploi : environ deux tiers des lauréats s'insèrent dans la vie active au cours des neuf premiers mois de leur sortie.

Le Maroc doit faire face aux nouveaux défis de l'ouverture et de la mondialisation, accompagner le plan d'émergence industrielle et développer l'apprentissage dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat. Ces deux secteurs ont une portée stratégique pour le Maroc. Si le premier emploie plus de 43% des actifs occupés au Maroc, le second est considéré comme l'un des principaux leviers de développement social et économique, et tous deux restent confrontés à plusieurs contraintes dont le faible niveau de qualification des ressources humaines.

En ce qui concerne l'industrie, il apparaît que l'offre de formation n'est pas en parfaite adéquation avec les stratégies sectorielles puisque des secteurs comme celui du tourisme ou celui du textile, habillement et cuir sont mal lotis en termes de lauréats qui leur sont destinés. En effet la première place est occupée par un agrégat du secteur des services constitué de l'administration, gestion et commerce. Ce type de formation est parfaitement pris en charge par le secteur privé. Il est préférable de céder à ce dernier son exclusivité et se focaliser plutôt sur les formations à caractère technique.

En termes d'action récentes, le Département de la formation professionnelle a élaboré aussi un Plan d'urgence qui couvre la période 2008-12 et qui s'articule autour des axes suivants :

- création de licences professionnelles en partenariat entre les universités et les établissements de formation professionnelle (100 licences professionnelles et 2 500 nouveaux inscrits dans les secteurs prioritaires à l'horizon 2012) ;
- accompagnement du plan d'émergence industrielle par l'élaboration d'un plan de développement des ressources humaines 2008-2012 articulé autour du développement de l'appareil de formation, de la mise en place d'un dispositif d'aide directe aux entreprises pour la formation et de l'accompagnement des plateformes industrielles intégrées ;
- accompagnement du secteur de l'hôtellerie pour répondre aux besoins professionnels tenant compte des investissements prévisionnels et de la capacité litière additionnelle ;

- régulation des offres publique et privée de formation professionnelle qui va se traduire par une prise en charge par l'État du tiers du coût de la formation dans les établissements privés de formation et ce pour les secteurs prioritaires. Avec la contribution de l'État durant la période 2008-2012 on prévoit la formation de 18 000 lauréats dont 16 000 techniciens spécialisés et 2 000 détenteurs d'une licence professionnelle ;
- optimisation des durées de formation ;
- amélioration de l'employabilité des jeunes en difficulté d'insertion à travers l'élaboration d'un programme TAEHIL 2012 qui viserait 100 000 chercheurs d'emploi (diplômés) et dont la mise en œuvre sera confiée à l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) ;
- ingénierie du système de formation professionnelle selon l'approche par compétences.

La création des licences professionnelles est une initiative intéressante. Ces licences ont comme vertu de faire monter en gamme la formation professionnelle, mettent l'université en contact direct avec l'entreprise et surtout installe un début de passerelle entre les deux systèmes de formation. L'articulation et l'organisation des licences professionnelles vont être déterminantes dans la relation entre les deux systèmes. Le mérite de ce type de formation étant la préparation directe à la pratique professionnelle. L'insertion des diplômés et leur rendement sur le marché du travail gagneraient dans l'acquisition d'une bonne connaissance des langues. Cela facilite à l'intérieur de l'entreprise les contacts, la compréhension des processus productifs, et justifie, en même temps, les possibilités de formation continue.

3. Benchmark

Le dernier rapport de la Banque mondiale⁶ sur le sujet livre des données intéressantes sur notre performance éducative par rapport aux pays d'Asie du Sud-Est et de l'Amérique latine. On y apprend que nos progrès sont inférieurs à ces pays. Ils portent uniquement sur la généralisation de l'enseignement et pas du tout sur les autres paramètres comme le nombre d'années de scolarisation ou le taux d'alphabétisme.

En ce qui concerne le premier indicateur, qualitativement important, il apparaît plus faible, ce qui veut dire que nos écoliers quittent le système scolaire plus tôt qu'ailleurs. Si on regarde son évolution à travers le temps, on constate qu'il est devenu plus inégalitaire alors que dans les autres pays, son écart type s'est réduit.

Le rapport insiste aussi sur la répartition des diplômés universitaires entre les Sciences sociales et humaines et les Sciences exactes. Pour les experts de la Banque mondiale, cette répartition ne convient guère à la maîtrise technologique qui est indispensable au processus de croissance et développement. On a donc du retard à combler, retard que la Banque mondiale impute à l'héritage des « bas niveaux initiaux de développement de l'éducation ».

Le rapport du CSE fourni quelques données intéressantes à propos des niveaux comparatifs des étudiants marocains. En ce qui concerne les savoirs fondamentaux (lire, écrire, calculer et parler une autre langue), les tests internationaux auxquels nos étudiants participent révèlent que la maîtrise de ces savoirs est, d'une part, relativement insuffisante, et, d'autre part, en régression par rapport aux générations passées. Pour ce dernier constat, les autres pays de référence connaissent, pour la plus part, une évolution inverse. Il est intéressant de rentrer dans le détail des résultats de ces tests.

On a donc essayé de jauger valablement la qualité de l'éducation au Maroc à travers ces tests. Pour mieux s'assurer des choix fait dans ce sens, une évaluation des acquis des élèves a été menée en 2006 conjointement par le Ministère de l'Education Nationale et l'Union européenne auprès des élèves de 6ème année en arabe, français, mathématiques et compétences de la vie courante. Cette enquête conclut que les performances d'ensemble sont « faibles ». Pour ce qui est d'atteindre un niveau « minimal » :

- 36% des élèves interrogés le font en arabe,
- 18% en français
- 43% en mathématiques.
- 65% l'atteignent en sciences.

Les performances sont donc meilleures en Sciences. Les taux des acquis au niveau « maîtrise » oscillent autour de :

- 7% en arabe,
- 1% en français,
- 11% en mathématiques et
- 20% en sciences⁷.

Ces tests ne sont pas parfaits et totalement probants, car dans ces tests internationaux, il y a toujours des petits biais de sélection et de correction et donc de comparaison mais ces résultats ont le mérite d'exister et jouissent du parrainage et du contrôle des Nations Unis. Ils apportent un éclairage évident sur la réalité. Celle-ci, confirmant la crise de la qualité de l'éducation au Maroc, s'impose donc à travers les résultats obtenus par PIRLS⁸. Dans sa publication de 2006, PIRLS communique des résultats qui indiquent que les élèves marocains sont peu performants, particulièrement en ce qui a trait au rendement général en lecture. Ils ont même enregistré un résultat plus faible que celui enregistré en 2001 dans la même étude (323 points en 2006 contre 350 en 2001, la moyenne mondiale étant 500).

Des 45 pays et provinces qui ont participé à l'étude internationale dirigée par PIRLS, seule l'Afrique du Sud a fait pire que le Maroc en ce qui concerne le rendement général en lecture. Parmi les élèves marocains, 0 % (contre 1% en 2001) ont atteint le point de référence maximal de l'étude pour le rendement, comparativement au 9 % qui constitue la moyenne internationale. Alors que 1% des élèves marocains ont atteint le niveau supérieur (contre 4% en 2001), la moyenne internationale étant 40% et 9% ont atteint le niveau moyen (contre 14% en 2001), la moyenne internationale étant 74%.

Ces résultats montrent que la lecture est une activité totalement négligée. Ce qui handicape le développement du capital humain chez les élèves, les étudiants et mêmes les adultes. Dans son enquête PIRLS a examiné d'autres formes de lecture, à savoir la lecture à des fins informatives et la lecture à des fins littéraires. Les résultats de 2006 indiquent que les élèves marocains se sont nettement régressés en perdant 30 points en lecture à des fins littéraires. En outre l'étude réalisée en 2001 dans ce sens en lecture à des fins informatives livre des résultats en baisse de 24 points.

La participation du Maroc à des évaluations internationales périodiques comme le PIRLS et le TIMSS⁹ est un indice important pour savoir à quel niveau se situe et comment évolue le rendement des élèves marocains sur la scène mondiale. Pour affiner davantage ses recherches PIRLS a créé l'indice EHLA¹⁰, en d'autres termes les activités d'alphabétisme à la maison chez les jeunes enfants. Cet indice se base sur les réponses aux énoncés portant sur les activités réalisées par les élèves à savoir: lire des livres, raconter des histoires, chanter des chansons, jouer avec des jouets de l'alphabet, s'amuser avec des jeux de vocabulaire et lire à voix haute. A ce propos, le rendement moyen était plus élevé de 50 points que celui des élèves marocains qui se trouvaient dans les catégories inférieures de l'indice EHLA.

Si les résultats de PIRLS montrent que la lecture est une activité absente dans la vie des élèves marocains, cette absence explique en bonne partie les piètres résultats obtenus. L'enquête se focalise davantage sur les élèves du primaire et secondaire mais ces faiblesses en lecture et en capitalisation de savoir ont des effets au-delà des niveaux cités. La lecture renforce, dynamise, cimente le savoir acquis. Plus on lit, plus se développeront les compétences du lecteur. L'enquête, dans ses conclusions, affirme que les enfants qui lisent spontanément et quotidiennement en dehors de la classe ont souvent de bons résultats scolaires.

Délaisser la lecture c'est ruiner les acquis obtenus. Le désintérêt fait à la lecture au primaire et au secondaire se poursuit dans l'esprit des étudiants au-delà du baccalauréat. En effet, dans l'enseignement supérieur les étudiants marocains continuent de délaissier la lecture, lisent très peu ou pire ils ne lisent pas. La lecture, en dehors du programme académique, figure rarement dans les occupations des étudiants. Ces derniers considèrent la lecture comme une activité sans intérêt. Cette attitude mérite de poser la question : pourquoi les étudiants ne lisent pas ?

La grande majorité des étudiants lisent rarement. Certains avouent franchement avoir horreur de la lecture. D'autres mettent en avant leur incompetence de lecteur et leur incapacité de comprendre ce qu'ils lisent. D'autres encore invoquent le manque de temps pour justifier leur refus de lire. D'où vient ce manque d'intérêt pour la lecture? Est-ce une conséquence de la mauvaise initiation à la lecture qui remonte au primaire ? Est-ce dû à notre tradition orale ?

Les étudiants arrivent à l'enseignement supérieur presque vierge de toute lecture hors programme. Ils se contentent souvent des résumés glanés sur internet. Ils connaissent quelques noms d'auteurs, quelques œuvres littéraires mais leur expérience de lecteur reste très modeste. Pour les scientifiques par exemple, l'œuvre littéraire est longue, compliquée et ennuyeuse. Ces jugements méritent qu'on s'y arrête.

- *La longueur.* L'œuvre littéraire est forcément longue. Pour les étudiants la longueur est un obstacle à la lecture. Une œuvre littéraire ne devrait pas dépasser un certain nombre de pages. Si une œuvre est longue, sa lecture est considérée comme une vraie corvée. Pour ces étudiants, la longueur a pour origine les descriptions trop nombreuses, inutiles et génératrices d'ennui. Comme si le roman était un film d'action, nos étudiants ne veulent pas de descriptions.
- *Un sens caché.* L'œuvre littéraire recèle des sens cachés. Elle n'a jamais l'air de ce qu'elle est, elle se dérobe à la compréhension de l'étudiant ce qui crée en lui un sentiment de frustration tout en lui rappelant sa faiblesse intellectuelle.

- *Des œuvres anachroniques.* D'où le problème du lexique et de la syntaxe. Si la langue de l'œuvre ne correspond pas à la compétence linguistique et littéraire de l'étudiant, elle devient inaccessible. Un niveau de langue soutenu ne sert à rien dans le monde moderne où on avale les mots, pratique le verlan et l'économie linguistique.

La lecture au Maroc est délaissée, abandonnée, négligée, lâchée.... Pour illustrer ce constat, revenons à une étude parue dans la presse marocaine au cours des six premiers mois de cette année, elle montre que le Marocain dépense à peine 30 dh par an pour la lecture. Ceci explique l'agonie du marché du livre. Si les dépenses sur livre sont si modiques c'est parce que la culture est quasi absente chez les Marocains en général, et les étudiants en particulier. Ce désintérêt de la lecture est confirmé par une autre étude faite par le HCP (le Haut-commissariat au Plan) il y a quelques années. En, effet, cette étude a recensé les bibliothèques municipales et les fonctionnaires qui y travaillent. Résultat: le nombre de fonctionnaires dépasse le nombre des adhérents dans toutes les bibliothèques municipales.

En effet, les Marocains ne lisent que 2,4 livres par an en moyenne, un sur dix n'en lit jamais aucun, 64% des répondants ayant arrêté de lire, confirment que l'existence d'autres moyens d'accès à la connaissance, tels que la télévision et l'Internet constituent une entrave au développement des habitudes de lecture.

Des chiffres du Ministère de la Culture : 900 livres seulement sont publiés dans le royaume chaque année depuis 2002 (70% en arabe et 20% en français) et 50% de Marocains seulement lisent annuellement entre 2 et 5 livres. Pire, sur tout le territoire du Maroc, on ne compte 243 bibliothèques publiques 24 à Rabat et 8 seulement à Casablanca une ville de près de 4 millions d'habitants.

La vente des livres est faible dans un pays de plus de 30 millions d'habitants. La moyenne générale d'une première édition ne dépasse pas les 1.500 exemplaires, ce qui montre que le marché marocain des livres ne peut chiffrer que 15.000 unités vendues par an. Ainsi, selon le ministère de la Culture, environ 900 livres sont publiés au Maroc depuis 2002. Ce qui montre de manière alarmante la pauvreté de notre marché du livre. Celui-ci ne peut que générer une forme d'agénésie dans l'esprit d'une bonne majorité de Marocains qui fuient d'une manière ou d'une autre la lecture.

La conclusion la plus claire est qu'on ne peut avoir la maîtrise de la langue si l'on ne commence pas par la faire lire davantage, à étendre la gamme des textes qu'on lit ou qu'on fait lire. Les motivations des étudiants actuels sont purement utilitaires. Il est indispensable de développer ou renforcer leur goût de la lecture.

Si l'on ne commence pas par la lecture, tout apprentissage est rendu difficile, compliqué. Il faut donc modifier radicalement notre attitude à l'égard des méthodes de perfectionnement de la lecture. Celles-ci n'ont pas pour but de « faire lire plus vite », entendant par-là la réduction de la part de cette activité dans la vie des étudiants, mais au contraire d'en augmenter la place et l'importance. C'est tout le problème de l'accès à la culture et à la science qui est posé.

La lecture est un instrument privilégié d'accès au savoir, sans en être pourtant le seul. Or, l'école se contente le plus souvent d'apprendre à lire, mais ne donne, le plus souvent, ni le goût ni la capacité à lire aisément, et d'une manière productive. Bien souvent, elle enlève le goût de la lecture et installe des attitudes vicieuses à l'égard de la lecture. Il faut donc rééduquer les étudiants, leur ouvrir la voie qui mène à cette source de satisfaction, et c'est le seul objectif sensé que doivent poursuivre les méthodes de perfectionnement de la lecture. Il faut enseigner que celui qui est sans argent manque de peu mais celui qui est sans lecture manque de tout: 'cesser de lire c'est vieillir, c'est appauvrir son capital humain'. La lecture est une porte ouverte sur un monde enchanté.

Les résultats des études développées par PIRLS ou TIMSS se sont donc focalisés sur la lecture. Les autorités marocaines n'en ont visiblement pas pris en compte dans le développement des programmes de l'enseignement en vue d'améliorer la qualité de notre système éducatif. Le PIRLS 2006 a recueilli par exemple de l'information sur les comportements et les attitudes des élèves à l'égard de la lecture qui hélas ne figure pas dans les objectifs de curricula des élèves.

Ces études internationales regorgent d'informations qui n'intéressent pas uniquement les acquis des élèves mais également les inputs et les processus d'enseignement. Il faut donc voir dans ce type d'enquête une source d'enseignements, qui non seulement améliorera le développement du capital humain de l'apprenant marocain mais aussi harmonisera son niveau avec celui des autres apprenants des autres pays. Cette harmonisation avec les autres pays facilitera l'intégration dans une économie de plus en plus mondialisée.

A travers les enquêtes citées plus haut, il convient de constater qu'il y a des systèmes étrangers qui obtiennent de bons résultats. Ces systèmes limitent les redoublements en améliorant l'efficacité du système et en pratiquant une grande équité sociale en facilitant l'intégration. On peut s'en inspirer. Le redoublement coûte cher et le non doublement se traduit par une meilleure utilisation des fonds publics en matière d'éducation. Les modes d'apprentissage et la définition des compétences à acquérir par les élèves doivent évoluer vers le changement de méthode d'évaluation et l'approche par projet.

Tableau 7: TIMSS 2007 : Résultats en mathématiques pour les pays arabes

4ème année		
Moyenne internationale = 500		
Pays	Moyenne Nationale	Rang International
Algérie	378	29/36
<u>Maroc</u>	<u>341</u>	<u>31/36</u>
Tunisie	327	33/36
Kuwait	316	34/36
Qatar	296	35/36
Yémen	224	36/36

Source UNESCO¹¹

Dans cette discipline les étudiants marocains se placent parmi les meilleurs aux épreuves écrites d'admission aux grandes écoles françaises. Leur performance diminue sensiblement lors de l'épreuve orale, confirmant leur déficience culturelle qu'entraîne ipso facto le manque de lecture non académique. Mais n'oublions pas que ces étudiants appartiennent à l'élite et qu'ils ne sont par conséquent pas représentatifs de l'étudiant moyen.

On peut conclure qu'il y a malgré tout convergence sur le diagnostic. Il faut trouver les remèdes adéquats. Dans cette optique, il convient de comprendre les mécanismes de fonctionnement dans d'autres pays afin de déceler à travers leur réussite des modèles, des méthodes, des recettes qui peuvent être utiles pour le Maroc. Rappelons que le système d'enseignement et de formation marocain a des objectifs mais il a de la peine à les atteindre alors que le budget de l'enseignement et de la formation représente une part importante du PIB.

L'évaluation du système d'enseignement marocain serait plus riche en répondant à la double nécessité de rendre compte aux acteurs du système et, plus largement, à l'ensemble de la société et de contribuer à l'amélioration du système éducatif, précisément à l'amélioration de ses performances. On observe des systèmes d'enseignement qui ont donné des bons résultats et dont le fonctionnement, l'histoire, les contraintes et surtout la culture ne sont pas tellement différentes de celle du Maroc.

A cet effet, trois modèles, plus au moins proches du Maroc et qui ont obtenu de bons résultats dans leur choix éducatif, ont été retenus. Tous ces pays se trouvent au voisinage de la méditerranéenne et présentent des caractéristiques intéressantes en matière de formation qu'il est opportun de présenter dans ce travail.

L'économie de la Turquie est performante. Son appareil industriel a connu une croissance soutenue et continue et sa part de marché a progressé sensiblement. De la Turquie, pays de culture musulmane, on a beaucoup à apprendre, en particulier dans le domaine éducatif où le système de formation s'est montré à la hauteur de l'expansion économique.

La Tunisie est indiscutablement un pays très proche du Maroc, dans tous les domaines. Etudier son système d'apprentissage est intéressant dans la mesure où ce système est fort semblable à celui pour lequel avait opté le Maroc dès le début de son indépendance. Analyser le système tunisien revient un peu à faire une simulation sur l'ancien système marocain.

Israël est un pays peu semblable au Maroc. Il présente néanmoins deux points intéressants qui concernent le domaine de l'éducation. Le premier c'est sa performance technologique que son enseignement permet d'atteindre. Le second c'est la composante religieuse qui pèse d'un poids certain dans le système éducatif.

3.1. Turquie

3.1.1. L'éducation préscolaire

En Turquie, l'enseignement préélémentaire n'est pas obligatoire, même si c'est une option offerte par le système éducatif qui permet d'assurer l'éducation d'enfants de 3 à 5 ans. Les écoles maternelles sont rares et elles sont souvent privées et payantes. Quelques classes préscolaires ont été ouvertes pour les enfants de 5 à 6 ans dans les écoles primaires, principalement dans les grandes villes. En 1997, moins de 10% des enfants de 4 à 6 ans bénéficiaient d'un enseignement préscolaire, alors qu'en 2006, seulement 15% des enfants de 3 à 5 ans étaient scolarisés.

Les programmes proposés dans les écoles maternelles ne comprennent pas d'enseignement. Cependant, on se limite à l'apprentissage de la langue turque par l'initiation à l'écriture et à la lecture, à l'environnement, à l'hygiène, aux jeux organisés... L'objectif de cet enseignement est la socialisation des enfants afin qu'ils apprennent à vivre ensemble sous une autorité appelée le "Maître de la classe" qui leur apprend à chanter à se tenir droit, à dire bonjour, à respecter les autres en somme à vivre en communauté.

3.1.2. Les études fondamentales

Avant les réformes de 1996/1997, le taux de scolarisation dans le primaire était de 99,8% de la 1ère à la 5ème année et de 69, 6% de la 6ème à la 8ème année. Après 1997 et la fusion entre l'école primaire et secondaire inférieur, le pourcentage d'enfants scolarisés est passé de 75, 8% à 91,1% en 1999/2000. Cependant, selon les chiffres du ministère du Travail et des affaires sociales turc, 12.067.000 enfants turcs de six à quatorze ans sont en âge d'être scolarisés. Dans les zones rurales, les effectifs de garçons scolarisés en sixième année ont augmenté de 62 % et ceux des filles de 162 %¹².

Avec la nouvelle réforme, l'enseignement de base est envisagé dans une optique générale. Il est stipulé que les avantages qu'il procure dépassent de loin ceux dont profitent directement les élèves en classe car ils s'étendent aux familles qui enrichissent leurs connaissances au contact de leurs enfants plus instruits et grâce à leur propre participation à des activités éducatives.

Chaque nouveau manuel de l'élève sera accompagné d'un livre du maître et d'un livre des parents. Le livre destiné aux parents doit enrichir l'environnement pédagogique de l'élève chez lui, aider les parents à comprendre ce que leurs enfants font à l'école et leur donner les moyens de contribuer et de participer davantage à la formation de leur enfant.

Ainsi, les établissements scolaires servent désormais de centres d'information et de documentation et sont accessibles à l'ensemble de la collectivité locale. Le nouveau dispositif prévoit également des activités complémentaires qui préparent les enfants à l'école élémentaire et les aident à obtenir de meilleurs résultats scolaires. Ainsi, les tout jeunes enfants ont plus largement accès aux diverses activités d'éveil et les adultes aux programmes d'acquisition des savoirs fondamentaux et de formations qualifiantes.

3.1.3. L'enseignement secondaire : 14-18 ANS

3.1.3.1. L'enseignement public

En 2005, le secteur public représentait 84,42% des effectifs des écoles, 87,97% des élèves et 88,28% des enseignants. Au terme de leur scolarité primaire, les élèves peuvent continuer leurs études dans des lycées d'enseignement général et technique, des lycées professionnels (3 ou 4 ans), ou entrer en apprentissage. Pour être accepté au lycée, le candidat doit passer un concours national (ÖKC).

Récemment, la durée de l'instruction au lycée est passée à quatre ans. La finalité du lycée consiste à offrir un enseignement général, seul 20% des écoliers poursuivent leurs études dans le secondaire. La formation en apprentissage concerne les élèves qui n'ont pas pu suivre l'enseignement secondaire ou qui ont été très peu scolarisés.

Les matières enseignées dans les lycées sont la langue turque et la littérature, la religion, la culture et la philosophie, l'histoire et la géographie, les mathématiques, la biologie, la physique, la chimie, l'hygiène, les langues étrangères, le sport. Les élèves ayant terminé leurs études au lycée peuvent accéder à l'université après un concours d'entrée (ÖSS) organisé par le Conseil Suprême de l'Enseignement Supérieur.

Tableau 8 : Scolarisation en Turquie

	Année	Garçons	Filles
Taux d'alphabétisation des jeunes (15–24 ans)	2003–2007	98%	94%
Taux de scolarisation dans le primaire	2003–2008	96%	92%
Taux de fréquentation dans le primaire	2003–2008	91%	87%
Taux de scolarisation dans le secondaire	2003–2008	86%	71%
Taux de fréquentation dans le secondaire	2003–2008	52%	43%

Source: UNICEF

Ce qui permet de sélectionner les candidats de chaque université ; les notes qu'ils ont obtenues dans les matières concernées, leurs résultats au lycée et leurs préférences sont également pris en compte. Les lycées scientifiques offrent un enseignement en mathématiques et en sciences. Ils assurent une préparation strictement scientifique sur 4 ans. Ces lycées sont des internats et la langue d'enseignement est le turc. Le lycée dit anatolien est un lycée d'Etat, gratuit et bilingue. Il permet aux jeunes de poursuivre leurs études dans toutes les matières en langues étrangères, en majorité en anglais, mais aussi en français ou en allemand. Le cursus présenté au tableau 9 est très différent par rapport à ce qui existe chez nous.

Tableau 9 : Cursus du primaire

Matière	Nombre de cours hebdomadaires par niveau							
	1ère	2è	3è	4è	5è	6è	7è	8è
Turc	12	12	6	6	5	5	5	5
Mathématiques	4	4	4	4	4	4	4	4
Education civique	5	5	5	-	-	-	-	-
Sciences	-	-	-	3	3	3	3	3
Sociologie	-	-	-	3	3	3	3	-
Droit de l'homme et citoyenneté	-	-	-	-	-	-	1	1
Histoire de la République Turque	-	-	-	-	-	-	-	2
Langues étrangères	-	-	-	2	2	4	4	4
Religion et Morale	-	-	-	2	2	2	2	2
Dessins et travaux Manuels	2	2	2	1	1	1	1	1
Musique	2	2	2	1	1	1	1	1
Sport et éducation physique	2	2	2	2	2	1	1	1
Travaux pratiques	-	-	-	3	3	3	3	3
Code de la route et Soins de première urgence	-	-	-	-	-	1	-	1
Activités individuelles et collectives	3	3	3	-	-	-	-	1
Matières optionnelles	-	-	-	3	3	2	2	2
Total	30	30	30	30	30	30	30	30

Source EducFLE.net¹³

La philosophie de l'apprentissage est particulière. Elle mérite d'être étudiée avec précision par les experts pédagogiques. Il s'en dégagera certainement des idées de restructuration des programmes.

3.1.3.2. Les écoles privées

Elles représentent aujourd'hui 1,5% du parc éducatif. En 1999, il y avait 400 écoles privées dans le pays pour 60.000 élèves. D'importants moyens sont offerts aux élèves dans ces écoles privées payantes qui mettent l'accent sur l'enseignement des langues étrangères et l'informatique. L'admission aux écoles privées se fait par un concours national et annuel. Elles sont d'ailleurs très majoritairement localisées dans les quartiers aisés des trois métropoles turques : Istanbul, Ankara et Izmir. Parfois leur enseignement est partiellement dispensé dans une langue européenne (en anglais, en allemand ou en français et plus rarement en italien).

L'enseignement privé est soumis aux programmes et à l'inspection du Ministère de l'éducation nationale turc. Mais il va sans dire que les écoles privées bénéficient d'une appréciable autonomie pédagogique et de mise en pratique quotidienne par rapport à l'instruction publique officielle.

3.1.4. L'enseignement supérieur

3.1.4.1. Le système universitaire turc

C'est Mustafa Kemal qui, en 1933, fonda l'université d'Istanbul, en faisant appel à des enseignants allemands (souvent juifs) fuyant les persécutions du nazisme. Il y avait six universités en 1962 et dix-neuf en 1980. Sous le régime militaire du général Evren, 8 universités furent créées et la nécessité d'une distribution équilibrée des universités dans tout le pays fut inscrite dans la Constitution. Il y a maintenant en Turquie 54 universités publiques et 24 universités privées. Pour l'année académique 2004-2005, on recense 2.106.351 étudiants. On distingue trois types d'universités : d'abord les universités historiques comme celles d'Ankara ou d'Istanbul qui sont attachées à un système hiérarchique rigoureux par tradition. L'Université Technique d'Istanbul a été fondée en 1773 sous l'Empire ottoman, elle est considérée comme la meilleure pour l'enseignement de l'architecture et les études d'ingénieur.

3.1.5. L'enseignement des langues étrangères en Turquie

3.1.5.1 L'actualité récente et l'enseignement du français en Turquie

En Turquie, seulement 12% de la population a une connaissance de l'anglais, tout en sachant que ce chiffre comprend les personnes qui n'ont fait que deux ans d'anglais à l'école. Certains objectifs éducatifs envisagés pour la Turquie sont réaffirmés. En 2011, de 15 à 16 % des citoyens turcs devraient avoir une connaissance active d'une langue étrangère.

La formation initiale et continue des professeurs a été également revue et améliorée surtout que la Turquie a l'ambition d'être un opérateur mondial performant. L'apprentissage d'une langue étrangère commence à l'école primaire et le plus tôt possible. Les méthodes d'enseignement sont souvent revues et corrigées pour mieux s'adapter aux nouvelles formes d'enseignement.

L'objectif de la Turquie d'adhérer à l'Union Européenne l'oblige à s'ouvrir aux principales langues pratiquées en Europe. Ainsi, les jeunes Turcs désormais choisissent entre le français et l'allemand comme seconde langue obligatoire. Cette mesure assurément dictée par la candidature de la Turquie à l'Union Européenne est particulièrement appréciable alors que depuis trente ans l'usage et l'enseignement du français reculent devant celui de l'anglais. Comme la Turquie met en œuvre une stratégie de développement économique basée sur des marchés compétitifs ouverts, il en devient essentiel de se doter d'une population active éclairée.

En conclusion, le système d'enseignement turc est très sensible aux besoins du marché et des conjonctures politiques. Il traduit par-là la volonté turque de faire partie de l'Union Européenne et de réussir son intégration dans l'économie mondialisée. Pour atteindre ces objectifs, le système d'enseignement turc est constamment remis en question afin de pallier les manques qui peuvent altérer son rendement.

3.2. Tunisie

3.2.1. Le système éducatif (l'enseignement de base et secondaire)

L'école tunisienne est au cœur du changement. Sa rénovation a été considérée comme une condition du renouveau politico-économico-social. La remise en question du système éducatif tunisien vise directement le développement du capital humain. Le système scolaire tunisien comprend deux ordres d'éducation, l'enseignement de base et l'enseignement secondaire.

En amont la réussite du système éducatif tunisien se base sur la promotion et le développement de l'éducation préscolaire. Cette dernière non obligatoire, s'adresse aux enfants situés dans la tranche d'âge de 3 à 5 ans. Elle est dispensée dans les jardins d'enfants et vise à aider l'enfant dans son développement psychomoteur, socio-affectif et mental, en collaboration avec le milieu familial. La préscolarisation contribue également à éveiller l'enfant aux arts et à la science et le prépare à la vie scolaire et à la vie d'une manière générale.

Dans l'enseignement de base, le système éducatif tunisien a réaffirmé avec force le principe de la gratuité à tous les cycles de l'enseignement, celui de l'obligation scolaire de 6 à 16 ans et un enseignement de base de 9 ans réparti en deux cycles. Le premier cycle, d'une durée de six ans, a pour objectif de faire acquérir à l'élève les instruments de la connaissance, les mécanismes fondamentaux de l'expression, de la lecture et du calcul. Il contribue au développement, de son intelligence, de son sens artistique et de ses potentialités corporelles et manuelles, ainsi qu'à son éducation religieuse et civique. Cet enseignement est dispensé à l'école primaire.

Le deuxième cycle, quant à lui, il est d'une durée de trois ans, et a pour objectif de consolider la formation générale de l'élève, de renforcer ses capacités intellectuelles et de développer ses aptitudes pratiques. Les enseignements sont dispensés en langue arabe ; le français est enseigné, en tant que seconde langue, à partir de la troisième année de l'école de base. La formation dans l'école de base permet d'accéder au cycle secondaire, à un cycle de formation professionnelle ou encore au marché de l'emploi.

L'enseignement secondaire est organisé en quatre ans d'études comprenant un tronc commun de deux ans et un cycle de pré-spécialisation de même durée. Ce dernier offre actuellement cinq filières : Lettres ; Mathématiques ; Sciences expérimentales ; Economie et Gestion ; Technologie. L'enseignement secondaire est couronné par un examen national, le Baccalauréat. La réussite à ce dernier permet l'accès à l'enseignement supérieur.

L'enseignement secondaire, a pour finalité de préparer à la spécialisation, de développer les dextérités, de cultiver les aptitudes, de renforcer les capacités des jeunes, afin qu'ils soient en harmonie avec l'évolution des connaissances et munis d'un intérêt pour le savoir, l'auto-formation et la création. L'enseignement secondaire comme celui de base est gratuit. En outre certains élèves (internes) bénéficient de bourses d'État pour l'internat.

Pour réussir le pari éducatif, les programmes de l'enseignement ont été reformulés conformément aux exigences d'une pédagogie nouvelle induisant des pratiques d'apprentissage performantes. De nombreuses mesures ont été prises pour réduire sensiblement l'échec scolaire sous ses deux aspects, le redoublement et l'abandon précoce, l'objectif étant qu'aucun jeune ne quitte l'école sans compétences le qualifiant pour l'intégration dans la vie active. Les effets de la réforme se sont fait sentir rapidement : le taux de scolarisation des enfants de 6 ans a atteint 99,1% et celui de la tranche d'âge des 6-12 ans est passé à 92,3%.

La réforme a élargi son champ d'action à l'amélioration des taux de réussite en agissant sur la qualité des apprentissages et en mettant en œuvre des actions de soutien en direction des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires. On constate à travers les deux tableaux ci-dessous un fort taux de scolarisation chez les garçons et les filles de plus à 6 ans, le taux général de scolarisation flirte avec les 100% d'enfant scolarisés.

Le tableau 10 : Données globales (2009/2010) de l'enseignement public

		Etablissements	Classes	Elèves			Enseignants		
				Garçons	Filles	Total	Hommes	Femmes	Total
Année préparatoire		2097	2264	20928	19648	40576	761	1503	2264
Enseignement de base	1 ^{er} cycle	4517	45677	524402	484198	1008600	26458	32109	58567
	2 ^{ème} cycle	88	792	14176	4683	18859	1763	1147	2910
	général								
Secondaire		524	18059	202401	279447	481848	19316	17273	36589
Total		5955 (**)	84822	1006875	1028868	2035743	63846	72041	135935

(*) Collèges technique et métiers

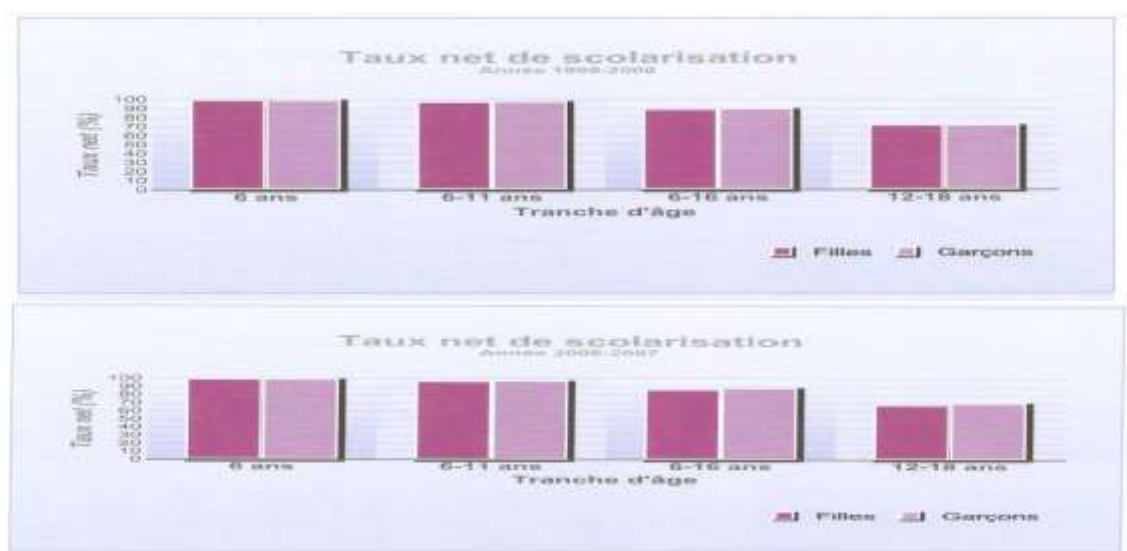
(**) Sans tenir compte de l'année préparatoire qui intégrée dans le 1^{er} cycle

Source : Ministère de l'éducation

Ainsi, la réforme a touché tous les aspects du système éducatif à tous les niveaux de l'éducation : préscolaire, de base et secondaire, formation professionnelle, enseignement supérieur, et éducation des adultes. Une éducation pour tous, des acquis durables, une aptitude à l'employabilité, tels sont les objectifs visés par l'école. Les nouvelles exigences du marché moderne ont été prévues par la réforme. Ainsi, il est devenu évident que les nouveaux métiers, les nouvelles professions, les inventions, les technologies, les modes de travail et les systèmes de production inédits qui vont se faire jour dans un proche avenir, sont presque impossibles à identifier d'avance.

C'est à l'école, cependant, qu'il appartient d'accorder plus d'attention et de sollicitude au développement des aptitudes intellectuelles et des dons de créativité, à l'éclosion des compétences et des aptitudes, ainsi qu'à la prospection des talents potentiels, au même titre que l'acquisition du savoir et de la connaissance.

Tableau 11 : taux de scolarisation



Source M.E.F¹⁴

Tableau 12 : l'évolution des dépenses de l'éducation. (En million de dinars)

	2000	2005	2010
Produit Intérieur Brut	26647	37766.7	63500
Budget de l'Etat	10604.9	13025.1	18335
Budget du Ministère de l'Education	1285.2	1971.6	2832.8
Part du budget du Min. Educ. dans PIB (%)	4.8	5.2	4.5
Part du budget du Ministère de l'Education dans le budget de l'Etat (%)	12.1	15.1	15.5

Source M.N.E.T

3.2.2. L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est dispensé au sein des Universités, des Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques (ISET) et des Instituts Supérieurs de Formation des Maîtres (ISFM). Les Universités sont au nombre de sept regroupant 90 établissements d'enseignement supérieur. Les formations y sont généralement organisées en trois cycles : un premier cycle de formation fondamentale et/ou préparatoire couvrant les deux premières années d'études ; un deuxième cycle de spécialisation de deux à trois années d'études ; un troisième cycle destiné soit à l'approfondissement de la spécialité soit aux études doctorales et à la recherche.

Les ISET, au nombre de 11 actuellement, dispensent des formations professionnalisées s'étalant sur 5 semestres d'études et comprenant des stages en entreprise. Les six ISFM dispensent une formation académique et pédagogique préparant au métier d'enseignant du premier cycle de l'école de base. La durée de la formation est de deux années. Le tableau 13 ci-dessous propose une échographie de la structure de l'enseignement supérieur tunisien:

L'effectif des étudiants (réguliers et ceux bénéficiant d'inscription exceptionnelle pour les examens) est de 357472 étudiants. La proportion des étudiantes est passée de 58,1% en 2005-2006, à 59% en 2006-2007, à 59,1% en 2007-2008, à 59,5% en 2008-2009 et à 60% en 2009-2010. Le taux d'encadrement moyen est de 19 étudiants par enseignant alors qu'au Maroc on a en moyenne 28 étudiants par enseignants.

Tableau 13: structure de l'Enseignement Supérieur

Nombre d'établissements universitaires privés	32
Nombre d'étudiants dans les établissements privés	4000
Nombre d'étudiants	370.000(36,2% de la tranche d'âge 19-24 ans)
Taux de filles	59,9%
Nombre d'étudiants de 3ème cycle	33.800
Nombre de diplômés en juin 2008	60.613
Nombre d'enseignants :	19.500
Nombre de chercheurs Equivalent Plein Temps	15.833
Nombre d'enseignants	19.500
Nombre de laboratoires de recherche	146
Nombre d'unités de recherche	638
Nombre de centres de recherche	32
Nombre de conventions de co-diplôme	31
Nombre de conventions de cotutelle de thèses	1867

Source Ministère de l'éducation et de Formation¹⁵

3.2.3. L'enseignement des langues

La Tunisie indépendante fait le choix de maintenir le bilinguisme tout en s'orientant vers une arabisation graduelle. Paradoxalement, ce choix, dans une scolarisation démocratisée, a pour conséquence une augmentation sans précédent du nombre de locuteurs francophones. Actuellement, le processus d'arabisation se poursuit alors que le français reste présent dans le paysage linguistique du pays. Enseigné en première langue étrangère dès la troisième année du primaire, il est également la langue de l'enseignement des sciences et des technologies dans le secondaire et le supérieur.

Sa présence se manifeste aussi dans les domaines économique et technologique ainsi que dans les médias et, dans une moindre mesure, dans la production intellectuelle. Le fort taux de scolarisation, qui atteint aujourd'hui 99%, permet d'estimer le nombre de francophones tunisiens à 2.370.000.

Le marché linguistique tunisien révèle également un net écart entre productions orales et écrites. En effet, les Tunisiens, entre eux, communiquent en arabe et, en présence de francophones, la production langagière se caractérise par une alternance codique français/arabe, le plus souvent sur une base arabe. Ainsi, l'expression en langue française ne s'effectue réellement qu'à l'écrit. Comme le français pratiqué reste en général très normé au niveau syntaxique, sa particularité se situe principalement au niveau lexical.

L'enseignement des langues étrangères constitue un des axes majeurs de la politique éducative tunisienne. Le français étant la première langue étrangère étudiée par les élèves tunisiens, sa maîtrise par les jeunes représente, à la fois, une option et un défi. Le statut particulier du français en Tunisie fait que cette langue est enseignée dès la 3^{ème} année du 1^{er} cycle de l'enseignement de base du primaire (environ 8 ans). Après sept ans d'apprentissage (les quatre dernières années du primaire et les trois années du collège), elle devient, dans le cycle secondaire (les quatre années du lycée) la langue d'enseignement des disciplines scientifiques, techniques, économiques et de gestion.

3.2.4. Années 1990-2000 : retour en grâce du français ?

Le pouvoir tunisien a été averti par la situation du voisinage algérien. D'ailleurs, il s'est inquiété en cette fin des années 80 de la montée de l'islamisme dans de nombreux secteurs de leur opinion. Cette montée qui, chez les jeunes lycéens et étudiants, est fréquemment mise en relation avec la formation arabisée, fortement teintée de religiosité musulmane, qu'ils reçoivent.

A titre comparatif, il faut noter que le Maroc qui a été confronté à des problèmes comparables ou même plus graves que ceux de la Tunisie, a engagé une réflexion, à la fin des années 90, sur les échecs de son école publique. La Commission spéciale éducation-formation (COSEF) a proposé en janvier 2000 une Charte nationale de l'éducation et de la formation. Elle est devenue la base d'une réforme globale du système éducatif (contenus, méthodes, organisation) qui a fait l'objet d'une série de textes législatifs adoptés la même année en vue de son application à la rentrée suivante. Ainsi, le français est enseigné comme première langue étrangère dès la troisième année de la scolarité obligatoire, alors que l'arabe reste, à la différence de la Tunisie, la seule langue d'enseignement jusqu'au baccalauréat pour toutes les disciplines.

Plus de cinquante ans après l'indépendance, l'Etat marocain ayant abandonné le système de formation bilingue qui caractérise la Tunisie, se trouve doté d'un système éducatif et de formation fondamentalement dualiste et clivé en matière de langues d'enseignement.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les formations d'ingénieur, les études commerciales et celles des professions de santé, ont échappé aux tentatives d'arabisation et sont restées francophones. Elles offrent des débouchés valorisants à leurs lauréats. Inversement, les formations supérieures arabisées (essentiellement les sciences humaines et sociales mais aussi les études juridiques) alimentent le chômage des diplômés surtout depuis que le secteur public ne recrute plus ou très peu.

Raisonnablement, on peut penser que le système actuel ne peut perdurer sans conflits: l'asymétrie entre les deux langues réduit le bilinguisme à un privilège de classe, prélude à la manifestation de toutes sortes de rancœurs. Pourtant le bilinguisme pourrait constituer, s'il était développé, un avantage pour le Maroc, au même titre que la proximité géographique, au moment où ses liens politiques et économiques avec l'Union européenne sont de plus en plus étroits.

3.3. Israël

Le système éducatif israélien dans son ensemble est un système très souple visant une parfaite adaptabilité aux besoins de l'Etat, et des citoyens. Cet enseignement est divisé en 3 entités :

L'école publique laïque: Le programme est établi et contrôlé par le ministère de l'Education ainsi que les diplômes exigés pour les enseignants et le nombre d'élèves dans chaque classe. L'enseignement de la Bible et de la culture juive y sont également obligatoires mais seulement comme une matière à connaître, sans implications sur le mode de vie. L'enseignement est gratuit jusqu'au baccalauréat. Il comprend :

- une année de maternelle obligatoire de 5 à 6 ans.
- six années d'école primaire de 6 à 12 ans.
- trois années de collège de 12 à 15 ans.
- trois années de lycée de 15 à 18 ans.

Les écoles publiques religieuses : Elles ont les mêmes programmes et dépendent du ministère de l'Education, elles ont aussi les mêmes avantages financiers et la même organisation. Par contre l'enseignement religieux (la Bible, la culture juive, le Talmud, les fêtes) y est plus poussé, les enfants sont initiés à la pratique religieuse conformément à la tradition juive.

Les écoles indépendantes : (Ecoles indépendantes religieuses): Le programme d'enseignement n'est pas sous la responsabilité du ministère de l'Education nationale. Certaines écoles sont pourtant reconnues et partiellement financées par l'Etat. En particulier celles qui ont un programme mixte, comprenant les matières générales en plus des matières religieuses. D'autres, consacrant leur cours principalement à la connaissance et pratique du judaïsme, sont sous la responsabilité financière des parents ou d'associations. Il faut compter entre 2000 et 2500 shekels¹⁶ par mois.

On constate une grande fourchette dans ces écoles publiques religieuses, chacune dépendant du désir des parents et de la population du quartier. Le système reste donc souple, voulant tout d'abord être au service des parents. Certaines écoles sont même mixtes pour les premières années de scolarité. Ces dispositions sont valables aussi pour les écoles chrétiennes et musulmanes d'Israël.

3.3.1. Caractéristiques du système scolaire israélien

C'est en particulier dans les trois dernières années d'école (seconde, première, terminale) que l'élève peut choisir son « menu ». En dehors des 7 matières obligatoires : hébreu - littérature hébraïque, anglais, sciences technologiques, Bible et culture juive, mathématiques, histoire et civisme, l'élève peut choisir les matières supplémentaires qu'il désire présenter au baccalauréat : musique, sport, langue, géographie... L'élève devant arriver à obtenir 21 unités pour son baccalauréat déterminera lui-même le nombre d'unités de valeur qu'il donne à chaque matière, entre trois et cinq.

Le baccalauréat est étalé sur trois ans. Chaque établissement répartit les matières pendant ces trois années à sa manière. Il est donc très problématique pour un enfant changeant de quartier de changer d'établissement. Au baccalauréat, on tient compte des notes de l'année et des notes de l'examen. Chaque matière devra avoir la moyenne, c'est-à-dire 50 %. En cas d'échec, l'élève pourra repasser cette matière plusieurs mois ou même plusieurs années plus tard, souvent même après l'armée.

Cela n'empêchera pas le jeune de commencer déjà ses études à l'université en repassant telle ou telle matière en cours d'études. Le baccalauréat est donc beaucoup plus modulable que le baccalauréat français. Le système d'éducation israélien se focalise sur l'attachement au pays, aux dogmes du pays en procédant par :

- *Œuvrer pour l'attachement à la nation* : L'attachement à la nation est principalement suscité par l'étude de l'histoire. Le *principe de continuité* insiste sur l'existence de la nation dans le temps, à travers différentes périodes historiques. Il démontre que la continuité de la nation juive constitue une preuve de l'entité nationale juive. L'objectif de la conscience juive est d'enraciner dans le cœur des enfants la conviction de l'unité du peuple juif. Cette image nationale promeut des liens primordiaux et des valeurs particularistes de citoyenneté. En renforçant l'attachement des enfants à la nation par la religion, l'idéologie nationale met l'accent sur le caractère juif au détriment du caractère israélien de l'image nationale des fondateurs.
- *Œuvrer pour l'attachement au pays* : L'attachement au pays est principalement guidé par l'étude de la Bible dont les objectifs sont : implanter dans les cœurs des enfants l'amour de la terre natale, où leurs ancêtres ont vécu, où le peuple d'Israël fut unifié, où les prophètes ont prononcé leurs prophéties, où les poètes ont chanté, où le Livre des Livres fut créé et où les héros d'Israël se sont sacrifiés. Inculquer l'amour du peuple qui a vécu sur la terre d'Israël et qui y a créé sa culture.
- *Œuvrer pour l'attachement à l'État* : Dans d'autres pays, l'Histoire et l'Instruction Civique sont souvent utilisées pour forger le lien entre l'enfant et l'État. L'histoire fut également utilisée en Israël dans ce but mais pas l'instruction civique.

3.3.2. Le système scolaire israélien

La scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans et gratuite jusqu'à 18 ans. Elle commence à l'école primaire (de la 1^{re} à la 6^e), se poursuit dans les collèges (de la 5^e à la 3^e) et au lycée (classes de seconde, première et terminale). Environ 9% de la population scolaire après le primaire fréquente des internats.

Le caractère multiculturel de la société israélienne se reflète dans le système éducatif. Les écoles sont divisées en quatre groupes : écoles d'Etat laïques fréquentées par la majorité des écoliers ; écoles d'Etat religieuses mettant l'accent sur les études juives, la tradition et les préceptes religieux ; écoles arabes et druzes avec enseignement en arabe et programme comprenant l'histoire, la religion et la culture arabe et druze ; écoles privées placées sous la direction de diverses entités religieuses et internationales.

3.3.3. L'enseignement secondaire

La majorité des écoles secondaires dispensent des programmes en sciences et humanités sanctionnés par un diplôme d'études secondaires (bagrou) permettant la poursuite d'études supérieures. Certaines d'entre elles proposent des programmes spécialisés s'achevant par un diplôme d'aptitude professionnelle. Les écoles technologiques forment des techniciens à trois niveaux d'orientation : les uns se préparent à des études supérieures, d'autres ont pour objectif un diplôme professionnel ou une formation technique.

Des établissements spécialisés dispensent diverses formations professionnelles allant de la comptabilité à la mécanique, l'électronique, les métiers du tourisme, le graphisme et bien d'autres. Les jeunes qui ne fréquentent pas l'un de ces établissements sont soumis à la Loi sur l'apprentissage qui les contraint à poursuivre leur scolarité dans des écoles professionnelles. Ces programmes d'apprentissage sont assurés par les ministères de l'Industrie et du Commerce et du Travail dans des établissements dépendant de réseaux d'écoles professionnelles; ils comportent deux années d'études suivies d'une ou deux années pendant lesquelles les élèves étudient trois jours et travaillent dans leur spécialité les autres jours. L'éventail des programmes va de la coiffure et la cuisine à la mécanique et au traitement de texte.

3.3.4. Particularité administrative israélienne

Le ministère de l'Education est chargé des programmes, des normes éducationnelles, de la supervision du personnel enseignant et de la construction des établissements scolaires. Les autorités locales sont responsables de l'entretien des locaux et de l'acquisition des équipements et des fournitures. Les enseignants des jardins d'enfants et des écoles primaires sont des fonctionnaires du Ministère, mais ceux des classes supérieures sont employés par les autorités locales qui reçoivent des allocations proportionnelles à l'importance de leur population scolaire. Le gouvernement et les autorités locales financent 80% du budget de l'éducation, le reste provient d'autres sources.

3.4. Synthèse du Benchmark

Le survol des différents systèmes d'enseignement des pays cités montre que plus le système est à l'écoute des besoins changeants à tous les apprenants, plus il est productif. Un système d'enseignement efficace est un système qui est constamment remis en question. Il vaut mieux acclimater un système qui peut parfois peiner à donner de bons résultats que de chercher une approche parfaite qui n'est en fait qu'une chimère.

Ce survol permet de déduire qu'à la différence des autres systèmes cités plus haut, la politique marocaine de l'enseignement a fait des mauvais choix dont l'arabisation intensive et sans but précis sinon pour prouver que l'apprenant est arabe. Le système d'enseignement marocain est moins flexible, il se présente comme un plan d'enseignement rigide qui donne parfois l'impression qu'il ignore l'apprenant, comme si le but était de décourager les apprenants à poursuivre leurs études ce qui explique l'abandon scolaire et l'arrêt des études supérieures. Plus le système est plus flexible plus l'apprenant trouve de l'intérêt et surtout moins de peine à poursuivre ses études. La souplesse ou la flexibilité du système d'enseignement est un facteur déterminant de l'échec scolaire et de la déscolarisation.

A partir de ce benchmark, on peut mettre en exergue chez les turcs leur pragmatisme et leur efficacité. Dès la petite scolarité il y'a l'édition du manuel pour l'instituteur, pour l'écolier et pour les parents. Il est évident que cette manière d'opérer à le double avantage de faciliter les devoirs à domicile et de préserver les acquis scolaires des parents, surtout dans les campagnes où l'école est le lieu de rencontres et d'activités diverses au profit de la population.

Ce qu'on peut retenir de la Tunisie n'est guère surprenant. En gardant un système d'apprentissage très similaire à celui qu'avait le Maroc à la sortie de l'indépendance, l'enseignement dans ce pays a atteint une certaine performance. Il bénéficie, de ce fait, d'une bonne appréciation au niveau de la zone MENA.

Enfin, dans le cas d'Israël, le système de formation est caractérisé par sa souplesse. Le parcours de l'apprenant est structuré de manière à donner les meilleures chances de succès. Cela ressemble quelque peu au système modulaire de validation d'acquis et permet surtout de profiler l'itinéraire d'apprentissage en fonction des capacités des apprenants.

Conclusion

Les points exposés ci-dessous sont le fruit des réflexions suscitées par cette première partie. Ils seront développés et feront l'objet d'un argumentaire documenté dans la dernière partie du travail, celle qui est relative aux recommandations. L'ensemble n'est pas exhaustif et il porte essentiellement sur la composante formation et éducation. Les écoles et les universités sont surpeuplées, les enseignants ne peuvent s'occuper sérieusement de tous les élèves. Le système de l'enseignement, dans son intégralité, en souffre. Le niveau ne monte guère ou pire est en baisse. On pouvait dans le passé justifier les manques et les insuffisances par l'explosion démographique et l'exode rural. Ces deux variables n'exercent plus la même pression et le feront de moins en moins. C'est l'occasion de rationaliser les efforts et les moyens dans le sens de la qualité et de la réussite.

Le système éducatif a été vicié par les changements brusques et les ruptures sans préparation ni adaptation au nom de convictions traditionalistes qui ne cherchent jamais à se remettre en cause. Avec l'arabisation, on a cru bien faire, mais cela n'a donné que crispation et blocage du système d'éducation. C'est un point de rupture fondamental dans le rendement de l'école marocaine. On ne met pas assez en évidence que cette réforme est venue bouleverser un modèle d'enseignement qui marchait. Il produisait des lauréats de bon niveau et qui paradoxalement maîtrisaient l'arabe et le français, bien mieux que les promotions actuelles.

On pouvait certes le réformer en douceur, lui apporter les améliorations nécessaires et le faire évoluer de manière adéquate. Au lieu de cela, on a fait table rase et on est parti sur une nouvelle base, sans aucune préparation ni des contenus ni des enseignants. Ces derniers n'ont bénéficié que de quelques jours en été pour recevoir des terminologies de traduction comme seule préparation. On peut comprendre la défense de la langue arabe comme langue d'enseignement, ce n'est pas ce point qui en cause. Ce qui est condamnable, c'est la méthode du changement qui a été utilisée.

Les racines du problème ne sont donc pas à imputer uniquement à l'arabisation des contenus. Il y a des difficultés pédagogiques, des incohérences en termes de programmes et des enseignants démotivés, voire démoralisés, de plus en plus mal formés, étant eux-mêmes, du moins pour les plus jeunes, les lauréats d'un système en échec. Pour lutter contre cet échec et la crispation du système, à l'instar de ce qui se fait dans les pays développés, il faut les motiver de nouveau pour l'école marocaine, et leur organiser des formations théoriques de base au lieu de les laisser livrés à eux-mêmes et aux tentations du laisser-aller. Le plan de relance lance des pistes intéressantes dans cette direction.

Les programmes ont besoin d'une révision globale. Ils sont totalement inadaptés, surtout en primaire où l'âge des petits apprenants n'est pas du tout respecté. Au lieu d'avoir de manuels qui utilisent les repères de l'univers de l'enfance, on leur impose des références culturelles et historiques d'adultes. C'est toute la philosophie de la programmation qui doit être revue ainsi que les outils d'accompagnement. Parmi ceux-ci, il y a la puissance ludique et pédagogique du multimédia qui doit être plus et mieux intégrée.

Pour le secondaire, il faut absolument alléger et oxygéner les programmes pour qu'ils deviennent maîtrisables à un coût raisonnable. La méthodologie du « par cœur » doit être combattue par celle de la clairvoyance, de la compréhension, du débat et de la convivialité. Les objectifs pédagogiques, focalisés sur l'essentiel et fixés pour chaque cycle d'éducation, doivent être traduits en conséquence pour chaque année d'apprentissage. Des cours de soutien pour ceux qui ont en besoin sont à concevoir pour être intégrés dans l'organisation pédagogique de l'école. C'est à ces conditions qu'on peut avancer vers une réussite qualitative.

Pour l'enseignement des langues, il faut enseigner aux élèves à parler et à utiliser une langue étrangère dans la vie quotidienne... à tous les niveaux (privé, scientifique, et commercial). Les contenus des langues étrangères devraient être scrutés à la loupe afin de se rendre compte s'ils sont applicables au Maroc. On ne doit pas seulement leur apprendre à passer des examens d'entrée, mais on doit donner aux élèves, aux étudiants l'aptitude intellectuelle (réfléchir, répondre, apprécier, critiquer) et la capacité, la volonté de faire et agir. Le choix de la langue d'enseignement est une affaire primordiale qu'il faut reconsidérer avec sérieux et responsabilité.

La situation actuelle est dualiste puisque l'apprentissage se fait en arabe pour les cycles du primaire, fondamental et secondaire, et passe au français au supérieur. Ce hiatus linguistique est ingérable pour les apprenants comme pour les instructeurs. Dans le supérieur, à la complexité de la matière à enseigner se greffent des difficultés de communication assez sérieuses pour empêcher la compréhension et la maîtrise des matières.

Dans les autres cycles, les problèmes de la maîtrise de la langue arabe persistent sans raisons apparentes. C'est une question qui doit être investie sérieusement par les spécialistes en la matière. A priori, Il semble qu'il y a problème dans la méthode d'apprentissage de la langue arabe. Comme c'est la langue de base, il faut absolument investir dans la recherche de la bonne méthodologie, des bons programmes, des manuels intéressants pour rendre son apprentissage plus attractif, d'abord pour les petits du primaire qui rentrent dans le système mais aussi pour les collégiens et lycéens, surtout ceux qui, dans les filières scientifiques, ont tendance à lui accorder peu d'intérêt et d'efforts. C'est une urgence pédagogique.

La réforme de l'éducation a besoin de défenseurs et il est vital de les trouver en masse parmi ceux qui sont censés l'appliquer, les enseignants. Il faut donc, en amont, les intégrer dans la réflexion et la conception. Et en même temps, faire respecter la loi en ce qui concerne la pratique des vacations et l'utilisation abusive des heures supplémentaires. Si on laisse les enseignants, en particulier ceux qui professent les mathématiques et les sciences physiques, employer toutes leurs heures de disponibilité à donner cours dans le privé ou dans le cadre d'heures supplémentaires, la réforme n'a aucune chance de réussir et de livrer les résultats espérés.

Les cours de vacation, donnés dans des écoles multiples et à fortes doses sont l'apanage des études supérieures. La dispersion et déconcentration des professeurs en est la conséquence immédiate. Le recours aux heures supplémentaires a pris une ampleur considérable dans le secondaire, en particulier pour les deux années concernées par l'épreuve du baccalauréat. A ce niveau le marché des heures supplémentaires est normalisé avec ses tarifs, ses notables et les « bonnes adresses ».

En effet des domiciles d'enseignants sont transformés en écoles qui tournent toute la journée avec des effectifs roulants. Les pauvres lycéens n'ont aucun répit, sortent de l'école institutionnelle pour rejoindre l'école informelle. Des enseignants surmenés qui croient ou font semblant d'être utiles en se baladant entre les chaises et les bancs des étudiants « invités » et ça durant des heures et des heures. Que sera la performance en classe officielle d'un enseignant dans cet état ?

Dans ces conditions, quelle évaluation fait-on à travers l'examen du baccalauréat ? Que représente la réussite dans cette épreuve qui s'assimile de plus en plus à la finale d'un marathon de longue haleine ? Et surtout, quelle est la valeur intrinsèque d'un bachelier « boosté » de cette manière ? Et surtout comment s'adaptera-t-il à l'université, livré à lui-même, loin de la veille parentale et sans les heures supplémentaires ? Est-ce qu'il a reçu la meilleure préparation pour des études supérieures qualifiantes ? Le doute est permis.

Les parents, désemparés, sont contraints de suivre et d'ouvrir les cordons de la bourse pour une ponction supplémentaire qui peut parfois dépasser la mensualité de l'école privée quand elle est concernée. L'école publique est logée à la même enseigne. Les deux systèmes échouent dans leur mission et se font épauler par la formation informelle offerte par les enseignants du secteur formel. C'est un gaspillage des ressources humaines et financières, une injure à la moralité et à la déontologie et surtout l'hypothèque de l'avenir de la jeunesse et, donc, du pays. L'autorité de tutelle a l'obligation de remettre de l'ordre dans le système. Le Ministère des Finances devrait aussi s'intéresser au secteur informel de l'enseignement, il ferait preuve par-là d'équité fiscale et pourrait facilement élargir l'assiette imposable de ce secteur.

Cette situation malheureuse continue à se développer et infecter toutes les matières (arabe, français,...) alimentant par-là les handicaps et les obstacles dressés par l'organisation mercantile du secteur. Du coup, les résultats actuels de l'école marocaine laissent beaucoup à désirer mais ils sont conformes à sa pratique. Et par la force des choses, ce type de comportement alimente les résistances au changement. On ne peut taire ces débordements du système permis par le laxisme des autorités de tutelle.

La qualité dans le système éducatif marocain nécessite la disponibilité, le temps de préparation et de concentration et on a besoin de toutes les forces et les bonnes volontés à l'intérieur du système. On peut faire de gros progrès en la matière, rapidement, il suffit d'appliquer la loi.

L'université marocaine a aussi bien de défis à relever. Sa responsabilisation pédagogique s'accroît. Son autonomie prend réalité et elle doit se prêter à l'évaluation. L'adéquation avec le marché est de plus en plus contraignante. Mais le personnel enseignant est en train de vieillir. A l'horizon 2020, un départ massif vers la retraite des professeurs est inéluctable.

En admettant qu'il y a suffisamment de ressources budgétaires pour gérer ces départs, un problème de taille subsiste. Avec les nouvelles modalités qui régissent l'entrée dans le métier d'enseignant chercheur, toutes les nouvelles recrues sont professeurs assistants. Le chemin d'avancement qui passe par professeur habilité et qui débouche sur professeur de l'enseignement supérieur (PES) est long et laborieux. Il dépend surtout de la participation responsable des PES qui sont en place. Ceux-ci, après l'opération départ volontaire qui a initié le compte à rebours, vont quitter l'université dans les dix ans à venir. Alors comment va-t-on gérer les carrières des professeurs restés à bord ? Quel avenir alors pour l'université marocaine ?

L'initiative 10 000 ingénieurs, qu'on a donné comme exemple de réforme malheureuse dans sa mise en œuvre, aurait pu être autrement plus profitable au pays si, bien sûr, les professeurs étaient restés à leur poste, et si on avait régionalisé la formation des ingénieurs. Au lieu de concentrer tout le monde à Rabat ou Casablanca, la création d'écoles filiales dans les régions les plus importantes présentent pas mal d'avantages. On diminue fortement les déplacements des étudiants et les besoins de logements il y a donc moins de pression sur les moyens de transport, surtout pendant les périodes de fête ou de congé. A terme, la présence d'école d'ingénieurs améliore l'attractivité de la région en termes d'investissement productif et surtout ses perspectives entrepreneuriales.

Quant à l'épineuse question de la formation des adultes, cette dernière est traitée comme un chapitre séparé. Bien que considérée sur le plan politique comme partie intégrante de l'offre globale d'éducation et de formation, l'éducation des adultes reste marginalisée du fait de la primauté accordée par les pouvoirs publics à la formation initiale.

Au niveau du processus de mise en œuvre elle reste problématique à quatre niveaux : l'accès, la rétention, la qualité et la reconnaissance. Le développement de la formation des adultes pose deux défis. D'abord il faut concilier l'impératif de la compétitivité économique et la nécessité de justice sociale pour que la formation devienne un moyen de réduction des inégalités. Ensuite il est nécessaire de professionnaliser le marché de la formation des adultes.

Il faut penser aussi à ceux qui n'ont aucun accès à la formation, il s'agit de la population analphabète du pays. En 2006, le taux d'analphabétisme est de 38.5 %. On peut affirmer qu'à travers ce taux, on a une idée de l'ampleur de la destruction du capital humain. Cette partie de la population est décrochée et ne peut participer valablement à l'augmentation de la productivité.

Il est fort souhaitable d'en récupérer la plus grande part possible. La lutte contre l'analphabétisme doit reprendre avec vigueur et sur tous les fronts (obligation scolaire, taux d'abandon,...) et avec des ressources accrues. En particulier, pour ceux qui, ayant déserté l'école, ont encore le potentiel de réinsertion, évitons-leur de tomber dans ce fléau. Utilisons et multiplions-les s'il le faut, les instruments légaux (âge de l'obligation scolaire...) financiers (petites subventions), pédagogiques (redoublement et abandon) culturels (incorporation du « msid » dans l'architecture éducative) afin de lutter efficacement contre l'analphabétisme.

Le dernier point évoqué résume toutes les questions que notre problématique soulève. La simple confrontation des données marocaines et tunisiennes montre à l'évidence qu'il y a beaucoup d'anomalies dans le cas marocain :

Tableau 14 : Enseignement universitaire Maroc Tunisie

	Nombre d'étudiants	Nombre d'enseignants	Taux d'encadrement	Population totale (10 ⁶)
Maroc	275 000	9 769	3.55 %	32
Tunisie	370 000	19 500	5.27 %	10.5

Pour une population marocaine trois fois plus importante que la tunisienne, l'effectif des étudiants marocains couvre à peine les trois quarts de l'effectif tunisien. Si on devait avoir un résultat équitable en termes démographiques, il aurait fallu que l'effectif universitaire tunisien ne puisse dépasser 90 000 étudiants, à la place on a quatre fois plus.

La performance tunisienne est considérable par rapport au résultat marocain. Si on considère que l'enseignement supérieur vient clore un parcours gagnant, cela veut dire qu'il est plus facile de faire ce parcours en Tunisie qu'au Maroc. Et nous n'avons pas parlé de l'encadrement de ces étudiants. Ils bénéficient de l'expérience de 19 500 professeurs en Tunisie soit le double des enseignants marocains. Cette situation est synthétisée par un taux d'encadrement de 5.27 enseignants pour 100 étudiants. Il n'est que de 3.55 pour le Maroc.

Le constat est édifiant. L'enfant tunisien rentre dans un système d'éducation qui lui accorde une bonne chance d'arriver à l'université, bien plus grande que celle de l'enfant marocain. Une fois installé dans ses études supérieures, l'université tunisienne lui offre des conditions de formation plus efficaces que celles de l'université marocaine. Maroc et Tunisie sont très proches l'un de l'autre, sur tous les plans, culturel, religieux, social, économique. En termes de richesse, le PIB par tête est très voisin. Pourquoi en est-il ainsi ? Des bribes de réponse se trouvent disséminés dans ce qui précède.

Pour conclure ce diagnostic, nous allons revenir aux sources du système de formation en rappelant que son rôle premier est l'éducation, bien avant l'apprentissage. Cette mission qui n'a pas été évoquée jusqu'à présent ne peut être occultée. L'école marocaine a échoué totalement à éduquer valablement les enfants qu'elle accueille. Tout le monde en est conscient : les parents, écoliers et enseignants s'en plaignent amèrement.

A cause de l'abandon dans lequel se trouve cette institution, c'est l'effet contraire qu'on observe actuellement à travers la multiplication d'actes, de paroles et de comportements répréhensibles qui meublent, malheureusement, le quotidien des écoliers. L'irrespect, l'indiscipline, la tricherie et l'agressivité sont devenus les normes de comportement communes. De ce fait, la conduite pédagogique de la classe devient fort problématique, même pour les meilleurs enseignants, les plus expérimentés.

Ces carences sont aussi liées à la pédagogie, au contenu et à la qualité des programmes. Il est donc vital de ramener l'éducation au sein de l'école marocaine, et faire de celle-ci l'outil de formation de la citoyenneté responsable. Il est impératif de reprendre le chantier de l'éducation, car la mutation vers une société solidaire et en parfaite cohésion en dépend dans une large mesure.

II. Evaluation du processus compétitif du Maroc

Cette seconde partie a pour objet d'analyser le processus compétitif du Maroc à travers l'examen des principaux facteurs de compétitivité et leur impact sur les performances économiques tant d'un point de vue global que sectoriel. Après l'évaluation des efforts consentis en matière d'accumulation du capital humain présentée dans le premier rapport de l'étude, l'examen de la dynamique compétitive et les principaux résultats enregistrés à ce niveau s'impose comme étape préliminaire à toute approche du capital humain en tant que facteur stratégique contribuant au développement de la compétitivité.

Le terme de compétitivité qui renvoie aux notions d'efficacité, de performance ou de productivité relève dans son acception initiale de la sphère de l'entreprise. Les transformations profondes de l'environnement économique, la dynamique d'ouverture et l'exposition de plus en plus forte à la concurrence ont fait évoluer le concept de compétitivité pour revêtir des significations plus larges et couvrir des aspects à la fois multiples et plus complexes. D'une approche centrée essentiellement sur les performances au niveau de l'entreprise qui s'expriment à travers le niveau avantageux des prix ou des coûts, la mesure de la compétitivité s'étend désormais à des espaces plus larges. La dynamique compétitive peut ainsi être évaluée aussi bien pour les secteurs d'activité que les espaces régionaux ou les pays même si l'approche peut sensiblement différer d'un niveau d'analyse à l'autre.

S'agissant du niveau national, la compétitivité est évaluée par référence à des critères de performances au plan commercial avec des objectifs de productivité, de croissance et d'amélioration de niveaux de vie. Certains analystes ajoutent pertinemment d'autres éléments d'appréciation ayant trait aux capacités de créations d'emplois et aux conditions de préservation de la cohésion sociale. Les évaluations à ce propos peuvent emprunter deux voies selon que les analyses portent essentiellement sur les résultats ou sur les processus. Dans le premier cas, il s'agit d'une démarche ex-post basée sur une série d'indicateurs spécifiques de performance. Dans le deuxième cas, l'intérêt est porté sur les déterminants et les variables censées expliquer le processus compétitif.

Cette partie de l'étude procède à une évaluation de la dynamique compétitive du Maroc et de ses tendances récentes selon ces deux approches. Cette évaluation se basera sur l'analyse des principaux indicateurs de compétitivité relatant aussi bien les résultats obtenus que les processus mis en œuvre afin de mieux approcher le positionnement de l'économie nationale par rapport à ses concurrents sur la scène internationale.

L'acceptation du terme compétitivité qui guidera cette analyse est la capacité de l'économie à fournir des biens et services qui satisfont au test de la concurrence sur les marchés tout en permettant l'amélioration du niveau de vie de la population. La référence à cette définition nous conduira à examiner en premier lieu les performances économiques globales du pays et ses résultats au plan de la croissance, des revenus, du niveau de vie et de la soutenabilité des équilibres économiques et financiers sur le moyen et le long terme.

L'approche de la compétitivité ex-post impose par la suite l'examen de la compétitivité commerciale à travers les indicateurs des performances à l'export, des parts de marché, de compétitivité-prix, des coûts unitaires et de la productivité du travail. Les déterminants de la compétitivité au plan qualitatif seront examinés en troisième lieu à travers les résultats des classements multicritères effectués au plan international par l'IMD et le WEF

Au regard de ces objectifs, cette partie est structurée en quatre sections. La première section traite du concept de compétitivité et précise les approches analytiques ainsi que les éléments d'appréciation qui s'y rapportent.

La deuxième section analyse les performances enregistrées au plan de la croissance, des revenus, du niveau de vie et de la stabilité du cadre macroéconomique. Les progrès en matière de revenu per capita et de niveau seront mis en relation avec le modèle de croissance mis en œuvre et l'évolution de la productivité des facteurs.

La troisième section est consacrée à l'examen de la compétitivité commerciale du Maroc et porte sur les performances à l'export, la balance commerciale, les parts de marché et l'attractivité des investissements. Les tendances des indicateurs de compétitivité-prix et de compétitivité-coût sont analysées dans la quatrième section à travers l'examen de l'évolution de la parité monétaire, du coût du travail et de la productivité.

Les éléments de compétitivité-hors prix seront aussi intégrés dans cette analyse afin d'apprécier leur incidence sur les performances en matière d'exportation. La cinquième section adopte une approche explicative du niveau de compétitivité sur la base des différents piliers retenus à cet égard par les organismes internationaux. Ces piliers qui rendent compte de l'évolution de l'ensemble des institutions, des politiques et des facteurs constituent des éléments décisifs dans l'évolution de la productivité et les gains enregistrés par les différents pays dans la compétition internationale.

Le développement de l'enseignement supérieur et la formation et de manière plus générale l'investissement dans le capital humain qui constitue l'un des piliers essentiels de la compétitivité recevra un traitement plus approfondi dans le cadre de l'appréciation du classement du Maroc en la matière.

1. Compétitivité : Concept, approches analytiques et éléments de mesure

Se référant aux notions d'efficacité, de rendement ou de performance, la compétitivité est abordée à travers différentes approches analytiques selon que l'on se place au niveau économique global, au niveau des secteurs d'activité ou même au niveau de l'entreprise ou des produits. Le terme de compétitivité lui-même qui est issu de la littérature des entreprises a évolué avec les transformations de l'environnement économique et la dynamique d'ouverture pour revêtir de nouvelles significations et englober des dimensions plus larges.

Dans sa conception initiale, la compétitivité au niveau de l'entreprise se réfère à sa capacité à affronter la concurrence et à placer ses produits sur les marchés au moyen d'une offre avantageuse aussi bien en termes de prix que de qualité. Pour parvenir à ce résultat, l'entreprise puise sur ses ressources propres à travers l'utilisation efficiente de ses moyens de production et la maîtrise des coûts. L'amélioration de la qualité et l'innovation dans les produits et les processus contribuent également de façon décisive à conforter la position compétitive de l'entreprise sur les marchés.

Ainsi définie, la notion de compétitivité se mesure principalement par le niveau avantageux des prix comme indicateur de performance et de productivité s'applique aussi au niveau sectoriel. Les secteurs d'activité qui regroupent un ensemble de branches et/ou produits sont soumis, au même titre que l'entreprise, aux critères de performance sur les marchés concurrentiels et leur niveau de compétitivité peut être approché de façon identique. Les variables comme les coûts des facteurs, les niveaux de productivité, l'innovation, la qualité des processus et des produits deviennent dans ces conditions et à travers leur incidence sur les prix des éléments déterminants de leur compétitivité.

S'agissant des espaces régionaux, la compétitivité prend une toute autre signification. La compétitivité au niveau régional se définit par rapport aux avantages que procure l'implantation des activités économiques dans la région ou le territoire en termes de disponibilités de ressources productives, d'infrastructures de base, de potentiel de croissance et d'innovation, de dynamisme de marché et de pouvoir d'achat. Il s'agit plus spécifiquement des conditions portant sur les ressources aussi bien que l'environnement économique, social et technologique qui favorisent l'émergence de pôles de compétitivité au niveau régional.

Michael Porter¹⁷ a explicité ces conditions dans une série d'éléments clés qui rejoignent, pour l'essentiel, les facteurs de succès de l'entreprise et qui concernent notamment les conditions d'accès au marché, les capacités de l'offre, les produits substitués, l'état de la concurrence interne et le pouvoir d'achat. La compétitivité au niveau des régions se trouve par ailleurs renforcée par les avantages inhérents aux agglomérations, les effets d'entraînement et les véritables moteurs de croissance que représentent le capital humain, le progrès technique et l'innovation. Ces différents attributs constituent autant de facteurs d'attractivité pour les investissements au niveau des régions.

Au niveau national, le terme de compétitivité renvoie à des critères de performances au plan commercial conjugués aux objectifs d'amélioration des revenus et des niveaux de vie. L'approche de la compétitivité selon cette conception ne peut se réduire à la seule compétitivité-prix à travers la maîtrise des coûts et en particulier les coûts salariaux. Depuis la critique formulée par Paul Krugman¹⁸ mettant en garde contre « l'obsession dangereuse » de compétitivité qui, selon lui, se ramènerait in fine à un problème de productivité, le concept utilisé au niveau de l'économie nationale a beaucoup évolué pour englober les facteurs déterminants de la productivité, la croissance et l'amélioration du revenu et du niveau de vie.

C'est ainsi que pour la Commission on Industrial Competitiveness aux Etats-Unis (1985), « la compétitivité représente la capacité d'une nation, dans le contexte d'un marché libre et équitable, à fabriquer des biens et des services répondant aux exigences des marchés internationaux, tout en maintenant ou en augmentant le revenu réel de ses citoyens ».

La définition retenue par l'OCDE (1996) abonde dans le même sens en intégrant les objectifs en matière d'emploi : « la compétitivité désigne, selon l'OCDE, la capacité d'entreprises, d'industries, de régions, de nations ou d'ensembles supranationaux de générer de façon durable un revenu et un niveau d'emploi relativement élevés, tout en étant et restant exposés à la concurrence internationale ».

Plus récemment encore, le rapport sur la commission européenne à ce sujet (2001) précise que la compétitivité représente « la capacité à atteindre une progression soutenue des revenus réels et des conditions de vie dans les régions ou les Etats, produisant des postes de travail pour tous les demandeurs d'emploi ». La stratégie de Lisbonne élaborée sur cette base, s'est fixée comme objectif de la décennie, de faire de l'Union européenne l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive du monde avec une grande capacité de création d'emplois et un haut niveau de cohésion sociale.

Au vu de ces définitions, on constate que le concept de compétitivité a beaucoup évolué depuis les premières approches pour s'élargir aux objectifs de croissance, d'amélioration de niveau de vie, de créations d'emplois et même de cohésion sociale. La mesure du niveau de compétitivité des économies au plan global ne peut se limiter uniquement aux indicateurs de coûts, aux rapports des prix internes et externes ou encore aux parts de marché et à l'équilibre de la balance commerciale et des paiements extérieurs.

La dynamique de croissance, l'évolution des revenus et des niveaux de vie comme conséquence des gains de productivité ainsi que les performances en matière d'emplois prennent désormais une place centrale dans l'évaluation de la compétitivité. On estime en effet que l'on peut gagner d'autant plus facilement des positions au plan de la balance commerciale à travers notamment la maîtrise des facteurs de coûts que l'on relègue au second plan des objectifs à caractère social.

C'est la raison pour laquelle différents organismes qui établissent des classements des pays selon les niveaux de compétitivité (IMD et WEF notamment) ont modifié de façon substantielle l'approche suivie en la matière. Alors qu'initialement l'accent était mis sur les éléments constitutifs de la compétitivité-prix et les facteurs de coûts, la méthodologie de classement actuelle se base principalement sur la dynamique macroéconomique, la technologie, les facteurs d'efficience, le système de gouvernement et même l'écologie.

Cette nouvelle approche considère en effet que dans le nouveau contexte économique, la concurrence basée uniquement sur les prix et les coûts définit la limite inférieure de la compétitivité que ce soit au niveau de l'entreprise ou, à plus grande échelle, au niveau de la nation.

Partant des éléments précédents, l'analyse pertinente de la compétitivité peut être conduite selon deux approches complémentaires : l'une basée sur l'évaluation des résultats et l'autre sur l'évaluation des processus. La première approche qui constitue une appréciation de la compétitivité ex-post se réfère aux facteurs qui forment la fonction de prospérité du pays.

Il s'agit plus spécifiquement des indicateurs de performances à caractère global comme le niveau de revenu par tête en standard de pouvoir d'achat, le niveau d'emploi et la répartition du revenu ou encore des indicateurs de performances à caractère sectoriel tels que la productivité du travail, les parts de marché, le taux de couverture, les termes de l'échange ou encore l'attractivité des investissements étrangers. L'appréciation de la compétitivité ex-post se fait par comparaison des différents indicateurs retenus entre pays et en fonction de leur évolution dans le temps.

La seconde approche s'intéresse à l'évaluation ex-ante des processus compétitifs et adopte par conséquent une démarche explicative de la compétitivité en cherchant à identifier ses principaux déterminants et la dynamique dans laquelle ils s'inscrivent. On considère en effet que la compétitivité sera d'autant plus élevée que les opérateurs économiques disposent d'intrants de haute valeur qualitative tant au niveau des infrastructures de base, du capital physique que des ressources humaines, d'une part, et bénéficient de conditions technologiques performantes, d'autre part.

Le système national d'innovation, la capacité d'appropriation du progrès technique et le développement de stratégies d'accumulation basés sur les qualifications et les compétences constituent à ce titre autant de facteurs favorables à l'élévation du niveau de compétitivité.

L'évaluation des processus compétitifs devra par conséquent être centrée sur les déterminants de la croissance à moyen et long terme ou ce qu'il est convenu d'appeler les véritables moteurs de la croissance. Il s'agit successivement et selon le niveau de développement de l'économie considérée du potentiel de ressources en matières premières et en main-d'œuvre, de la dynamique des investissements, des infrastructures de formation et de perfectionnement professionnel et des capacités d'innovation et de recherche ainsi que du niveau de diffusion des nouvelles technologies.

2. Evaluation des performances économiques : croissance, revenus et niveau de vie

La libéralisation des échanges commerciaux, les changements technologiques rapides et les profondes modifications qui caractérisent les comportements des acteurs économiques ont créé une nouvelle dynamique dans l'économie mondiale. La concurrence y est devenue plus vive et le champ des interactions économiques s'est considérablement élargi.

Dans ce contexte, la question de la compétitivité entre pays a pris une place importante dans les débats portant sur les politiques économiques, tant les enjeux sont multiples. Toute économie doit, d'une part, saisir l'opportunité que lui offre cette nouvelle situation et, de l'autre, faire face aux difficultés qui se présentent à elle dans une perspective d'adaptation permanente aux changements s'opérant dans son environnement. La compétitivité devient ainsi un des éléments déterminants de l'amélioration des performances économiques.

Bien qu'elle prête le flanc à la critique, cette notion offre un cadre intégré de réflexion de la politique visant à créer les conditions propices à une croissance soutenue et durable et par voie de conséquence à l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Il n'existe pas de « métrique » simple pouvant rendre compte de l'état de la compétitivité d'un pays.

Il existe, néanmoins, de nombreux indicateurs pouvant rendre compte de la capacité de l'économie à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants, de leur procurer des emplois décents et une meilleure cohésion sociale. Le plus utilisé est l'indicateur synthétique qui se base notamment sur les prix relatifs, les coûts salariaux unitaires et la productivité. D'autres facteurs sont, également, pris en compte dans sa construction pour cerner la compétitivité dans ses multiples dimensions. Il s'agit en particulier du revenu per capita, de l'emploi, du niveau de l'éducation, de la formation, de la fiscalité, des gains en termes de parts de marché et d'attractivité.

Un autre facteur et non des moindres joue un rôle déterminant dans la compétitivité d'une économie : l'investissement. En effet, l'effort d'investissement constitue une composante importante dans la création d'avantages comparatifs et de prise en compte d'économie d'échelle. Il permet également, grâce à la modernisation et au renouvellement du matériel productif, de stimuler l'innovation, d'améliorer la productivité et par conséquent de dynamiser la croissance.

L'accumulation du capital offre de ce fait la possibilité de saisir les opportunités présentes sur le marché mondial. Sa faiblesse témoigne d'une incapacité de l'appareil productif national à répondre à une demande domestique et étrangère et entraîne une perte de parts de marché à l'extérieur et à la dégradation du positionnement du pays vis-à-vis des pays concurrents.

Par ailleurs, quel que soit l'effort fourni en termes d'investissements, si celui-ci n'est pas accompagné d'un effort de formation adéquate et d'un cadre réglementaire approprié, les gains de compétitivité resteraient faibles voire inexistants. L'amélioration de ces deux derniers aspects, en facilitant le transfert des technologies et de leur diffusion entre les différents secteurs de l'économie, rendent celle-ci plus apte à s'adapter aux exigences d'une demande en constante évolution.

En dépit de la couverture d'un champ suffisamment large et de leur diversité, ces différents indices ne sont pas en mesure de renseigner de façon complète sur le positionnement du pays en termes de compétitivité. D'autres facteurs peuvent intervenir dans l'explication de son degré de compétitivité. Les travaux les plus récents en la matière mettent l'accent sur la taille de l'économie, la capacité de ses institutions à réaliser les réformes nécessaires, la qualité de ses infrastructures ainsi que de ses produits, du degré de son innovation technologique et du volume de son investissement en recherche et développement. Ces indicateurs de compétitivité hors prix (déterminants structurels), souvent négligés dans la plupart des travaux empiriques, jouent un rôle fondamental dans l'aptitude d'un pays à mieux faire face à la concurrence.

L'élaboration d'un indice de compétitivité incluant à la fois les facteurs prix et hors prix est très complexe. Outre le volume d'informations tant qualitatives que quantitatives qu'il exige, cet indicateur reste imparfait en raison de l'instabilité des résultats qu'il fournit et des changements qu'il subit en fonction des modifications des conditions du marché. En pratique, la capacité de l'économie à faire face à la concurrence peut être évaluée à travers un indice synthétique incluant une partie des facteurs précités ou à défaut à partir de ses principaux constituants comme :

- l'évolution du revenu par tête,
- les performances du commerce extérieur,
- les coûts salariaux unitaires,
- le taux de change effectif réel,
- la productivité,

- la situation de l'emploi,
- le niveau de l'investissement,
- la qualité de l'éducation et de la formation.

Tous ces indicateurs autorisent une lecture directe ou indirecte de la compétitivité du pays. De nombreuses économies, dont celle du Maroc, font l'objet d'un suivi régulier en matière de compétitivité par des organismes spécialisés. La plupart des analyses consacrées à ce sujet soulignent que la capacité de l'économie marocaine à faire face à la concurrence est contrainte par des facteurs structurels. Les plus cités sont :

- le faible niveau de diversification de la production et des exportations,
- la destination quasi unique de ses produits vers les marchés de l'union Européenne,
- la part très réduite des produits manufacturés dans les produits écoulés à l'étranger (faiblesse du niveau technologique)
- la tendance à exporter essentiellement des produits à faible valeur ajoutée, notamment les produits agricoles qui présentent cependant des avantages comparatifs reconnus,
- la productivité du travail au Maroc qui reste faible par rapport à ses concurrents et dont le contenu en travail peu qualifié demeure important.

Par conséquent, les travaux d'analyse de la compétitivité d'une économie dans sa globalité mettent logiquement en avant un certain nombre d'indicateurs qui décrivent au mieux la capacité d'un pays à faire face à la concurrence sur les marchés tant interne qu'externe. Comme on l'a vu auparavant, ces indices ne sont pas tous directement observables. Ils reposent sur l'analyse et l'identification supposées des racines de la compétitivité d'un pays. Ils présentent, bien sûr, des limites méthodologiques importantes.

Dans le cadre de ce travail, il sera procédé à l'examen des principaux indicateurs de compétitivité, plus particulièrement ceux qui autorisent une interprétation aisée comme la croissance économique, les performances extérieures, la compétitivité prix et l'attractivité. Dans cette perspective, l'examen des comportements du solde de la balance des transactions, des coûts salariaux unitaires, de la productivité du travail et global des facteurs, du taux de change effectif réel et de l'évolution des investissements directs au cours des dix dernières années est aussi plein d'enseignements.

Au cours de ces deux dernières décennies, le Maroc a mené des politiques visant à revigorer son économie en la rendant plus performante et plus compétitive. En ce qui concerne les équilibres macroéconomiques, les résultats enregistrés sont assez probants. Les déficits élevés des finances publiques et de la balance des paiements qui ont longtemps caractérisé son économie, ont été ramenés à des niveaux raisonnables.

L'inflation a été maintenue à des niveaux relativement bas et comparables à ceux de ses concurrents. Ces résultats encourageants n'ont, cependant, pas été accompagnés par une croissance soutenue et une meilleure répartition de ses fruits. Le taux de croissance est resté modéré, la pauvreté s'est accentuée et les problèmes liés à l'emploi et au chômage sont encore préoccupants. Au cours de cette période, les pouvoirs publics se sont également attachés à mettre en place les conditions d'une économie compétitive qu'impose l'ouverture de plus en plus grande de l'économie du pays.

Différents accords de libre-échange ont été conclus pour tenter d'intensifier la concurrence sur le marché national longtemps protégé, supprimer les distorsions et améliorer l'efficacité économique, tant au niveau macroéconomique que sectoriel. Cette restructuration visait à atteindre un régime de croissance tiré par les exportations, à permettre à l'économie nationale de résister aux chocs exogènes qui peuvent l'affecter, de réduire les inégalités et d'instaurer les modalités d'une croissance pro-pauvres¹⁹. Ces politiques adoptées, en particulier entre 2000 et 2009, ambitionnaient ainsi le renforcement de la concurrence sur les marchés des produits, l'accroissement de la capacité d'adaptation des marchés de facteurs de production et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du secteur public.

L'adoption par le Maroc de ce régime marqué par une ouverture grandissante sur l'extérieur, n'a pas abouti à la croissance espérée et attendue. Les taux de progression annuel du produit intérieur brut sont demeurés modestes et irréguliers. Au cours de la décennie 2000-2009, la croissance a été en moyenne de 4,8% par an et donc nettement inférieure au taux de 6%, nécessaire à la promotion de l'emploi et l'amélioration du niveau de vie des populations, d'une façon plus marquée. Néanmoins, ce taux demeure comparable à celui de nombreux pays émergents.

En fait, cette moyenne masque des évolutions très contrastées d'une année à l'autre, à l'exception de ces deux dernières années, où le comportement de l'économie marocaine a été assez réconfortant au regard d'une conjoncture mondiale perturbée. La récente crise économique et financière, qui est l'une des plus graves que le monde a connue et dont on n'est pas sûr d'en être intégralement sorti, n'a pas eu, pour le moment, d'impacts sévères sur le profil global de l'activité économique nationale qui a fait preuve d'une certaine résilience.

A partir de 2007, les taux de croissance enregistrés sont positifs et, surtout, largement supérieurs à la moyenne de nombreuses économies concurrentes. Les secteurs les plus dynamiques sont les services et l'immobilier, alors que les performances de l'industrie manufacturière sont moins encourageantes. Le rythme de la croissance industrielle s'est limité à 3,6 % entre 2000 et 2009, alors que la moyenne des pays émergents s'est établie à 6,2%.

Cette faible performance place le Maroc au 25ème rang sur les 30 pays comparatifs, car de nombreux pays en développement ont connu, sur des périodes similaires, des situations d'accélération de la croissance grâce, justement, à leurs performances industrielles. En général, les pays qui ont conduit de profonds changements structurels de leur économie, ont pu atteindre des paliers de croissance relativement élevés.

S'agissant de la dynamique du marché du travail, on observe une baisse continue, depuis la fin de la décennie 1990, du taux de chômage en milieu urbain dont le niveau est passé de 20% en 2000 à 13,8% en 2009. La réduction significative du taux de chômage résulte bien évidemment de l'accélération sensible du rythme de croissance combinée à l'amélioration de son contenu en emplois.

En parallèle, il y a eu des transformations dans les structures de l'offre que reflète la baisse tendancielle du taux d'activité constatée depuis le début de la décennie. Il faut signaler aussi que de nombreux chômeurs, découragés par la situation qui a prévalu tout au long de la décennie précitée, ont probablement décidé de quitter le marché du travail (retour au foyer pour certaines diplômées) ou retarder leur entrée sur ce marché (poursuite d'études et recherche de formation)²⁰.

Par conséquent, ces évolutions contrastées traduisent une certaine morosité du marché de l'emploi. Le taux d'emploi y a atteint 45,3% en 2009 et demeure inférieur à la moyenne des pays aux économies similaires, qui est de 55%.

En ce qui concerne l'investissement, le taux dans sa globalité affiche une tendance à la hausse depuis plusieurs années. Il est passé de 23% du PIB au cours de la décennie 90 à plus de 28% en moyenne pour la période 2000-2009. Ce niveau d'investissement est nettement supérieur à la moyenne des pays émergents qui est autour de 15%. L'investissement direct étranger (hors opérations de privatisations) se caractérise également par une forte expansion, qui place le Maroc au niveau de la moyenne des pays émergents. Les flux d'IDE représentent actuellement environ 4% du PIB et sont de plus en plus concentrés dans le secteur de l'immobilier, du tourisme et des services.

L'intensification de l'effort d'investissement au cours des dernières années ne semble pas cependant induire des progrès conséquents au niveau de la productivité. En dépit d'une évolution avantageuse par rapport à la situation au début de la décennie, la productivité apparente du travail au Maroc demeure encore nettement en deçà du niveau moyen des pays émergents. Ce phénomène s'explique probablement par une mauvaise allocation des ressources productives. Selon le rapport sur le climat d'investissement le plus récent publié par la banque mondiale, le niveau de productivité au Maroc ne représente que 50% de la productivité moyenne observée dans les économies émergentes, et moins de 20 % du niveau moyen des pays de l'OCDE.

Si on examine cette variable sur une longue période, on constate qu'après des années de stagnation, la productivité marocaine s'est redressée significativement depuis le début des années 2000. Son rythme de croissance y a atteint 2,6% alors qu'elle connaissait une situation de quasi-stagnation dans les années 90. Cette performance est donc inférieure à celle de la moyenne des pays émergents qui s'établit autour de 4%.

La faiblesse relative de la croissance de la productivité du travail au Maroc peut être reliée autant à la qualité et au niveau de qualification de la main-d'œuvre qu'au problème plus général de l'efficacité des investissements et leur allocation par secteurs d'activité. A cela s'ajoutent des facteurs de distorsion dans les processus productifs, relatifs à l'organisation des tâches, l'encadrement ou la logistique.

La compétitivité d'une économie devrait se traduire par une amélioration de son bien-être et une évolution favorable du niveau de vie. L'indicateur susceptible de mesurer cette compétitivité doit nécessairement tenir compte des facteurs qui déterminent le niveau de vie de la population. La progression des revenus et la cadence d'amélioration des niveaux de vie constituent à ce titre des indicateurs privilégiés.

Le Maroc a enregistré au cours de la dernière décennie d'importants progrès au niveau de la formation des revenus et de leur croissance. Selon les chiffres de la comptabilité nationale, le revenu national qui était autour de 409 milliards de dirhams en 2000 est passé à un peu moins de 780 milliards en 2009. En dix ans, le revenu national a été presque multiplié par deux, enregistrant ainsi un taux de croissance annuel moyen de 7,4%. Parallèlement, le revenu par habitant a atteint 24 741 dirhams au terme de l'année 2009 contre 14 358 dirhams au début de la décennie. Cette évolution exprimée en termes réels correspond à une progression de l'ordre de 4,8 % par an des revenus générés par les activités productives, augmentés des revenus extérieurs et des transferts nets.

Cette tendance haussière observée tant au niveau du revenu disponible global de la nation qu'au niveau du revenu per capita a eu des répercussions positives sur le comportement de consommation qui constitue le principal indicateur du niveau de vie des ménages. Les dépenses de consommation telles qu'elles ressortent des agrégats économiques globaux ont en effet suivi une tendance à la hausse avec un rythme d'accroissement moyen de 6,0% par an sur la période 2000-2009. Si on se restreint à la sous période 2005-2009, ce taux passe à près de 8%, ce qui indique une nette accélération au cours des cinq dernières années. En termes réels, les dépenses de consommation des ménages ont connu une progression quasi similaire pour les deux périodes, soit environ 4,5%.

Ces résultats témoignent d'une amélioration du niveau de vie des ménages marocains qui a été particulièrement soutenue à partir du début de la deuxième moitié de la décennie. La dépense moyenne de consommation par tête d'habitant a ainsi atteint en 2009 la valeur de 13 309 DH, en hausse de 4,6 % par an sur les dix dernières années et de 6,7% sur la période 2005-2009.

Evolution du revenu national en millions de dirhams

	2000	2002	2004	2006	2008	2009
PIB prix courants	393381	445426	505015	577344	688843	736206
Revenu national brut	383101	434755	496261	569124	677436	721010
Transferts courants nets en provenance de l'extérieur	26441	36684	43325	55571	67714	58688
Revenu national brut disponible	409542	471439	539586	624695	745150	779698
Revenu par tête d'habitants	14417	16154	18051	20480	23901	24741
Pouvoir d'achat du RNDDB	408702	461697	519321	583601	632720	650118
Pouvoir d'achat du revenu par tête	14388	15820	17373	19133	20294	20629

Cette amélioration de la consommation au cours de la décennie s'étalant de 2000 à 2009 est confirmée par les données issues des enquêtes de consommation. Celles-ci montrent que le niveau de vie des ménages marocains s'est amélioré de façon significative. La dépense annuelle par personne a atteint 11 222 DH au niveau national et 13 894 DH au niveau urbain en 2007. Cette évolution positive s'est accompagnée d'importants changements dans la structure des dépenses selon les principales rubriques de consommation. La part des dépenses alimentaires continue d'enregistrer une baisse régulière par rapport aux résultats des précédentes enquêtes même si cette rubrique de dépenses continue de s'accaparer l'essentiel du budget des ménages dont elle représentait presque la moitié au début des années 80. Depuis, ce poids s'est réduit progressivement pour n'en constituer que 41,3 % en 2001 puis 40,6 % en 2007.

Cette tendance qui illustre les améliorations relatives en matière de niveau de vie est compensée par l'émergence de nouvelles rubriques de dépenses qui connaissent depuis quelques années une forte expansion. Il s'agit plus particulièrement des dépenses relatives aux transports et communication, aux dépenses d'hygiène et de soins médicaux ainsi qu'aux dépenses d'enseignement, de culture et de loisir. Les améliorations de niveau de vie se ressentent même au plan de la qualité des dépenses où l'on observe des changements sensibles comme dans le cas des dépenses alimentaires qui portent relativement moins sur les produits de consommation traditionnelle riches en calories et plus sur les produits riches en protéines.

Ces résultats positifs enregistrés au niveau du revenu et de l'amélioration des conditions de vie des marocains ont été obtenus en dépit d'un contexte international particulièrement difficile. Celui-ci a été marqué par l'augmentation du cours des matières premières et par la crise profonde qu'a connue l'économie mondiale dans son ensemble au cours des trois dernières années de la décennie. En dépit des fortes incertitudes pesant sur l'environnement international durant cette période, le taux de croissance moyen de l'économie marocaine s'est établi à 4,8%, soit un rythme sensiblement plus soutenu que celui observé dans d'autres économies à niveau de développement comparable.

Ces performances ont été le fait du développement de l'ensemble des secteurs de l'activité, en particulier les secteurs non-agricoles qui ont pu résister aux différents chocs ayant caractérisé cette période fortement perturbée et au cours de laquelle la croissance a été essentiellement tirée par la demande intérieure. Les difficultés liées aux exportations et aux financements extérieurs n'ont cependant pas permis à l'économie marocaine de maintenir cet élan de croissance et connaître un développement plus extensif. La hausse des coûts de production induite par le renchérissement des prix des matières premières et de l'énergie ainsi que les retombées de la crise financière mondiale ont handicapé la croissance et la compétitivité du Maroc à travers de multiples mécanismes de transmission.

Toutefois, l'analyse de la compétitivité resterait incomplète si elle était limitée aux seuls facteurs internes de l'économie. Un éclairage complémentaire sur la capacité de l'économie nationale à faire face à la concurrence sur les marchés extérieurs est apporté par des indicateurs de performance extérieure.

3. Compétitivité commerciale du Maroc : Performances à l'export, balance commerciale, parts de marché, attractivité des investissements

La consolidation du processus de croissance depuis le début de l'actuelle décennie s'est accompagnée d'un développement appréciable des échanges extérieurs. Pour les marchandises, les transactions courantes ont atteint en 2009 une valeur globale de 357 milliards de DH, enregistrant ainsi une progression de 7,1 % en moyenne par an sur la période 2000-2009. Pour les services, les transactions ont totalisé une valeur globale de 154 Milliards de DH en 2009 et progressé à un rythme nettement plus accéléré sur la même période, soit 13,7 % par an.

Ces résultats qui illustrent la dynamique d'ouverture engagée au Maroc de façon accélérée depuis le début des années 2000 se retrouvent au niveau des performances à l'export. Les exportations totales de biens et services dont la valeur globale a dépassé 211 Milliards de DH en 2009 ont connu une expansion notable depuis le début de la décennie avec une progression au taux moyen de 7,6 % par an. En valeurs nominales, le rythme de progression des exportations globales se compare à celui du PIB au cours de la même période.

De même, les importations se sont développées à une cadence plus soutenue compte tenu des besoins croissants en énergie, en produits bruts et en demi-produits. Cette conjoncture a généré un déficit structurel de plus en plus important de la balance des transactions courantes. Entre 2000 et 2009 ce déficit est passé de 4,9 Milliards de dirhams à près de 37 milliards. Sur un échantillon de 25 pays, seuls la Turquie, l'Egypte et la Grèce ont enregistré des déficits plus importants que celui réalisé par notre pays en 2009. La Tunisie qui reste notre principal concurrent sur les marchés mondiaux, a enregistré un solde négatif similaire à celui enregistré par le Maroc en l'an 2000.

Contre-performances commerciales (en%)

	1990-1999	2000-2009
Parts de marchés	0.13	0.11
Déficit commercial (% du PIB)	8	16
Taux de couverture	68	50

S'agissant des parts de marché qui constituent un indicateur privilégié de la compétitivité, le positionnement du Maroc est demeuré relativement stable depuis une dizaine d'années. Les parts de marché de la période 2000-2009 ont varié d'une année à l'autre autour d'une moyenne de 0,11%. On notera que cette proportion est en nette retrait par rapport à celle de la décennie 1990-1999 où elle a été de 0,13% en moyenne. Il en est de même du déficit commercial dont le poids par rapport au PIB s'est fortement accru en passant d'une période à l'autre de 8% à 16%. Durant la même période, le taux de couverture des importations par les exportations a connu au niveau des transactions sur les marchandises une détérioration sensible. Il était de 68% au début de la décennie et se situe actuellement autour de 50%.

L'ouverture de l'économie marocaine se fait essentiellement sur les marchés de l'Union Européenne puisque quelque 84% des échanges se font avec les pays de l'Union Européenne. Les exportations du Maroc restent fortement concentrées sur un nombre assez réduit de produits. Trois groupes de produits représentent 80% des ventes totales à l'étranger. Il s'agit des produits agricoles et de la pêche ; des textiles et vêtements ; ainsi que des phosphates et dérivés. La compétitivité du Maroc pour ces produits sur les marchés clients est fondée sur la proximité et sur le niveau bas des salaires comparativement à celui de l'Europe.

Cependant si pour les principaux biens exportés, le Maroc se prévaut d'un avantage comparatif par rapport à de nombreux concurrents, il accuse un retard considérable sur le plan de la diversification des produits. Selon une récente étude publiée par la Banque Mondiale sur le climat des affaires au Maroc (mai 2008), le degré de diversification productive de l'économie marocaine est nettement inférieur à la moyenne des pays émergents.

A titre de comparaison, le Maroc exporte 42 produits par million d'habitants, contre 55 pour la Turquie, 130 pour la Tunisie et 160 pour la Malaisie. L'analyse des données indique une accélération du processus de diversification depuis le milieu des années 90, tiré principalement par les secteurs électrique et électronique. Le nombre de nouveaux produits exportés chaque année est passé de 10 dans les années 1990 à environ 40 dans les années 2000. Malgré cette amélioration, le rythme de diversification productive reste inférieur à celui de la plupart des pays émergents.

L'indice de diversification calculé sur la période 2003-2009 place ainsi le Maroc en dernière position parmi les pays représentatifs d'un échantillon composé de la Chine, de la Corée, l'Indonésie, la Pologne, la Turquie et l'Argentine. En revanche l'indicateur de l'avantage comparatif établi sur la base du même échantillon montre que l'économie marocaine occupe une place privilégiée au plan des produits des secteurs de l'agriculture et du textile, spécialement les vêtements.

L'évolution des parts de marché du Maroc sur l'Union Européenne par rapport à un échantillon de pays émergents parmi les plus dynamiques apporte des éléments d'appréciation encore plus significatifs. Des pays comme la Turquie, le Brésil, la Tunisie ou encore le Chili parviennent tous à réaliser des performances appréciables sur le marché de l'Union Européenne qui génèrent des parts de marché dépassant celle du Maroc.

La Turquie, par exemple, arrive à tirer profit de son statut particulier²¹ avec l'Europe. Sa part de marché est passée de 0,83% en 2001 à 1,06% en 2010 après avoir été à des niveaux plus importants en 2007 avec 1,21%. De son côté, le Brésil n'a pas connu une forte croissance de sa part de marché mais a réussi néanmoins à la maintenir à un niveau appréciable : les exportations de ce pays ont représenté une proportion de 0,83% du marché européen après avoir atteint un pic de 0,9 % en 2008, contre 0,73 en 2001.

La Tunisie, en dépit de son handicap majeur lié à l'échelle de production, parvient aussi à réaliser des performances notables à l'export. Elle a réussi à maintenir son positionnement compétitif sur le marché européen en enregistrant des niveaux de parts de marché comparables à ceux du Maroc. A partir de 2006, elle a même surclassé notre pays sur ce marché. La même tendance est observée s'agissant des performances commerciales du Chili sur le marché européen. La part de marché de ce pays qui ne dépassait guère 0,18 % en 2001 s'est beaucoup améliorée tout au long de la dernière décennie pour atteindre 0,24 % en 2010, soit un niveau nettement supérieur à celui du Maroc.

Dans le groupe de pays retenus dans cet échantillon comparatif, seule la Jordanie qui est aussi liée au Maroc par un accord de libre-échange, a enregistré des performances plus faibles sur le marché européen avec une part de marché limitée à 0,01 %. Enfin, la Chine, qui est le pays référentiel en termes de performances à l'export, dispose de capacités d'exportation considérables qu'elle concrétise de manière exceptionnelle.

Sur la période couvrant la dernière décennie, ce pays n'a cessé d'améliorer sa part dans le volume global des importations des pays de l'Union Européenne. Sa part de marché a ainsi plus que doublé en l'espace de 10 ans, passant de 3,2% en 2001 à plus de 7% en 2010. Cette performance est d'autant plus appréciable qu'elle a été réalisée dans un contexte international perturbé et mouvant.

Évolution des parts sur le marché des importations de marchandises de l'UE										
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Maroc	0,25%	0,25%	0,25%	0,23%	0,22%	0,20%	0,22%	0,22%	0,22%	0,19%
Jordanie	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%
Tunisie	0,24%	0,24%	0,24%	0,23%	0,22%	0,21%	0,24%	0,24%	0,25%	0,24%
Turquie	0,83%	0,94%	1,04%	1,12%	1,13%	1,15%	1,21%	1,15%	1,13%	1,06%
Brésil	0,73%	0,69%	0,72%	0,75%	0,77%	0,77%	0,87%	0,90%	0,83%	0,83%
Canada	0,69%	0,61%	0,56%	0,53%	0,53%	0,54%	0,59%	0,59%	0,56%	0,59%
Chili	0,18%	0,18%	0,18%	0,24%	0,25%	0,33%	0,32%	0,27%	0,23%	0,24%
Chine	3,20%	3,54%	4,10%	4,60%	5,29%	5,63%	6,27%	6,42%	6,94%	7,19%

Sources : Calculs du CCI basés sur les statistiques de COMTRADE, Calculs et tableau des auteurs.

L'analyse des évolutions des parts de marché et de ses implications en termes de positionnement compétitif du Maroc doit être détaillée au niveau des branches pour gagner en pertinence. On constate, en effet, qu'au-delà des indicateurs globaux des parts de marché, les activités d'exportation enregistrent des performances différenciées d'une branche à l'autre. Le secteur des « vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie » se distingue à ce propos en occupant la première position à l'export avec une part de marché atteignant la moyenne de 3,57% sur l'ensemble de période. Ce secteur est suivi de près par les branches d'exportation de « Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires » pour une part de marché de 3,04%. Ces deux secteurs regroupent les activités d'exportation traditionnelles du Maroc offrant des produits peu élaborés et à faible valeur ajoutée.

A côté des indicateurs de parts de marché, les performances à l'export peuvent être analysées sur la base des contributions propres à chaque secteur à la croissance globale des exportations. L'intérêt d'une telle analyse est d'identifier les branches les plus performantes en termes de compétitivité.

La branche des « Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties... » se place en tête des contributeurs aux exportations marocaines en destination du Marché de l'UE avec un taux de contribution à leur croissance de plus de 24% sur la période 2001-2010. Elle est suivie par les branches « Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires » et « Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie » avec des taux de contribution respectivement de 11,64% et 9,78%. Les six branches à forte contribution ont, à elles seules, contribué pour une part dépassant 60% à la croissance des exportations à destination du marché de l'UE entre l'année 2001 et l'année 2010.

Les branches exportatrices Marocaines à forte part moyenne sur le marché de l'UE entre 2001 et 2010		
Code SH	Branches	Part
62	Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	3,57%
07	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	3,04%
78	Plomb et ouvrages en plomb	2,71%
25	Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments	2,50%
16	Préparations de viandes, de poissons/crustacés/mollusques...	2,46%
31	Engrais	2,43%
03	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	2,21%
45	Liège et ouvrages en liège	1,84%
61	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	1,73%
13	Gommes, résines et autres sucs et extraits végétaux	1,64%
08	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	1,32%
05	Autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	1,25%

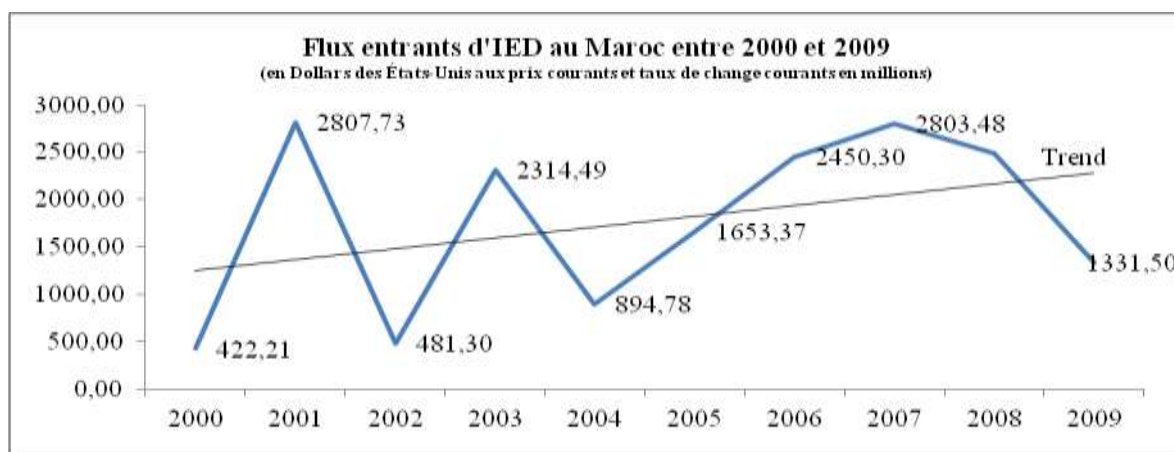
Sources : Calculs du CCI basés sur les statistiques de COMTRADE, Calculs et tableau des auteurs.

En termes de points, les importations des pays de l'UE en provenance du Maroc ont connu une progression de 7,21 points dans laquelle les branches de « Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties... », « Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires » et « Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie » ont contribué respectivement à hauteur de 1.74, 0.84 et 0.71 points soit un total de 3.28 points.

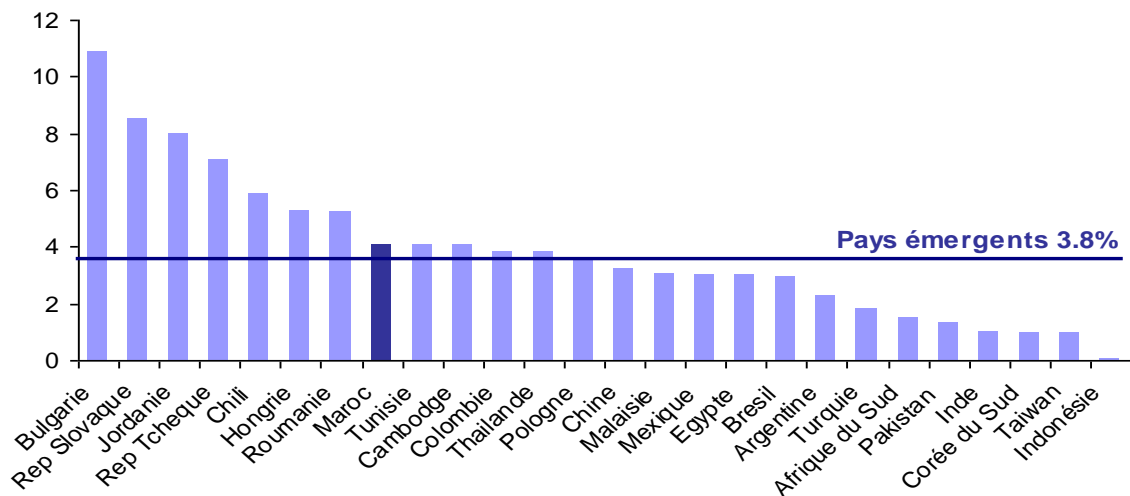
Les branches à forte contribution aux importations UE en provenance du Maroc	
Libellé produit	Contribution à la croissance globale
Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc.	24,09%
Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	11,64%
Vêtements et accessoires du vêtement, autres qu'en bonneterie	9,78%
Préparations de viandes, de poissons/crustacés/mollusques, etc.	5,71%
Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments	4,92%
Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	4,08%
Total	60,22%

A côté de l'évolution des performances à l'export et la tendance des parts des marchés, la compétitivité commerciale se mesure aussi au niveau de l'attractivité des investissements étrangers. L'afflux du capital étranger constaté au cours des dix dernières années apparaît nettement plus soutenu par rapport à la dynamique d'investissement interne. Le volume des investissements en provenance de l'extérieur a en effet atteint la moyenne annuelle de 32 Milliards de DH sur la période 2006-2009, enregistrant ainsi un accroissement de 60 % par rapport à son niveau moyen durant la première moitié de la décennie.

Un tel accroissement qui témoigne des progrès réalisés en matière d'attractivité apparaît encore plus important comparé aux résultats enregistrés durant la décennie quatre-vingt-dix. On soulignera cependant que l'élan pris au milieu de la décennie avec un afflux de capital étranger atteignant 41 Milliards de DH en 2007 a été fortement affecté par la crise financière internationale survenue en 2008 et ses retombées sur les performances économiques réelles. Le volume des investissements étrangers s'est en effet réduit de façon sensible au cours des deux dernières années. Il s'est établi à 35 Milliards en 2008 et à 27 Milliards de DH en 2009.



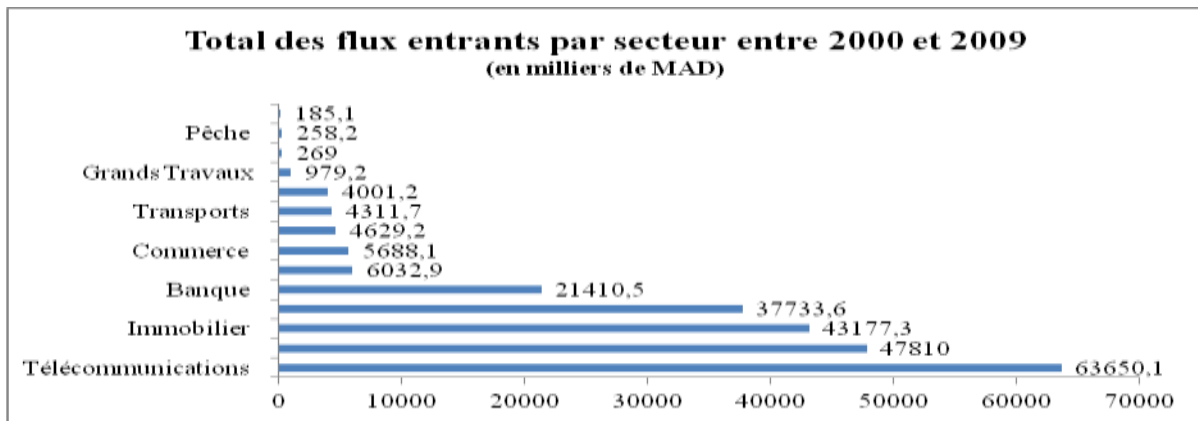
Le positionnement du Maroc parmi les pays à niveau de développement comparable est relativement avancé quant à l'attractivité des investissements étrangers. Le volume des IDE au cours de la période 2000-2009 a représenté l'équivalent de 4% du produit intérieur brut, en dépit d'une tendance au ralentissement au cours des deux dernières années. Comparé aux pays émergents où les flux des IDE représentent en moyenne 3,5% du PIB, ce résultat témoigne de l'intérêt porté au Maroc comme destination compétitive au plan international. Par rapport aux 30 pays de l'échantillon de référence (voir graphique ci-dessous), le Maroc se classe au 8ème rang. Les économies qui occupent la tête du classement sont majoritairement situées en Europe de l'Est et bénéficient de la dynamique de l'élargissement européen.



On notera par ailleurs que le caractère assez irrégulier de la tendance des investissements étrangers semble relativement moins prononcé ces dernières années en raison de la forte baisse de l'apport des opérations de privatisation. Cette tendance montre qu'au-delà des fluctuations de la conjoncture, l'afflux du capital étranger s'est progressivement affranchi des opérations à caractère exceptionnel pour prendre une dimension liée plus aux structures économiques et aux possibilités de développement qu'elles offrent aux investisseurs. Ceci ressort non seulement à travers la progression soutenue des volumes d'investissement mais aussi à travers la tendance à la diversification aussi bien de leur provenance par pays que de leur destination par secteur d'activité.

Du point de la répartition des investissements par pays d'origine, la France continue d'occuper la première place au cours des dernières années du fait de sa forte participation aux opérations de privatisation. D'autres pays semblent marquer de l'intérêt vis-à-vis du Maroc tels que l'Espagne, le Portugal et d'autres pays européens. En ce qui concerne la répartition sectorielle des investissements, on constate là aussi un élargissement sensible du champ d'intervention du capital étranger après la forte concentration liée aux opérations de privatisation.

Les données ci-dessus montrent que les secteurs de l'industrie, de l'immobilier et des activités bancaires se sont accaparés près de la moitié des investissements étrangers. Le reste de l'afflux de capital s'est réparti de façon très différenciée sur les activités de télécommunication, de l'énergie et des mines ainsi que des activités de tourisme et de services.



Les données ci-dessus montrent que les secteurs de l'industrie, de l'immobilier et des activités bancaires se sont accaparés près de la moitié des investissements étrangers. Le reste de l'afflux de capital s'est réparti de façon très différenciée sur les activités de télécommunication, de l'énergie et des mines ainsi que des activités de tourisme et de services.

4. Compétitivité-prix : taux de change effectif réel, coût salarial unitaire, productivité apparente du travail, éléments de compétitivité hors prix

En complément aux éléments d'appréciation des tendances de la compétitivité se basant sur les performances commerciales, il importe d'examiner comment la dynamique compétitive s'exprime à travers l'évolution des prix relatifs et des coûts en relation avec la productivité. On examinera dans cette section les tendances du taux de change effectif réel en tant qu'indicateurs des rapports des prix, des coûts du travail et de la productivité.

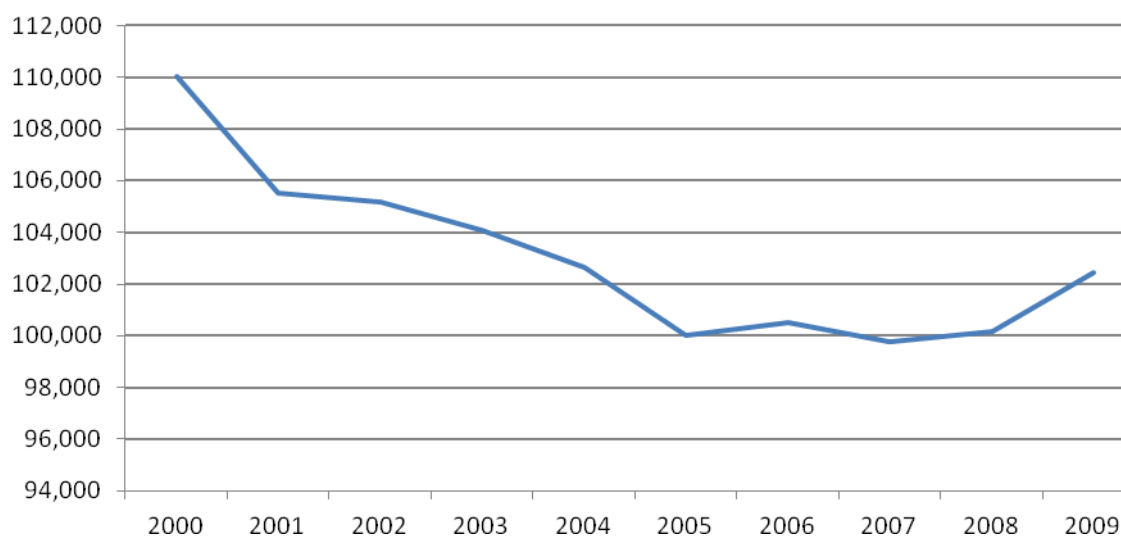
4.1. Orientation du taux de change

La légère perte des parts de marché constaté au cours de la deuxième moitié de la décennie 2000-2009 a été observée en dépit d'une dépréciation continue du taux de change effectif réel du Dirham tout au long de la période 2000-2009. Cette baisse de la valeur de la monnaie nationale évaluée à 3%, a été causée à la fois par une diminution de la valeur du taux de change effectif nominal et dans une moindre mesure par un écart inflationniste favorable comparativement aux autres pays concurrents.

Par ailleurs l'appréciation importante durant cette période de l'euro par rapport au dollar a induit à travers le mécanisme de cotation du dirham une sous évaluation de ce dernier par rapport à l'euro. Ce qui a induit une baisse de la valeur de dirham par rapport aux principales devises contenues dans le panier de référence. Cette dépréciation de la monnaie marocaine s'observe également à travers l'évolution des termes de l'échange observée entre 2000 et 2009.

On relèvera toutefois une certaine inflexion de la tendance baissière à partir de 2007 sous l'effet de la flambée des prix des matières premières et en particulier des phosphates. Globalement les fluctuations à la fois du taux de change effectif réel comme celles des termes de l'échange ont été relativement modérées et peu volatiles entre 2005 et 2007, date de déclenchement de la crise financière mondiale.

Evolution du taux de change effectif réel 2000-2009 (prix étrangers/dirhams)



L'adoption du régime de change fixe ou une transition lente vers le taux de change flexible ne semble pas avoir été jusqu'à présent en faveur de la compétitivité de l'économie marocaine. L'insuffisance de l'offre exportable et le besoin en produits diversifiés importés ne permettent pas aux exportations du pays de réaliser un rythme plus important que celui de ses importations. Des efforts appréciables ont été, cependant, consentis en matière de libéralisation et de diversification en vue de mettre en place un environnement propice à la productivité et par conséquent à la compétitivité et à la croissance, consolidant, ainsi, les conditions de passage au régime flexible.

4.2. Tendances de la productivité et des coûts salariaux

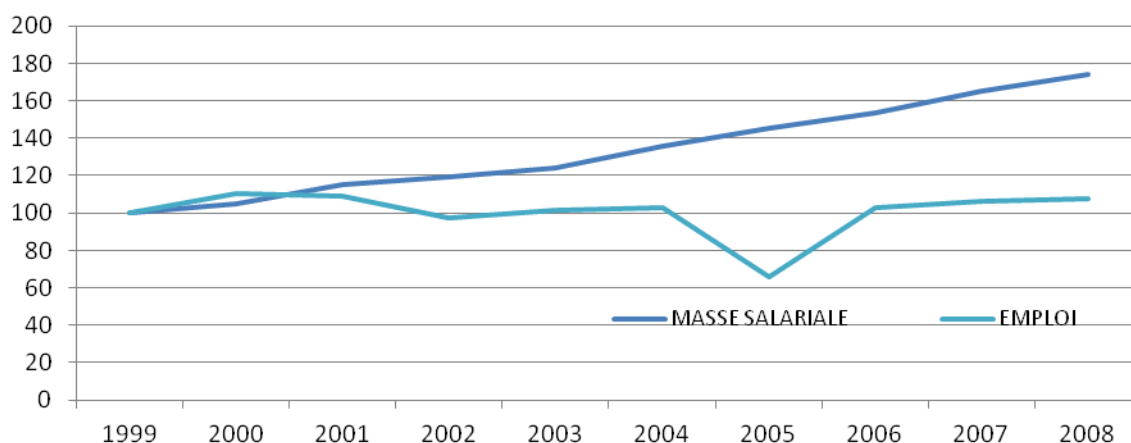
De 2000 à 2009, la productivité globale des facteurs qui mesure l'apport du progrès technique à la création de la richesse dans le pays, s'est comportée favorablement en raison des efforts importants déployés par les pouvoirs publics dans le domaine de l'investissement et de la promotion de l'emploi. Il ressort des différentes estimations effectuées à ce sujet que le rythme de progression de cet indicateur s'est établi autour de la moyenne de 3,5% par an sur la période de référence. Cette augmentation moyenne couvre, cependant d'importantes fluctuations en raison notamment de la sensibilité des performances économiques aux fluctuations conjoncturelles.

Le gain de productivité enregistré depuis le début de la décennie s'est par ailleurs accompagné d'une relative stabilité des prix en même temps que d'une amélioration du niveau des salaires. Les données issues des comptes nationaux font ressortir une hausse moyenne des salaires de l'ordre de 6% durant la période couvrant les années 2000 à 2008 alors que le rythme de hausse des prix a été contenu autour de 2%. Il semble que l'intensification des investissements qui ont d'importants effets externes, comme ceux destinés au développement des infrastructures de base ou l'amélioration sensible de la qualification de la main-d'œuvre, soient à l'origine de cette évolution positive.

Cette évolution positive en termes de productivité globale des facteurs aurait pu être nettement plus favorable à la compétitivité si le contenu technologique de la production du pays progressait à un rythme plus rapide. Au Maroc les activités à faible contenu technologique représenteraient à peu près 72% de la valeur ajoutée industrielle et 77% des exportations marocaines. Cette situation rend le pays faiblement intensif en technologie comparativement à la moyenne des économies émergentes. En raison de la vitesse rapide de développement de la technologie, le défi qui se pose pour le Maroc à l'avenir est de pouvoir rattraper le retard accumulé dans ce domaine surtout qu'actuellement les activités en moyenne et haute technologie ne concernent qu'un nombre limité d'entreprises.

S'agissant de l'emploi, il ressort à travers les données disponibles que la contribution du facteur travail à la croissance est structurellement réduite comparativement au capital. L'augmentation du volume du facteur travail est clairement observée, elle s'est opérée principalement en raison d'un relèvement tendanciel du taux de participation. Un problème spécifique caractérise, cependant, ce volume de main d'œuvre. Il s'agit d'un niveau faible de qualification comparativement aux pays concurrents. Plus de 40% des actifs en milieu urbain n'ont aucun diplôme, alors que la moyenne des pays émergents est de 6%.

Evolution des salaires et de l'emploi



Ce constat donne toute la mesure de la problématique d'accumulation du capital humain au Maroc. Les tendances actuelles du système éducatif laissent penser que cette situation risque de perdurer encore si aucune réforme profonde n'est engagée. Les taux de scolarisation au Maroc sont nettement en dessous de la moyenne des pays concurrents. Le taux brut de scolarisation dans le secondaire est de 50% contre une moyenne de 60% pour les pays émergents. Pourtant le système d'éducation et de formation a été érigé en priorité dans tous les programmes d'action de l'Etat. Il a bénéficié d'importants efforts de la part des pouvoirs publics visant le développement de tous les niveaux de l'enseignement et de formation. L'accès à l'école a été élargi à toutes les catégories sociales, en particulier pour les populations en milieu rural et les jeunes filles.

Les réformes mises en œuvre dans ce domaine depuis le début de la décennie ainsi que les ajustements successifs des politiques éducatives ont permis de réaliser des avancées appréciables aux différents cycles d'enseignement et de formation qui ressortent à travers les principaux indicateurs relatifs aux effectifs scolarisés. C'est l'objectif de la généralisation de l'enseignement qui a abouti. L'intensification des efforts entrepris en matière de scolarisation et de développement de l'ensemble du système éducatif au cours des quinze dernières années a nécessité la mobilisation d'importantes ressources budgétaires.

Les résultats obtenus actuellement justifient-ils totalement les efforts consentis dans ce domaine ? Le développement important du système d'éducation et de formation a permis, certes, à un grand nombre d'individus de se prévaloir de savoirs, de savoir-faire et de qualifications leur permettant une meilleure intégration au plan social. Ceci doit constituer l'axe de base pour la promotion du principe d'égalité des chances, de lutte contre l'exclusion et de renforcement de la compétitivité marocaine.

Mais malgré toutes les avancées réalisées dans ce domaine le problème de qualité de l'enseignement et de l'adéquation avec les besoins du marché de l'emploi, principal facteur de consolidation de la compétitivité, reste posé. Le taux de chômage chez les diplômés de l'enseignement supérieur dépasse 30%, alors que celui des actifs sans qualification est inférieur à 15%. De plus, seulement 4% des diplômés de l'enseignement supérieur ont suivi une filière d'ingénieur ou de technicien supérieur, contre une moyenne de 15% dans les pays émergents.

Un autre facteur déterminant de la compétitivité est celui du coût de la main-d'œuvre. Il semble au vu des analyses conduites dans le cadre des évaluations périodiques concernant le climat des affaires que la main-d'œuvre qualifiée soit relativement onéreuse. Par rapport à bon nombre de pays émergents, les salaires nominaux des travailleurs qualifiés seraient, selon les analyses comparatives, assez élevés. Compte tenu du niveau de la productivité au Maroc, on estime que le coût unitaire du travail serait supérieur d'environ 30% à celui des pays concurrents. Sur le plan salarial, l'économie marocaine a un gain de compétitivité important à rattraper à travers l'accroissement de la productivité et l'amélioration de l'efficacité du marché du travail.

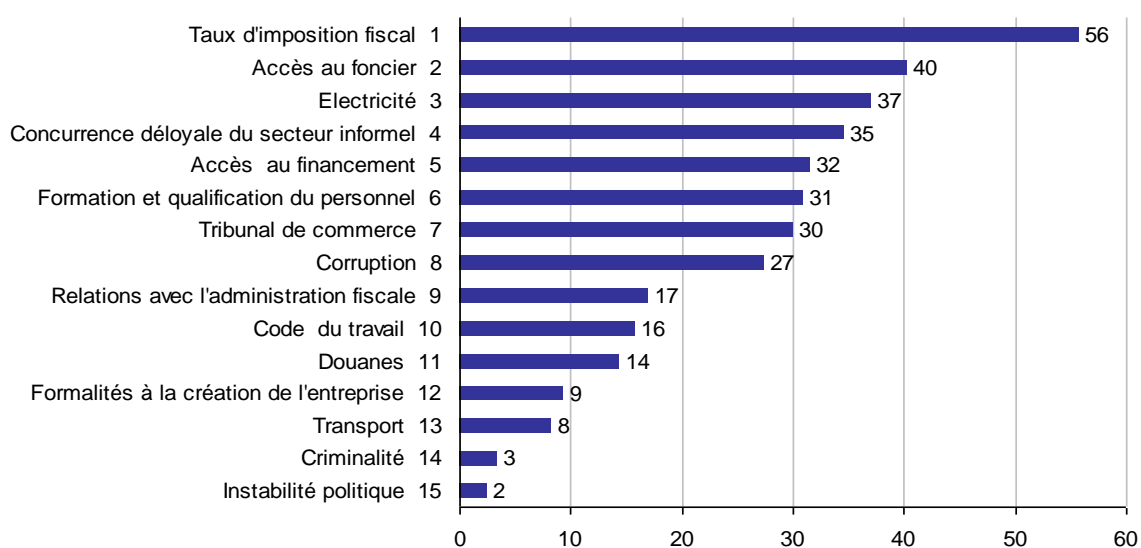
4.3. Eléments de compétitivité-hors prix

De nombreux facteurs, en dehors des indicateurs prix à proprement parlé, pèsent sur la compétitivité des entreprises marocaines. Les plus importants qui sont souvent cités par les responsables du secteur productif national sont entre autres, la fiscalité, le foncier, la justice et le coût de l'énergie. La composante fiscale est très souvent évoquée comme un facteur majeur pesant sur la compétitivité des entreprises. La plupart des analyses portant sur le climat des affaires confirment la perception des industriels marocains quant au poids de la fiscalité en tant que contrainte à l'environnement de l'entreprise, comme cela a été relevé dans l'enquête sur le climat des affaires pour 2008.

Le niveau des prélèvements fiscaux au Maroc se situe autour de 22% du PIB, alors que la moyenne des pays émergents est de 18%. Cet excès de pression fiscale s'explique principalement par des taux d'imposition particulièrement élevés. Le taux de l'impôt sur les sociétés, qui a récemment été réduit de 35% à 30%, reste supérieur à la moyenne des pays émergents (26%). En outre, le taux marginal de l'impôt sur les revenus se situe à 38 % alors que la moyenne des pays concurrents s'établit à 31%.

D'autres obstacles à la compétitivité existent. Il s'agit par ordre décroissant de l'accès au foncier, l'énergie électrique, la concurrence déloyale du secteur informel, l'accès au financement, la justice (30%) et de la corruption. Les autres aspects de l'environnement des affaires sont considérés comme des entraves moins prononcées.

La fiscalité, en dépit d'un abattement de 50% sur l'impôt sur les sociétés dont bénéficient les entreprises exportatrices marocaines après une exemption totale les cinq premières années, continue d'être l'une des plus importantes contraintes à la compétitivité au Maroc. Ce n'est probablement pas l'IS qui en est la cause mais bien les autres impôts puisque même les entreprises non exportatrices trouvent les prélèvements trop lourds. Les opérateurs économiques, dans leur ensemble, en répondant aux différentes enquêtes réalisées en vue de saisir leur perception en ce qui concerne la compétitivité et l'attractivité de l'économie nationale, évoquent systématiquement la fiscalité parmi les éléments contraignants. Ce sont ces éléments qui déterminent, pour une large part le niveau des investissements étrangers à destination du Maroc.



D'autres facteurs hors prix ont des répercussions importantes sur le niveau de la compétitivité si aucun intérêt ne leur est accordé. Il s'agit plus particulièrement de la qualité des infrastructures de transport, du réseau électrique et du service fournis par l'administration publique. En effet la qualité des infrastructures détermine la rentabilité de nouvelles activités productives. Un système de transport réduisant le coût de la logistique, des moyens de télécommunication moderne et un réseau électrique accessible et fiable renforcent la compétitivité d'un pays et contribuent à y créer les conditions d'un développement harmonieux et intégré.

Actuellement de l'avis de nombreux opérateurs, le Maroc commence à disposer d'infrastructures de bonne qualité. Les indices de mesure de l'efficacité des transports (routes, ports, aéroports) calculés par les organismes spécialisés, sont conformes aux standards de nombreux pays émergents. Cette qualité des infrastructures est doublée de celle du réseau de télécommunication souvent perçu par les opérateurs comme fiable et facilement accessible.

Un autre indicateur qualitatif de la compétitivité d'un pays est son réseau électrique. Celui du Maroc est jugé supérieur à de nombreux pays émergents et peu contraignant comparativement à eux. En effet les statistiques issues des enquêtes disponibles montrent que 30% des entreprises marocaines subissent des coupures d'électricité, elles sont 38% au Mexique, 40% en Jordanie et 47% au Chili. Les délais de raccordement sont aussi plus courts que dans les pays concurrents : une semaine au Maroc, deux en Jordanie et en Argentine et un mois au Chili. Malgré son avance sur un certain nombre de pays le réseau électrique marocain a subi des pressions très fortes du côté de la demande dont le rythme a doublé depuis le début de la décennie.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que la qualité des interventions publiques détermine pour une large part les coûts et les risques supportés par les entreprises productives tant nationales qu'internationales. L'obtention d'une autorisation, le respect de la réglementation du travail, des dispositions fiscales en vigueur et la solution des litiges devant les tribunaux ont un impact certain sur la rentabilité des entreprises, sa capacité à innover et à investir et donc sur les performances de l'économie toute entière. Dans ces différents domaines relevant de l'amélioration du climat des affaires, notre pays a réalisé des efforts appréciables le plaçant aujourd'hui au niveau de plusieurs pays à économie similaire. Mais il reste beaucoup à faire, en particulier dans les domaines de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

4.4. Approche multicritères de la compétitivité : Positionnement du Maroc au plan international

L'approche de la compétitivité à travers ses principaux déterminants renvoie à l'examen de toute la politique économique. Le processus compétitif se construit en effet au moyen d'une série de politiques couvrant des aspects aussi divers que ceux de :

- l'éducation,
- la recherche-développement,
- l'efficacité des dépenses publiques,
- l'attractivité du territoire,
- la politique de change ou encore
- l'efficacité des marchés.

La multiplicité et l'interdépendance des facteurs agit sur le positionnement compétitif de l'économie et impose, donc, l'adoption d'une approche multicritères pour mieux apprécier les avancées en termes de compétitivité et établir ainsi les classements des pays concurrents et/ou à niveau de développement comparable.

4.5. Approche multicritères : Méthodologie du GCI

La démarche adoptée par le World Economic Forum pour le calcul de l'indice de compétitivité globale (Global Competitiveness Index) s'inscrit dans cette optique en cherchant à évaluer les processus compétitifs et leur dynamisme au plan international. L'évaluation effectuée repose sur une série d'indicateurs interdépendants déterminant le potentiel compétitif classés dans douze catégories, appelées piliers de la compétitivité.

Avant d'examiner le positionnement compétitif du Maroc sur la base de l'indice de compétitivité globale (GCI), il importe de passer en revue les éléments constitutifs de cet indice. Il est donc important de les connaître pour appréhender rationnellement la signification et l'utilisation des indices surtout en cas de benchmark.

- Le premier pilier considéré dans le GCI est celui des *institutions*. Par institutions, on vise tous les éléments déterminant le cadre juridique et administratif régissant les interactions entre les agents économiques, personnes, entreprises et pouvoirs publics à l'occasion de l'exercice de leur activité en tant que producteurs de richesse. Les critères qui sont retenus dans ce cadre comprennent en particulier les droits de propriété, l'efficacité et la transparence de l'administration, l'indépendance du système judiciaire, le système de gouvernance des entreprises et les relations du travail.
- Le deuxième pilier de compétitivité est constitué par la qualité des *infrastructures économiques*. Considérées comme un facteur essentiel pour l'essor de l'activité de production, les infrastructures de base regroupent notamment les réseaux de transport et leur capacité à assurer un service de qualité et à moindre coût, l'approvisionnement en électricité ainsi que les moyens de télécommunications.
- Le troisième pilier concerne la *stabilité macroéconomique*. Les indicateurs de stabilité au plan macroéconomique portent principalement sur le niveau de l'inflation, la maîtrise des déficits publics, la pression fiscale, la dette publique, la gestion monétaire et financière. Pour soutenir la compétitivité globale de l'économie, il importe de maîtriser le niveau de l'inflation, de contenir les déficits publics dans des niveaux limités et d'assurer aux investissements des possibilités de financements adéquates.

- Le quatrième pilier de compétitivité se rapporte aux *conditions sanitaires et au niveau de l'éducation primaire*. L'état de santé de la main-d'œuvre et de l'ensemble de la population conditionne évidemment sa contribution au processus de création de richesse. Il en est de même du niveau d'éducation de base qui est devenue un facteur d'inclusion et de lutte contre la pauvreté absolument nécessaire dans les sociétés modernes.
- Le cinquième pilier a trait au *niveau de l'enseignement supérieur et la formation*. L'accès à des paliers élevés de croissance et de niveau de vie ne peut se concevoir dans le contexte actuel sans le développement du système d'enseignement supérieur et la formation de haut niveau. Ceci tient au fait que les processus de production et d'élaboration des produits aux technologies de plus en plus complexes requièrent désormais des compétences et des qualifications hautement élevées.
- Le sixième pilier porte sur *l'efficacité des marchés des produits*. Il s'agit des règles de fonctionnement des marchés qui garantissent l'efficacité économique à travers la concurrence. L'instauration de la concurrence constitue un facteur déterminant de rentabilité et d'innovation en favorisant les activités les plus productives et les plus efficaces. Les gains de productivité s'alimentent du niveau de concurrence et de l'efficacité des marchés.
- Le septième pilier concerne *le degré d'efficacité du marché du travail*. Il s'agit d'examiner dans quelle mesure le fonctionnement du marché du travail, ses structures et sa flexibilité permet de parvenir à la bonne allocation des ressources humaines sur les différentes sphères de l'activité économique et sociale. Les règles régissant le fonctionnement du marché du travail fondées sur la transparence et conciliant les impératifs d'efficacité et d'équité sont à même de favoriser les gains en termes de rendement et de productivité.
- Le huitième pilier porte sur *le développement des marchés financiers*. Le rôle des marchés financiers dans l'amélioration de la productivité apparaît aujourd'hui très important à travers non seulement les financements qu'assurent ces marchés aux entreprises mais aussi à travers la stabilité et la fiabilité du système. Le souvenir de la tourmente financière qui a surgi à la fin de l'année 2008 et ses répercussions sur la croissance au plan international montre toute l'importance que revêt le développement des marchés financiers dans un cadre stable et assaini.
- Le neuvième pilier prend en considération les dispositions du pays à s'ouvrir aux *nouvelles technologies* et leur adoption dans les processus de production. L'ouverture à la technologie permet d'accroître la productivité des processus mis en place et contribue ainsi à l'amélioration de la compétitivité. La capacité d'intégration des technologies extérieures dans le système de production est à différencier de l'innovation qui, elle, signifie la découverte de nouveaux processus et l'exploration de nouvelles frontières technologiques.

- Le dixième pilier est constitué par *la taille du marché*. L'avantage de disposer d'un marché de grande envergure permet évidemment de bénéficier d'importantes économies d'échelle qui, à leur tour, contribuent à conforter la compétitivité du pays.
- Le onzième pilier se rapporte au *degré de sophistication des entreprises*. La productivité et le rendement des processus de production au sein des entreprises peuvent s'améliorer de façon significative en cas de présence de certaines formes d'organisation ou encore en présence de clusters. Il en est de même de la présence d'activités de type marketing ou de distribution qui permettent une plus grande valorisation des produits.
- Le douzième pilier est celui de *la capacité d'innovation*. L'innovation qui est à l'origine du progrès technique est le principal facteur explicatif de la croissance et l'amélioration de niveau sur la longue période. Les économies qui parviennent à pénétrer et élargir les marchés extérieurs sont celles qui arrivent à innover et pousser plus loin les frontières de la technologie. Ceci leur permet d'assurer un rythme de croissance soutenu et des niveaux de vie élevés.

L'appréciation du niveau de compétitivité selon cette méthodologie est basée sur une série d'indicateurs à caractère quantitatif ou qualitatif se rapportant à chacun des piliers cités précédemment. La liste exhaustive de ces indicateurs classés selon chaque pilier est donnée en annexe. On précisera par ailleurs que les indicateurs considérés dans cette méthodologie d'évaluation présentent de fortes interdépendances entre eux en dépit du fait qu'ils sont regroupés en des catégories bien distinctes.

Ces interdépendances peuvent être illustrées à titre d'exemple par le fait que l'effort d'innovation ne peut être stimulé dans le cadre d'un environnement économique où ne prévaut ni les règles de la concurrence ni les législations en matière de protection de la propriété intellectuelle. Les processus de production ne peuvent pas non plus bénéficier de ressources humaines qualifiées en présence de rigidités sur le marché du travail ou encore en l'absence de règles d'efficience et d'équité.

La diversité des situations des pays à comparer selon cette méthodologie et les différences de niveau de développement entre groupes de pays font que les critères retenus de classification ne peuvent pas revêtir la même importance d'une économie à l'autre. On relève en effet que plus l'économie réalise des avancées significatives au plan économique, plus elle a besoin de réaliser davantage de progrès au plan de la productivité pour soutenir son rythme de croissance et consolider son niveau de vie.

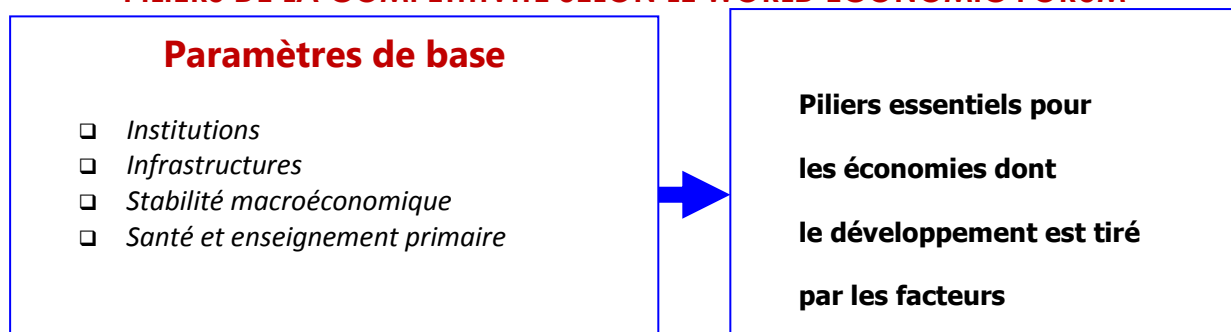
Pour gagner en pertinence, la méthodologie de classification devrait par conséquent être appliquée en tenant compte des différences de niveaux de développement des pays. La prise en compte de ces différences se fera, selon les concepteurs de la classification, en appliquant un système de pondération spécifique établi pour chaque catégorie de pays en fonction du niveau de développement.

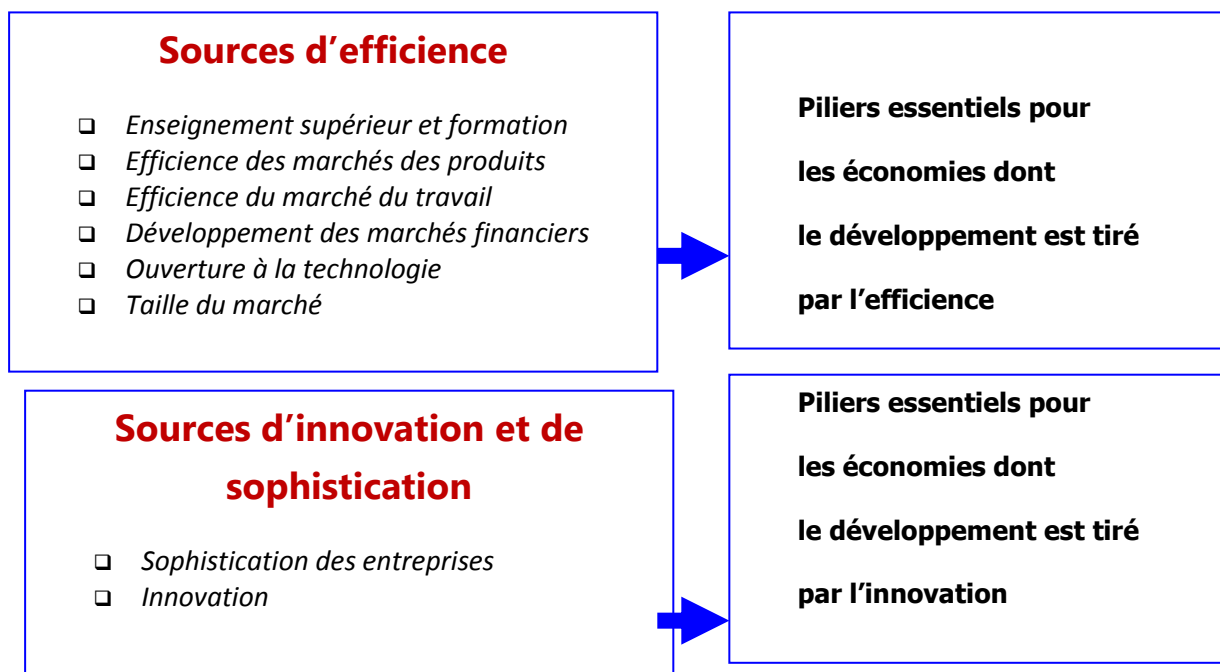
La classification des pays en groupes homogènes du point de vue de la dynamique de développement et présentant des indicateurs économiques comparables se base sur les faits stylisés qui caractérisent chaque étape du processus de croissance. Cette classification s'impose du fait que fur à mesure qu'une économie se développe et réalise des avancées importantes au plan des structures économiques, les fondements mêmes de sa compétitivité globale se transforment.

Pour les économies au premier stade de développement, la dynamique de croissance est impulsée par l'exploitation des facteurs primaires constitués en particulier par les ressources naturelles et la main-d'œuvre. Au second stade du développement marqué par un niveau de revenu intermédiaire, la compétitivité globale des économies est tirée par l'investissement et l'appropriation des progrès de la technologie. L'ouverture économique et l'apport des investissements étrangers permettent à ce stade de développement de soutenir le processus de croissance à travers l'intégration de l'économie au système mondial, l'assimilation des nouvelles technologies et l'élévation du niveau de productivité pour se rapprocher des standards internationaux.

Le troisième stade est celui des économies dont la dynamique de croissance repose essentiellement sur l'innovation. A ce stade de développement, la principale caractéristique de l'économie est qu'elle devient active dans l'innovation en matière des nouvelles technologies et même à la pointe du progrès technologique pour au moins un certain nombre de secteurs d'activité. La compétitivité globale à ce stade se base sur la capacité d'innovation qui, à son tour, exige un niveau élevé de capital humain et une assimilation rapide des changements technologiques.

PILERS DE LA COMPÉTITIVITÉ SELON LE WORLD ECONOMIC FORUM





Source : Rapport sur la compétitivité globale 2010-2011- World Economic Forum

Partant de ces considérations, le calcul de l'indice de compétitivité prend en considération le positionnement du pays par rapport aux différents stades de développement considérés. Les douze piliers de la compétitivité sont eux-mêmes classés en trois groupes selon leur importance relative à chaque stade de développement. Pour les économies au premier stade de développement, les piliers essentiels sont ceux qui constituent les paramètres de base de la compétitivité et se composent essentiellement ;

- des institutions,
- des infrastructures,
- de la stabilité macroéconomique et
- de la santé et l'enseignement primaire.

En ce qui concerne les économies au second stade de développement et dont la croissance est tirée par l'efficience, les piliers essentiels sont constitués par :

- l'enseignement supérieur et la formation,
- l'efficience des marchés des produits,
- le développement des marchés financiers,
- l'ouverture à la technologie et
- la taille du marché.

Enfin, pour les économies avancées dont le développement se base sur l'innovation, les principaux piliers de la compétitivité sont la sophistication des entreprises et l'innovation.

Les pondérations retenues pour le calcul de l'indice de compétitivité globale diffèrent selon le stade de développement de chaque pays. Les paramètres de base de la compétitivité qui regroupent les institutions, les infrastructures, la stabilité macroéconomiques et la santé et l'enseignement primaire ont une pondération plus importante pour les économies dont la croissance est tirée par les facteurs. Les vecteurs d'efficacité dans la dynamique de croissance comptent de façon plus importante dans le classement des pays au second stade de développement. Enfin, pour les économies avancées, les facteurs de sophistication et d'innovation comptent relativement plus dans la détermination du niveau de compétitivité par rapport aux autres groupes de pays.

Les données utilisées pour le calcul de l'indice et les classements qui en découlent sont constitués de deux catégories. Il s'agit en premier lieu des données portant sur des indicateurs quantitatifs obtenues pour la plupart auprès des organisations internationales et qui regroupent essentiellement les données macroéconomiques, démographiques et sociales. La deuxième catégorie de données est à caractère qualitatif. Elle est constituée des indicateurs provenant de l'enquête d'opinion annuelle effectuée par le World Economic Forum auprès des opérateurs économiques. Cette enquête couvre essentiellement les aspects qualitatifs de la compétitivité ainsi que les aspects non couverts par les données statistiques disponibles.

5. Facteurs de compétitivité : positionnement du Maroc au niveau international

Pour gagner en pertinence, le positionnement compétitif du Maroc doit être établi par référence au groupe de pays au même stade de développement. La classification selon les indicateurs retenus a plus d'intérêt à cet égard lorsqu'elle est considérée en termes d'évolution et non pas de façon statique afin de prendre toute la mesure de la dynamique compétitive et ses implications quant aux performances économiques dans leur globalité.

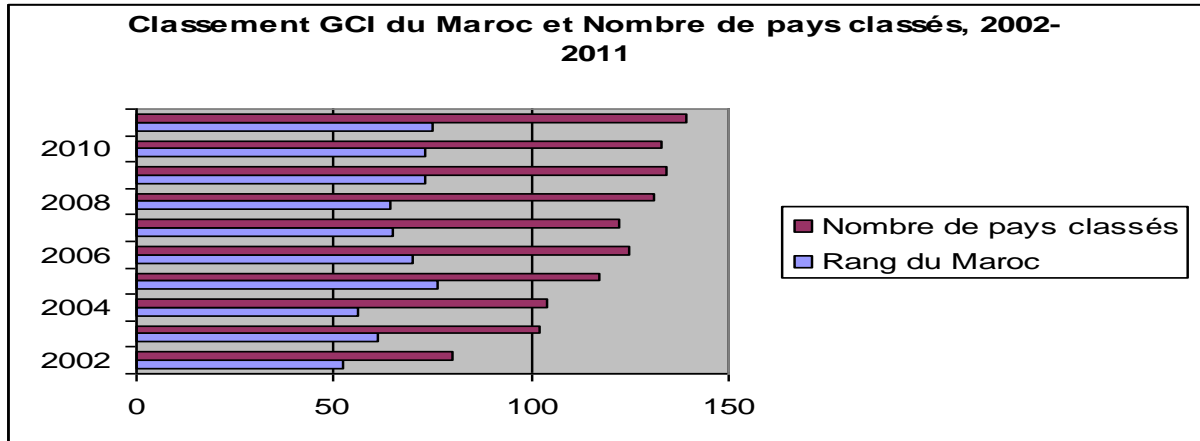
Le groupe de pays de référence pour l'appréciation de la compétitivité du Maroc est, selon le critère du niveau de développement, celui des économies en transition, du stade 1 vers le stade 2. Notons que le stade 1 de développement regroupe les pays ayant un PIB par habitant inférieur à 2000 Dollars US avec une dynamique de développement tirée essentiellement par les facteurs de production. Le stade 2 correspond aux pays dont le développement est mené par l'efficacité et dont le niveau du PIB par habitant varie entre 3000 et 9000 Dollars US.

Avec un niveau de PIB par habitant se situant actuellement autour de 2800 Dollars US, le Maroc figure parmi les pays en transition du stade de développement tiré par les facteurs vers le stade de développement tiré par l'efficience. Il se compare ainsi, selon les classifications du WEF établies en 2010, à des pays de la région MENA comme l'Egypte, l'Algérie et la Syrie, ou encore à des pays en dehors de cette zone comme l'Indonésie, le Venezuela et l'Ukraine. On soulignera que pour le groupe de pays en transition du stade 1 vers le stade 2 auquel appartient le Maroc, le processus de développement est soutenu par les facteurs pour une part variant entre 40 et 60 % alors que les sources d'efficience contribuent pour une part variant entre 35 et 50 % selon le pays.

Le Maroc se trouve déclassé par certains pays de la région MENA : la Jordanie, la Tunisie et le Liban dont le PIB par habitant dépassant 3000 Dollars US, se positionnent au stade de développement tiré par l'efficience. D'autres pays, en particulier le Brésil, la Chine, la Malaisie, la Turquie, le Mexique et l'Afrique du Sud sont parmi les pays au stade d'efficience qui surclassent le Maroc. Au sommet du classement se trouvent les pays dont le PIB par tête dépasse 17000 Dollars US et qui ont atteint le stade de développement tiré par l'innovation. Ce groupe est constitué par des pays à haut niveau de compétitivité comme l'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon, la Finlande, la Corée du Sud ou encore le Royaume-Uni.

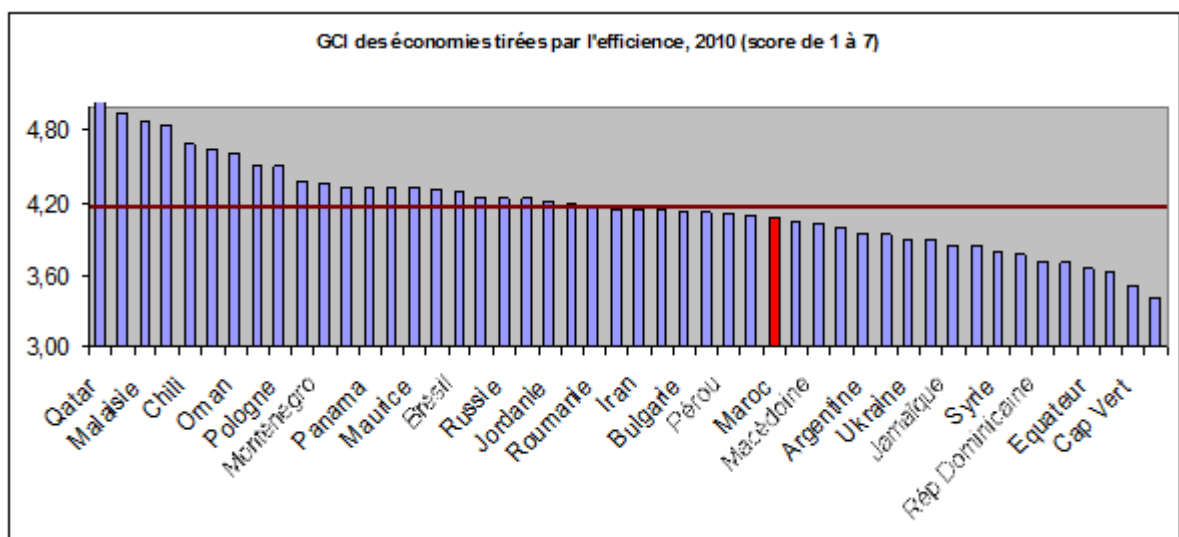
Au-delà de la classification des pays par catégories selon le stade de développement, le positionnement compétitif pour chaque pays est approché de manière plus précise au moyen d'un indicateur global synthétisant les indicateurs correspondant à chaque composante des piliers de compétitivité. L'indicateur global (GCI) est exprimé sous forme de score variant de 1 à 7. Le score retenu pour le Maroc en 2010-2011 est de 4,08. Cet indicateur situe l'économie marocaine au 75^{ème} rang parmi un total de 139 pays considérés dans cette évaluation. Au sein du groupe de pays au stade d'efficience auquel il appartient, le Maroc occupe la 31^{ème} position sur un total de 48 pays de cette catégorie.

Comme on peut le constater à travers ces données, le Maroc occupe une position compétitive intermédiaire que ce soit dans le classement global des pays ou au sein du groupe de pays au stade d'efficience. On est même enclin de considérer que les pays au stade de développement tiré par l'efficience, il se situe plutôt dans la tranche inférieure du classement intermédiaire.



Le positionnement compétitif du Maroc ne semble pas avoir connu un changement significatif au cours des dernières années même si l'on constate une légère avancée de l'indice de compétitivité globale en 2011 comparativement aux années précédentes. La faible évolution de l'indicateur de compétitivité est reflétée aussi par le classement du Maroc, ramené au nombre de pays intégré dans le calcul du GCI, demeure à peu près au même niveau.

Le classement du Maroc est passé de la 70ème place sur un échantillon de 125 pays en 2006-2007 à la 75ème place sur un échantillon de 139 pays en 2010-2011. On peut en déduire que le niveau de compétitivité au Maroc tend à s'améliorer à peu près au même rythme que la moyenne des pays à revenu intermédiaire. Or, pour provoquer un véritable changement dans le processus de croissance et gagner en compétitivité, des efforts plus importants doivent être déployés au plan des facteurs d'efficacité pour intégrer pleinement le groupe de pays où ces facteurs jouent un rôle prédominant dans le développement.



L'évolution de l'indice de compétitivité globale résulte par ailleurs d'un comportement différencié de ses principales composantes. Il semble au vu des données portant sur la deuxième moitié de la décennie que l'essentiel des avancées au plan de la compétitivité est attribuable aux améliorations au plan des facteurs de base de la croissance et dans une moindre mesure des éléments agissant sur l'efficacité du système économique. Le score de compétitivité affecté aux paramètres de base de la croissance s'est en effet sensiblement accru en gagnant 0,2 points sur les deux dernières années, enregistrant ainsi une amélioration de deux points au plan du classement sur un échantillon de pays plus grand.

Cette orientation positive tient principalement à l'amélioration des conditions de stabilité macroéconomique qui constitue l'un des piliers des paramètres de base de la compétitivité. On soulignera aussi l'impact positif de l'évolution des autres piliers relevant de cette première catégorie de facteurs, à savoir les institutions et la santé et l'enseignement primaire.

Les sources d'efficacité ont aussi enregistré des améliorations plus ou moins significatives au cours des dernières années. Le gain d'un dixième de point dans le score global des sources d'efficacité enregistré depuis 2008 résulte essentiellement de petites avancées au niveau de l'ouverture à la technologie et au niveau du développement des marchés financiers. Ces deux piliers de l'efficacité ont en effet connu une évolution positive qui s'est traduite par l'amélioration aussi bien du score de compétitivité que du classement dans l'échantillon de pays retenu. Les autres facteurs d'efficacité semblent, en revanche, avoir observé un certain retrait par rapport à la tendance moyenne des dernières années.

Parmi ces facteurs, on soulignera plus particulièrement l'enseignement supérieur et la formation dont l'évolution au cours des dernières années a été, sur la foi des données du WEF, peu favorable à l'amélioration de l'indice de compétitivité. Le score affecté à ce facteur en 2010 est en baisse d'un dixième de point par rapport à la situation en 2008, ce qui explique la perte d'une douzaine de places au niveau du classement durant cette période.

La même tendance baissière en termes de score de compétitivité est enregistrée aussi au niveau de l'efficacité des marchés des produits avec l'insuffisance des avancées enregistrés en matière de concurrence. Il en est de même des conditions prévalant au niveau du marché du travail qui subit encore d'importants déséquilibres résultant de nombreux facteurs de rigidité.

Les facteurs d'innovation présentent le profil le moins favorable à l'évolution de la compétitivité au Maroc et expliquent dans une large mesure les retards accumulés à ce niveau. Les données du WEF classent le Maroc en 2010 au 78ème rang sur un total de 139 pays en ce qui concerne la sophistication des entreprises, soit une perte de 8 positions par rapport au classement de 2008. Ce positionnement s'explique en particulier par la qualité modeste des fournisseurs locaux, le développement encore insuffisant des clusters et la sophistication limitée des processus de production.

Indice de compétitivité globale du Maroc et ses composantes, 2010-2011

	Scores (1 à 7)		Classement	
	2008	2010	2008 134 pays	2010 139 pays
Paramètres de base	4,4	4,6	67	64
<i>Pilier 1: Institutions</i>	4,0	3,9	61	66
<i>Pilier 2: Infrastructure</i>	3,5	3,8	70	71
<i>Pilier 3: Stabilité macroéconomique</i>	4,7	5,2	84	31
<i>Pilier 4: Santé et enseignement primaire</i>	5,4	5,4	71	94
Sources d'efficience	3,7	3,8	85	88
<i>Pilier 5: Enseignement supérieur et formation</i>	3,6	3,5	90	102
<i>Pilier 6: Efficience des marchés des produits</i>	4,3	4,1	58	77
<i>Pilier 7: Efficience du marché du travail</i>	3,5	3,5	128	130
<i>Pilier 8: Développement des marchés financiers</i>	3,9	4,1	93	74
<i>Pilier 9: Ouverture à la technologie</i>	3,2	3,5	78	75
<i>Pilier 10: Taille du marché</i>	3,9	4,0	57	57
Sources d'innovation et de sophistication	3,5	3,4	76	79
<i>Pilier 11: Sophistication des entreprises</i>	4,0	3,7	70	78
<i>Pilier 12: Innovation</i>	3,0	3,0	78	81
Indice de compétitivité globale(GCI)	4,1	4,1	73	75

Source: World economic competitiveness report, 2008-2010

S'agissant plus spécifiquement de l'innovation, le score attribué au Maroc pour ce pilier stratégique de la compétitivité ne dépasse guère 3 points, soit le niveau le plus faible de l'ensemble des facteurs retenus. Ce faible résultat est à relier aux capacités limitées d'innovation, au nombre et à la qualité des établissements de recherche et au niveau des dépenses de recherche et développement au sein des entreprises. On soulignera cependant que malgré ces insuffisances notoires, l'évaluation des facteurs d'innovation au Maroc donne une appréciation positive sur la qualité des scientifiques et ingénieurs en exercice dans le pays. Le classement correspondant monte à la 46ème place parmi les 139 pays de l'échantillon.

6. Le capital humain : benchmark du WEF

Les éléments de compétitivité retenus dans les classifications du WEF qui renvoient au capital humain se retrouvent à la fois parmi les facteurs de base de la croissance et les facteurs d'efficacité. Dans le premier cas, il s'agit plus spécifiquement des indicateurs relatifs aux conditions sanitaires et à la scolarisation au niveau de l'enseignement primaire. En ce qui concerne les facteurs d'efficacité, le développement de l'enseignement supérieur et la formation jouent un rôle déterminant dans le positionnement compétitif.

S'agissant plus spécifiquement des indicateurs de santé et de l'enseignement primaire, le Maroc est classé en 2010 au 94^{ème} rang sur 139 pays avec un score de 5,4 sur une échelle d'évaluation allant de 0 à 7. Comme on peut le constater, ce positionnement qui est nettement en retrait par rapport au classement global du Maroc, révèle toutes les insuffisances qui marquent actuellement la situation aussi bien dans le secteur de la santé que celui de l'enseignement primaire. Il semble que les éléments qui ont le plus influé sur ce classement sont la qualité de l'enseignement primaire où le Maroc occupe la 100^{ème} place sur 139 pays ainsi que le taux de scolarisation dans le primaire.

Malgré les progrès importants en matière de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire, le Maroc continue d'être classé parmi les pays qui enregistrent des scores faibles en la matière, soit la 99^{ème} place sur 139 pays.

Les indicateurs retenus pour l'enseignement et la formation présentent pour la plupart des classements encore plus défavorables. On relève ainsi que le classement du Maroc recule au 110^{ème} rang s'agissant du taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et au 102^{ème} rang pour le taux d'inscription dans le supérieur. La même situation est observée aussi en ce qui concerne la qualité du système éducatif où le Maroc est classé au 105^{ème} rang en 2010 parmi les 139 pays retenus.

On retiendra cependant dans ces classifications le positionnement relativement plus favorable du Maroc pour les activités de formation du personnel qui le placent à la 87^{ème} position au plan international. Mais les éléments les plus encourageants dans ces comparaisons des systèmes d'enseignement au niveau supérieur concernent la qualité de l'enseignement mathématique et scientifique ainsi que la qualité des écoles de commerce. Selon les évaluations effectuées, le Maroc semble améliorer son score pour ces domaines, soit le 67^{ème} rang dans le premier cas et 49^{ème} rang dans le second.

Ces classements prouvent que le Maroc, en dépit des insuffisances qui marquent le secteur de l'enseignement et la formation du capital humain, recèle de réelles potentialités lui permettant de gravir les échelons de la compétitivité. Il importe pour cela de surmonter les erreurs de stratégie et de programmes et dépasser les déséquilibres structurels de l'ensemble du système d'enseignement et de formation dans le cadre d'une stratégie cohérente de développement du capital humain.

5^e Pilier de compétitivité: Enseignement supérieur et formation Classement du Maroc selon le WEF

	CLASSEMENT	
	2008-2009	2010-2011
	134 pays	139 pays
Taux de scolarisation dans le secondaire	107	110
Taux d'inscription dans le supérieur	99	102
Qualité du système éducatif	100	105
Qualité de l'enseignement math. et scient.	67	67
Qualité des écoles de commerce	63	49
Accès à internet dans les écoles	70	83
Services de recherche et de formation locaux	69	60
Formation du personnel	79	87

Source: World Economic Forum, 2008-2009 et 2010-2011

7. Conclusion

Le cheminement compétitif du Maroc est à mi-chemin entre la croissance par les facteurs et celle par l'efficacité. D'après les classifications internationales le Maroc est en situation de transition du premier stade vers le second. Ceci traduit la situation actuelle de l'économie marocaine qui a fait, sans aucun doute, ces dernières années, beaucoup de progrès sur la voie de la compétitivité mais il lui reste pas mal du chemin à parcourir pour se hisser au diapason des pays émergents.

Par référence au concept même de compétitivité qui met en évidence la capacité de l'économie à réaliser de la croissance, à élever le niveau de vie et de l'emploi, les avancées enregistrées ces dernières années au Maroc témoignent des efforts entrepris pour parvenir à un meilleur positionnement compétitif.

On peut relever en effet à travers les indicateurs macroéconomiques les plus significatifs que le rythme de croissance s'est nettement amélioré en gagnant près de 2 points en moyenne depuis le début de la décennie 2000-2010. Le volume d'investissement s'est également inscrit en hausse à la faveur d'un environnement concurrentiel plus propice et grâce aux programmes importants d'équipements collectifs et d'infrastructures de base mis en œuvre par les pouvoirs publics au cours des dernières années. Le taux d'investissement oscille actuellement entre 28 et 30 % du PIB alors qu'il ne dépassait guère 22 % au cours de la décennie quatre-vingt-dix.

Au plan des équilibres financiers de l'Etat, le déficit budgétaire est revenu depuis plusieurs années à un niveau largement soutenable en variant entre 2 et 3 % du PIB. Mais l'année 2011 semble installer des pratiques plus déficitaires dans une conjoncture difficile. La pression sociale, l'impact des crises financière et économique, ainsi que l'ampleur du déficit commercial ont fait sauter les limites de la soutenabilité.

Il en est de même de l'inflation dont le rythme demeure contenu à moins de 3 % en moyenne depuis le début de la décennie. L'évolution du commerce extérieur a suivi la même tendance en enregistrant ces dernières années une forte expansion tant du côté des importations que du côté des exportations. L'ouverture aux échanges semble cependant avoir favorisé plus l'expansion des importations que les exportations au point où l'équilibre des transactions commerciales de marchandises ne cesse d'être soumis à de fortes tensions. Seuls les apports financiers liés aux activités du tourisme et aux transferts de l'émigration permettent d'atténuer le déséquilibre du compte courant.

L'amélioration significative des performances macroéconomiques au cours des dix dernières années s'est par ailleurs accompagnée d'une hausse des revenus et du niveau de vie. On estime que le revenu national a pratiquement doublé depuis le début de la décennie avec un rythme de progression moyen de 7,4 % par an. Le revenu par habitant a ainsi atteint 24 700 DH en 2009 contre à peine 14 400 DH au début de la décennie. L'amélioration significative du niveau de revenu par habitant a eu par ailleurs des effets positifs sur le comportement de consommation qui représente le principal indicateur de niveau de vie.

La dépense moyenne de consommation par habitant a en effet dépassé 13 000 DH en 2009, en hausse de 4,6 % par sur les dix dernières années et de 6,7 % sur la période 2005-2009. Ces résultats témoignent d'une amélioration de niveau de vie particulièrement soutenue durant la deuxième moitié de la décennie.

S'agissant du marché du travail, la capacité de création de l'emploi s'est globalement améliorée comparativement aux périodes antérieures. Les progrès enregistrés en la matière demeurent néanmoins insuffisants eu égard aux efforts consentis. On constate en effet que le taux de chômage qui constitue l'indicateur global le plus significatif de la situation du marché du travail s'est réduit ces dernières années, notamment en milieu urbain. Le taux de chômage se situe actuellement au-dessous de la barre de 10 % alors qu'il oscillait autour de 12 % au début de la décennie. En milieu urbain, ce taux s'est établi à 13 % alors qu'il dépassait 16 % il y a quelques années.

Le gain réel en termes de croissance réalisé depuis le début de la décennie et son rythme de diffusion dans le tissu économique qui a accompagné l'intensification du processus d'ouverture aux échanges aura donc favorisé une relative détente de la situation du marché du travail. Force est de constater, cependant, que les améliorations enregistrées en termes de créations d'emplois demeurent encore insuffisantes face à l'offre de travail disponible.

La consolidation du processus de croissance et ses implications sur les revenus et les niveaux de vie n'a cependant pas induit une véritable percée au plan de la compétitivité commerciale. La dynamique d'ouverture engagée au Maroc de façon plus accélérée depuis le début de la décennie s'est traduite par un développement sans précédent des échanges commerciaux tant du côté des exportations que des importations. Les transactions courantes sur les marchandises enregistrées en 2009 ont porté sur une valeur globale de 357 Milliards de DH, en hausse de 7,1 % en moyenne par an sur la période 2000-2009. Cette expansion appréciable des échanges extérieurs a fortement profité aux exportations dont l'évolution a pratiquement suivi celle du PIB durant la même période.

On notera cependant qu'en dépit de ces performances qui témoignent d'un réel dynamisme à l'export, le positionnement compétitif du Maroc en termes de parts de marché est en situation de statu quo depuis une dizaine d'années. Les parts de marché évaluées sur la période 2000-2009 ont varié d'une année à l'autre autour d'une moyenne de 0,11 % contre 0,13 % la décennie précédente. Le positionnement compétitif du Maroc accuse même un déclin sur le marché de l'Union européenne qui constitue le principal marché d'exportation du pays.

Concernant l'UE, les parts de marché du Maroc ont diminué de 0,25 % en 2001 à 0,19 % en 2010. Le Maroc se trouve ainsi déclassé sur le marché européen par pas mal de pays concurrents comme la Tunisie, le Chili, le Brésil ou encore la Turquie. La faible compétitivité à l'export se reflète également à travers des indicateurs spécifiques comme le déficit commercial ou encore le taux de couverture. Leurs niveaux font état d'une détérioration préoccupante de la situation de la balance commerciale ces dernières années. Le poids du déficit commercial dans le PIB s'est établi autour de 16 % en 2009 alors que le taux de couverture s'est réduit à moins de 50 % pour la même année.

L'attractivité des investissements étrangers qui constitue un autre élément d'importance dans la dynamique de compétitivité présente depuis quelques années une configuration tout à fait différente. Le positionnement du Maroc est relativement avancé parmi les pays à niveau de développement comparable quant au volume de IDE dont les flux entrants ont représenté une moyenne de 4 % du PIB durant la période 2000-2009, contre 3,5 % pour l'ensemble des pays émergents. Ce résultat est d'autant plus appréciable que le caractère irrégulier de l'évolution des investissements étrangers semble relativement moins prononcé ces dernières années avec la baisse de l'apport des opérations de privatisation. Il semble donc que l'afflux du capital étranger est de plus en plus lié à la dynamique économique interne et aux possibilités de développement qu'elle offre aux investisseurs. Ceci se traduit, d'ailleurs, par la progression soutenue des flux entrants, la diversité de leur provenance et leur répartition par secteur d'activité.

La dynamique compétitive définie à travers l'évolution des prix et des coûts en relation avec la productivité fait état, là aussi, de certaines évolutions positives pour le Maroc. S'agissant en premier lieu du niveau de productivité, les tendances qui ressortent des données portant sur la croissance en relation avec le niveau d'emploi situent l'accroissement de la productivité apparente du travail au rythme moyen de 3,2 % par an au cours des dix dernières années. Ce résultat qui reflète les gains appréciables enregistrés en termes d'efficacité des investissements mais aussi de qualification de la main-d'œuvre situe le Maroc parmi les pays qui s'inscrivent dans une dynamique de rattrapage assez rapide au plan international.

Les gains de productivité réalisés durant les dix dernières années ont permis par ailleurs de compenser dans une large mesure la hausse du taux de salaire moyen dont la progression sur la même période a été de 4,8 % par an. Le coût salarial unitaire qui mesure la compétitivité-coût pour les entreprises aura ainsi connu une hausse moyenne de 1,6 %, soit un rythme qui se compare à la moyenne des pays concurrents.

On notera par ailleurs que la hausse du coût du travail qui ressort de ces données a été partiellement contenue s'agissant de son impact sur la compétitivité par l'évolution de la parité monétaire. Le taux de change effectif réel qui mesure l'évolution des prix intérieurs par rapport aux prix extérieurs aura en effet accusé une baisse sensible depuis le début de la décennie, marquant ainsi une tendance à l'amélioration de la compétitivité-prix durant cette période.

L'évaluation ex-ante du processus compétitif au Maroc qui adopte une démarche explicative apporte des éléments d'appréciation complémentaires en s'intéressant aux principaux déterminants de la compétitivité. Selon la méthodologie adoptée à cet effet par le World Economic Forum, le Maroc se classe parmi les pays à revenu intermédiaire, en transition du stade de développement tiré par les facteurs vers le stade de développement basé sur l'efficacité.

Le Maroc se compare ainsi à des pays comme l'Egypte, l'Indonésie, le Venezuela ou l'Ukraine. Le positionnement compétitif du Maroc en 2010-2011 correspond au score de 4,08 sur l'échelle de l'Indice de Compétitivité Globale (GCI) variant de 0 à 7. L'économie marocaine se classe ainsi au 75^{ème} rang parmi un total de 139 pays considérés dans cette évaluation. Au sein du groupe de pays au stade de l'efficience, le Maroc occupe la 31^{ème} position sur un total de 48 pays. Il ressort de ces éléments globaux que le Maroc se classe dans une position compétitive intermédiaire que ce soit dans le classement global des pays ou au sein du groupe de pays considérés au stade de l'efficience.

On notera par ailleurs que cette position demeure assez stable et n'a pas connu de changements significatifs durant toute la période couverte par cette évaluation. Des efforts plus importants au niveau des facteurs d'efficience doivent être déployés pour induire un véritable changement dans le processus de développement et gagner en compétitivité.

La relative stabilité du positionnement compétitif du Maroc considéré d'un point de vue global dissimule un comportement différencié des principales composantes de l'indice de compétitivité globale. Il semble au vu des données portant sur la deuxième moitié de la décennie que les avancées au plan de la compétitivité relèvent essentiellement des améliorations tangibles au niveau des facteurs de base de la croissance.

Il s'agit plus spécifiquement des progrès réalisés au niveau de la stabilité macroéconomique, des infrastructures et des institutions, en plus de la santé et de l'enseignement primaire. Les facteurs d'efficience ont, à l'inverse, enregistré de faibles résultats comparativement à l'échantillon de référence.

En dehors de petites avancées au niveau de l'ouverture à la technologie et au niveau du développement des marchés financiers, tous les autres éléments d'efficience ont observé un certain retrait par rapport à la tendance moyenne. Parmi ces éléments, on retiendra en particulier l'enseignement supérieur et la formation dont l'évolution au cours des dernières années a été peu favorable à l'amélioration du niveau de compétitivité. Suivant le même diagnostic, les facteurs d'innovation présentent la configuration la plus désavantageuse quant à l'évolution de la compétitivité et expliquent dans une large mesure les retards accumulés à ce niveau.

Sur la base de ces diagnostics et résultats, il apparaît clairement que le développement des facteurs d'efficience et d'innovation, qui sont en rapport direct avec le capital humain, devrait constituer l'axe prioritaire de la stratégie globale qui vise l'amélioration du positionnement compétitif du Maroc.

III- La relation entre l'accumulation du capital humain et la compétitivité au Maroc

Le constat est unanime, la généralisation de la scolarité s'est faite au détriment de la qualité. Dans cette partie de l'étude on adopte l'hypothèse que qualité se traduit naturellement par compétitivité. Par conséquent, a priori, par simple déduction, si augmenter les effectifs entraîne la baisse de qualité, cela signifie que la résultante de la généralisation contribue peu ou pas à l'amélioration de la productivité marginale du travail. Ce genre d'opinions est relativement partagé dans les milieux économiques et doit refléter quelque peu la réalité.

Evoquer cette question revient en fait à discuter des sources de la croissance au Maroc. Cette question est fondamentale et va prendre une importance cruciale à l'avenir. On ne peut construire une politique économique efficace, visant la croissance, sans avoir une idée plus ou moins précise des contributions réelles des facteurs de production. Le problème qu'il faut résoudre au préalable c'est remettre le capital humain à la place légitime qui est la sienne afin de pouvoir juger objectivement son apport. Le développement de la recherche sur le sujet a abouti au constat que la contribution du facteur humain à la croissance a deux composantes. La première, classique, c'est la force de travail, facteur associé au capital physique et qui lui est substituable. La seconde est le savoir-faire qui augmente la productivité des deux autres facteurs. Et c'est cette composante qui définit le capital humain.

Dans le cas du Maroc, le constat empirique n'est pas immédiat. Il faut disposer de données adéquates et sûres pour avancer dans le domaine. Celles dont on dispose ne le sont pas, elles ne concernent que les effectifs scolarisés. Le nombre des lauréats, tous cycles confondus, est une variable mal connue. Pour exemple, le taux de réussite ou d'échec n'est publié que par intermittence et à des intervalles irréguliers.

Dès lors, le choix de la variable représentative du capital humain est fort réduit. La seule possibilité offerte, c'est de considérer les effectifs scolarisés comme variable synthétisant toute la problématique du capital humain. Ce qui est fort réducteur et, à la limite, totalement biaisé, surtout si on partage l'argumentaire ci-dessus. Il est donc primordial de faire les efforts pour disposer de données exploitables et avancer sur le plan économétrique. Enfin, notons que dans ce domaine de recherche, les modèles théoriques sont en avance par rapport aux travaux empiriques, surtout à cause de la diversité des définitions empiriques de la variable capital humain (cf. problèmes de mesure, la première partie de ce rapport).

En fait, beaucoup d'études empiriques ont abordé le sujet. Certaines de ces études ont été menées sur une base internationale, avec des données concernant plusieurs pays et ont comme unique objectif de démontrer et quantifier la relation entre accumulation de capital humain et croissance économique. En ce qui concerne les résultats de ces travaux, ils sont diversifiés puisqu'il y a confirmation pour les uns et remise en question pour les autres.

Il faut expliquer que dès le départ le passage du modèle théorique à l'essai empirique pose problème. Le point initial en matière théorique est le modèle de Solow. C'est un modèle de croissance dont les hypothèses sont complètement contredites par les observations sur le terrain. Le concept de capital humain est intégré alors dans l'équation de Solow comme facteur de production supplémentaire à l'instar des facteurs travail et capital physique. Cette modification introduite par les économistes néo-classiques remet le modèle de Solow sur les rails dans l'explication de la croissance économique.

Cette introduction présente pas mal de difficultés quand on passe à l'estimation économétrique. La première concerne la variable ou la combinaison de variables qui ont la capacité de symboliser le capital humain. La seconde impose à la variable représentative d'être une variable de stock pour être valablement placée aux côtés des deux autres variables de stock, à savoir le travail et le capital physique. Selon l'opinion la plus répandue parmi les chercheurs dans ce domaine, ce sont ces difficultés qui doivent vraisemblablement être à l'origine des mauvais résultats.

D'ailleurs, la recherche actuelle se penche sur la mesure adéquate du capital humain qui puisse assainir les estimations économétriques. Il faut définir une variable de capital humain qui, alliée aux autres facteurs de production, puisse avoir une part d'influence sur la croissance, de manière claire et déterminée. Les outils privilégiés par cette recherche sont les enquêtes internationales d'apprentissage (PIRLS, TIMSS...).

D'autres hypothèses ont été émises pour expliquer les résultats mitigés des estimations, notamment celles de Pritchett (2001) :

- Les nouveaux diplômés optent pour des secteurs improductifs comme l'administration publique car les salaires y sont plus intéressants. Le secteur productif en manque et en pâtit.
- Le secteur privé n'embauche pas de travailleurs qualifiés, même si le système de qualification est valable entraînant une baisse du rendement de la formation et par la suite une baisse de la productivité.
- La mauvaise qualité de la formation qui ne peut aboutir à produire les qualifications nécessaires à la croissance.

Le cas marocain doit trouver des éléments d'explication de sa situation dans les trois hypothèses à la fois. L'administration publique a beaucoup recruté parmi les lauréats de l'université et des écoles. Elle a la réputation de donner des emplois permanents et stables, statut de fonctionariat oblige, ce qui attire encore aujourd'hui beaucoup de diplômés. Le modèle de production, dans la grande majorité des secteurs, est basé sur une main d'œuvre peu qualifiée et à bas salaire. Le système d'éducation a montré beaucoup de déficiences en termes de qualité de formation.

De tout ce qui précède, on en conclut qu'un essai quantitatif est problématique au vu de la complexité de la tâche et sans véritable significativité s'il est basé sur l'existant statistique officiel. Essayer de dépasser ce dernier obstacle est nécessaire mais cela reste hasardeux et surtout coûteux en temps et en moyens. Notre recherche des données opportunes s'est révélée infructueuse, ce qui a perturbé sensiblement cette partie de travail.

Il en ressort que par rapport au timing et aux moyens alloués, l'essai quantitatif préparé dans cette partie n'a pu qu'exploiter que les données fournies par l'enquête emploi pour essayer de définir une variable proxy du capital humain et dégager une relation macroéconomique liant cette variable à celle relative à la croissance. Le modèle, ses versions et ses résultats sont présentés en première partie de ce travail.

Tenant compte du fait que cette quantification apporte des enseignements précieux mais ne répond pas nécessairement à toutes les questions relatives à la problématique de la formation de capital humain et de la compétitivité globale au Maroc, une analyse approfondie prend le relais afin de traiter la question de la qualité de l'apport du capital humain dans la croissance et de la compétitivité. Question qui peut être formulée comme suit : pourquoi la part de marché du Maroc a baissé au cours des dernières années alors que la formation de capital humain a objectivement progressé ?

Dans cette partie, l'analyse est basée sur une confrontation offre et demande sur un marché théorique qui est celui du capital humain. La formation est considérée alors comme étant la branche d'offre pour laquelle on va rapidement rappeler les points saillants. Ceux-ci ont été traités en détail dans le premier livrable. La demande sur ce marché n'est exactement pas la demande de travail comme on pourrait y penser de prime abord. Au-delà des effectifs, cette branche s'applique à faire ressortir les blocages et les distorsions qui peuvent expliquer la « faible » contribution du capital humain.

1. Essai quantitatif (approche économétrique)

Partant des analyses effectuées dans les parties précédentes, cette partie cherche à évaluer l'impact de l'effort consenti en matière d'accumulation de capital humain sur le rythme de croissance et le niveau de compétitivité. La relation entre capital humain et croissance développée par les modèles théoriques a fait l'objet de nombreuses vérifications empiriques au plan international à travers des études portant aussi bien sur des pays spécifiques que de panels de pays. Ces études ont abouti pour la plupart à des résultats qui confirment les prédictions des modèles théoriques avec toutefois des différences d'intensité selon la catégorie des pays et les contextes propres à chacun d'entre eux.

S'agissant du cas du Maroc, les insuffisances du processus d'accumulation du capital humain, largement partagées par les diagnostics du système éducatif, semblent avoir pesé de façon significative sur les performances en matière de croissance et de compétitivité. On rappellera à ce propos que les analyses du premier rapport de l'étude ont fait largement état des déséquilibres et dysfonctionnements qui ont marqué le système éducatif tout au long des dernières décennies. Les performances du système approchées à travers les indicateurs de rendement se révèlent en effet assez modestes comparativement aux efforts consentis tant au plan des infrastructures que des moyens humains et matériels.

Parallèlement, les progrès réalisés en matière de croissance et de compétitivité restent encore en deçà des potentialités réelles de l'économie et nettement en retrait par rapport à la situation des pays à niveau de développement comparable. Il importe donc d'apporter des éléments d'appréciation permettant d'évaluer, dans le contexte du Maroc, l'incidence du processus d'accumulation du capital humain sur les performances de croissance et de productivité.

La méthodologie appropriée pour une telle évaluation repose sur les modèles développés dans la théorie économique intégrant le capital humain comme facteur essentiel dans le processus de croissance. Parmi les différentes approches adoptées dans les travaux empiriques, on distingue celle qui introduit le capital humain en tant que facteur additionnel dans la fonction de production. Cette approche, qui constitue une adaptation du modèle de Solow (1958), a été adoptée notamment par Mankiw, Romer et Weil (1992). Ces auteurs ont montré que l'approche par la fonction de production élargie au capital humain pouvait permettre une meilleure compréhension de la dynamique de croissance en intégrant cette dimension essentielle du processus.

On relèvera cependant que, dans l'esprit du modèle de Solow lui-même, la croissance à long terme dépend, du fait du phénomène de convergence et au-delà de l'effort d'accumulation, des gains de productivité et, plus précisément, de l'amélioration de la productivité globale des facteurs (PGF). L'accumulation du capital humain, au même titre que celle des autres facteurs, ne devrait avoir dans ces conditions qu'un effet transitoire sur le taux de croissance ; la période de transition étant celle qui correspond à la période assurant la convergence du processus.

Tenant compte de cette limite, la théorie de la croissance endogène a inspiré une approche alternative qui considère que l'accumulation du capital humain favorise le progrès technique et l'amélioration de la productivité. Selon cette approche, le niveau du capital intervient non pas comme facteur de production mais plutôt comme facteur explicatif, parmi d'autres variables, du niveau de la productivité. Suivant les résultats des modèles utilisés notamment par Benhabib et Spiegel (1994) et Lucas (1988) et Romer (1990), le niveau de scolarisation retenu comme variable représentant le rythme d'accumulation du capital humain a un impact significatif sur la productivité globale des facteurs et favorise l'assimilation des nouvelles technologies en provenance de l'extérieur et même le développement de technologies locales. L'impact du capital humain sur la croissance est saisi à travers son effet sur le facteur mesurant le progrès technologique.

A la lumière des éléments précédents, l'incidence du capital humain sur la croissance et la productivité est analysée pour le cas du Maroc suivant deux types de modèles correspondant aux approches présentées ci-dessus : le premier modèle intègre le capital humain comme facteur de production et le deuxième le considère comme un facteur affectant la technologie de production.

L'estimation des modèles (v. annexe 2) nécessite l'élaboration de données spécifiques qui ne sont pas directement disponibles dans le système des comptes nationaux. Il s'agit plus spécifiquement du stock de capital physique et de l'indicateur du capital humain. Ces deux variables ont fait l'objet de traitement permettant la reconstitution de séries portant sur la période 1984 à 2010 utilisables pour les estimations. La série du stock de capital physique a été reconstituée sur la base des données de l'investissement sur toute la période considérée et par application d'un taux de dépréciation de 5 % par an.

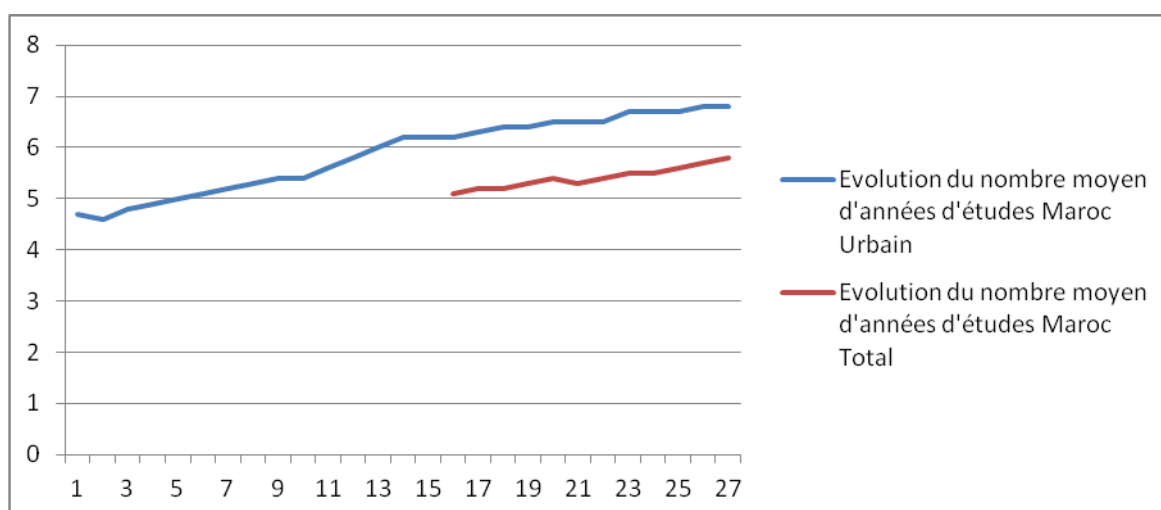
Pour le stock de capital humain, parmi les multiples indicateurs qui peuvent être comme des variables proxy et qui se réfèrent d'une manière ou d'une autre au niveau éducatif de la population, le choix s'est porté sur le nombre moyen d'études par habitant.

La seule source d'information à ce sujet est celle des enquêtes de l'emploi qui fournissent des indications sur la répartition de la population active selon le diplôme pour le milieu urbain. Ces données ont été exploitées pour construire la variable proxy du capital humain utilisée dans les estimations constituée par le nombre moyen d'années d'études par habitant en milieu urbain.

Les données reconstituées de cet indicateur reflètent les progrès enregistrés en matière d'éducation et de formation de capital humain depuis près de trois décennies. Selon ces données, le nombre d'années d'études par personne en milieu urbain est d'une moyenne de 4,7 en 1984 à 6,8 en 2010. Le gain en termes de capital humain est évalué selon cet indicateur à plus de 2 points en l'espace de deux décennies et demie. Ce progrès appréciable qui témoigne des efforts consentis en la matière apparaît cependant moins marqué lorsqu'on intègre la population rurale. Le nombre moyen d'années d'études pour l'ensemble de la population a gagné à peine 0,7 points au cours de la dernière décennie pour s'établir à une moyenne de 5,7 en 2010.

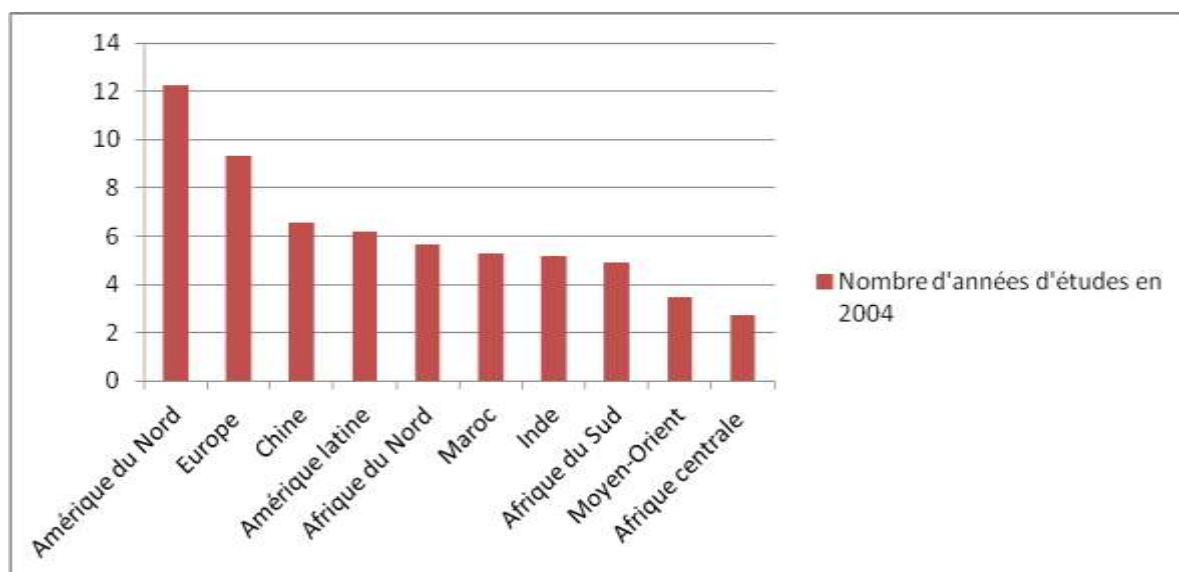
Au niveau international, le Maroc qui consacre annuellement au système d'éducation et de formation plus de 6 % du PIB occupe une position plutôt moyenne parmi les pays à niveau de développement comparable en termes d'années d'études par habitant. Il va sans dire qu'un tel positionnement n'est pas sans effet sur les performances économiques exprimées par la croissance et la productivité comme il ressort des estimations présentées dans les tableaux 1 et 2.

Graphique 1 : Evolution du nombre moyen d'années d'études par habitant, 1984-2010



Source : Estimation des auteurs

Graphique 2 : Nombre d'années d'études en 2004



Source : Guisan, M-C et I. Neira (2006)

Tableau 1 : Modèle I : Le capital humain en tant que facteur de production

	Variable dépendante Variation du PIB par unité de travail en %	
	Equation I	Equation II
Constante	0,829 (0,932)	-0,005 (-0,338)
Variation du Capital par unité de travail (dLog (K/E))	1,514 (1,996)	0,834 (2,282)
Variation du nombre moyen d'étude par habitant (dlog ICH)	0,828 (1,703)	0,776 (1,616)
Log (PIB/E) (t-1)	-0,984 (-5,052)	
Log (K/E) (t-1)	0,796 (4,433)	
Log ICH (t-1)	0,178 (1,379)	
Terme d'Erreur (EC) (t-1)		-0,982 (-5,091)
Elasticité de long terme du capital	0,792	0,792
Elasticité de long terme du capital humain	0,324	0,324
R ²	0,612	0,579
R ² ajusté	0,515	0,522
F-Statistic	6,303	10,112
S.E. of regression	0,033	0,033
Observations	26	26

PIB/E : PIB par emploi, K/E : stock de capital physique par unité de travail, ICH : nombre moyen d'années d'études par habitant en milieu urbain considéré comme variable proxy du capital humain, EC : terme d'erreur du modèle à correction d'erreur. Les coefficients entre parenthèses représentent les t-statistics.

Tableau 2 : Modèle II : Le capital humain en tant que facteur de productivité

	Variable dépendante Variation du PIB par unité de travail en %			
	Equation I	Equation II	Equation III	Equation IV
Constante	0,961 (0,959)	0,878 (0,944)	-0,084 (-0,411)	-0,091 (-0,453)
Variation du Capital par unité de travail (dLog (K/E))	1,156 (1,365)	1,235 (1,597)	0,855 (0,980)	0,644 (0,863)
Log (PIB/E) (t-1)	-0,994 (-4,107)	-0,961 (-4,737)		
Log (K/E) (t-1)	0,791 (3,823)	0,771 (4,126)		
Log ICH	0,233 (1,061)	0,188 (1,396)	-0,007 (-0,039)	0,058 (0,476)
Ratio M/FBCF	-0,048 (-0,261)		0,086 (0,492)	
Terme d'Erreur (EC) (t-1)			-0,781 (-3,531)	-0,824 (-4,121)
Elasticité de long terme du capital	0,981	0,981	0,981	0,981
R ²	0,556	0,555	0,468	0,480
R ² ajusté	0,446	0,470	0,388	0,409
F-Statistic	5,029	6,560	4,974	6,785
S.E. of regression	0,035	0,035	0,037	0,037
Observations	26	26	26	26

PIB/E : PIB par emploi, K/E : stock de capital physique par emploi, ICH : nombre moyen d'années d'études par habitant en milieu urbain considéré comme variable proxy du capital humain, EC : terme d'erreur du modèle à correction d'erreur. Les coefficients entre parenthèses représentent les t-statistics.

Les résultats des estimations confirment dans une large mesure les conclusions établies par ailleurs concernant le rôle de la formation du capital humain dans la croissance et la compétitivité. L'élasticité de la croissance du PIB par travailleur qui constitue une mesure de la productivité par rapport au capital humain est évaluée à 0,32 sur le long terme selon les résultats du premier modèle. Ce coefficient apparaît assez élevé comparativement aux estimations effectuées pour des économies en développement. La sensibilité assez marquée de la productivité (PIB par unité de travail) au niveau d'éducation et de formation de la population qui ressort d'un tel résultat permet d'expliquer dans une certaine mesure les performances économiques enregistrées au cours des dernières décennies.

Il semble bien que la lenteur du processus de croissance et les faibles améliorations des niveaux de vie enregistrées au Maroc comparativement aux pays concurrents tiennent, en partie, aux insuffisances de la formation du capital humain avec la persistance d'un taux d'analphabétisme élevé, les déperditions encore importantes du système éducatif, les déséquilibres entre les différents niveaux scolaires et entre filières d'éducation et de formation.

Le modèle confirme par ailleurs que même dans une perspective de court terme, l'impact du capital demeure sensible au plan de la croissance et la compétitivité. L'effort en matière d'éducation et de formation devra, pour produire les effets escomptés, toujours s'accompagner d'une dynamique d'investissement en capital physique. Les estimations montrent en effet une forte sensibilité de la productivité au capital physique avec un coefficient d'élasticité de long terme atteignant 0,79. Les estimations du deuxième modèle qui adopte une spécification différente pour le capital humain viennent en appui à ce résultat et font ressortir un coefficient d'élasticité du capital physique plus important.

2. Etude analytique

Quantifier la relation entre formation de capital humain et compétitivité dans le cas marocain nous a apporté donc une confirmation de l'influence de la qualité du capital humain sur la croissance. Mais, même si on avait obtenu des résultats contraires, le constat et l'analyse qui en découle gardent leur validité et ce pour deux raisons fondamentales. La première est qu'au niveau international, la relation a été maintes fois affirmée (cf. études et dossiers OCDE), qu'elle en est devenue dogmatique. On peut croire, dès lors, que le Maroc ne fait pas exception. En fait, il suit certainement la même logique que le reste du monde mais les données disponibles, ne permettent pas encore de la faire émerger.

La seconde se situe au plan interne. La formation dispensée au cours des dernières années a péché par un manque évident de qualité et d'objectifs. La performance, comme cela a été décrit dans la première partie, n'est pas à niveau. Par conséquent le capital humain, n'ayant pas été valorisé de la meilleure manière, son apport à la croissance ne peut être aussi conséquent qu'il devrait l'être.

Ces deux arguments incitent à considérer, sans aucun doute, que la relation entre capital humain et compétitivité, dans le cas marocain, est théoriquement juste. Empiriquement, on a vu que les problèmes de définition, de mesure ainsi que le manque de données opportunes peuvent aboutir à des résultats mitigés.

En plus, les conditions dans lesquelles s'est faite la formation du capital humain et le faible niveau de qualification utilisée par les entrepreneurs, la rendent difficilement vérifiable. C'est cette dernière affirmation qui va faire l'objet d'analyse et commentaires qui visent essentiellement à tenter d'apporter des éléments de réponse à la question du faible apport apparent du capital humain dans l'amélioration de la compétitivité.

Cette analyse a deux volets distincts relatifs à la problématique de la formation de capital humain d'une part et d'autre part à la capacité réelle et potentielle de l'appareil productif marocain à absorber le capital humain et lui offrir les conditions d'épanouissement. Ce dernier volet fera l'objet d'un traitement détaillé mais non exhaustif. Les points saillants abordés dans cette partie constituent à eux seuls une large explication de la problématique. Le premier volet concerne la formation, il est plus léger dans la mesure où il n'est qu'un rappel succinct aménagé dans le cadre théorique d'offre et demande.

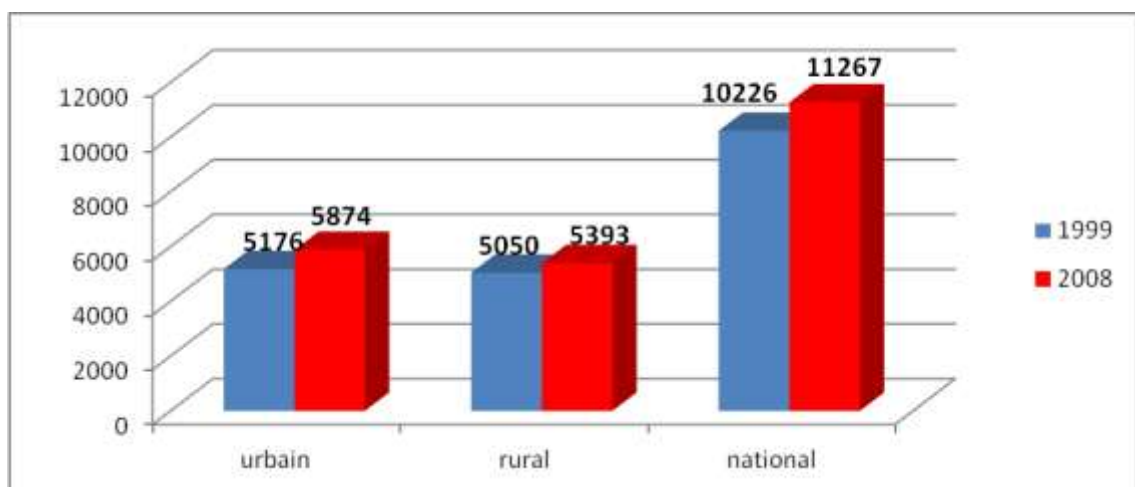
2.1 Evolution synthétique de la formation du capital humain et problèmes d'offre.

Le capital humain a fait évidemment des progrès réellement perceptibles dans notre pays. On peut confirmer cette constatation en rappelant l'évolution du secteur de formation qui peut être synthétisée par les points suivants :

- La généralisation de l'enseignement de base qui a surtout le mérite d'effacer la disparité entre urbain et rural. En principe, le système de formation a conclu l'effort « physique ». Il est temps d'entamer l'effort « intellectuel » qui consiste à rehausser la capacité d'accumulation, de réflexion et de capitalisation des apprenants et des lauréats.
- La baisse de l'analphabétisme se fait à un rythme trop lent qui, outre fâcheuses conséquences, pénalise le Maroc dans les classements internationaux de développement humain.
- La montée du genre connaît un dynamisme réel dans le processus d'apprentissage, tous niveaux confondus, qui ne doit pas être bridé lors de l'insertion dans l'entreprise.
- Le nombre d'universités et d'écoles supérieures a connu une certaine croissance qui doit être relancée dans le cadre de la nouvelle régionalisation. Les régions telles qu'elles viennent d'être définies doivent toutes être munies d'institutions d'éducation et de formation les plus complètes possible pour assurer l'égalité des chances en termes de formation des ressources humaines. Et c'est surtout un argument en faveur de l'émulation régionale et de la compétitivité nationale.

- La qualité et la quantité de l'ingénierie locale a été considéré jusqu'à peu comme étant un atout indiscutable que ce soit sur le champ de la formation valorisante ou en termes d'intégration dans le marché de l'emploi. Il faut signaler que théoriquement en théorie d'Economie Internationale, l'innovation quand elle a lieu, c'est l'ingénieur qui l'exploite et qui en fait un avantage productif déterminant. Ce volet de l'apport de l'ingénierie est, jusqu'à présent, absent de l'appréciation du système des grandes écoles. A l'avenir il faut orienter l'ingénierie dans cette direction, en particulier dans le cadre des transferts technologiques. Autrement dit l'apport de l'ingénieur marocain est attendu bien plus sur le terrain de la maîtrise technologique que de la sophistication financière qui semble actuellement, pour des raisons évoquées ci-dessous, bénéficier du choix des meilleurs lauréats du secteur.
- Le développement de la formation professionnelle va prendre une importance accrue suite à la mise en œuvre des stratégies sectorielles. La réponse qu'elle va fournir à la demande soutenue qui lui est adressée conditionne la réussite de ces stratégies. L'enjeu est important. Les moyens doivent être conséquents.
- L'émergence de la formation continue est en progrès. Les administrations, du moins les plus dynamiques, et les entreprises les plus intégrés dans le commerce mondial ressentent de plus en plus le besoin de compléter la formation de leurs employés. C'est une bonne initiative à stimuler par mise à disposition des moyens et opportunités de ressourcement ainsi que d'un cadre légal qui fixe les droits et devoirs des parties. Des incitations et facilités légales sont aussi envisageables pour amplifier la demande et l'offre en la matière.

Graphique 3 : Population active (en milliers)



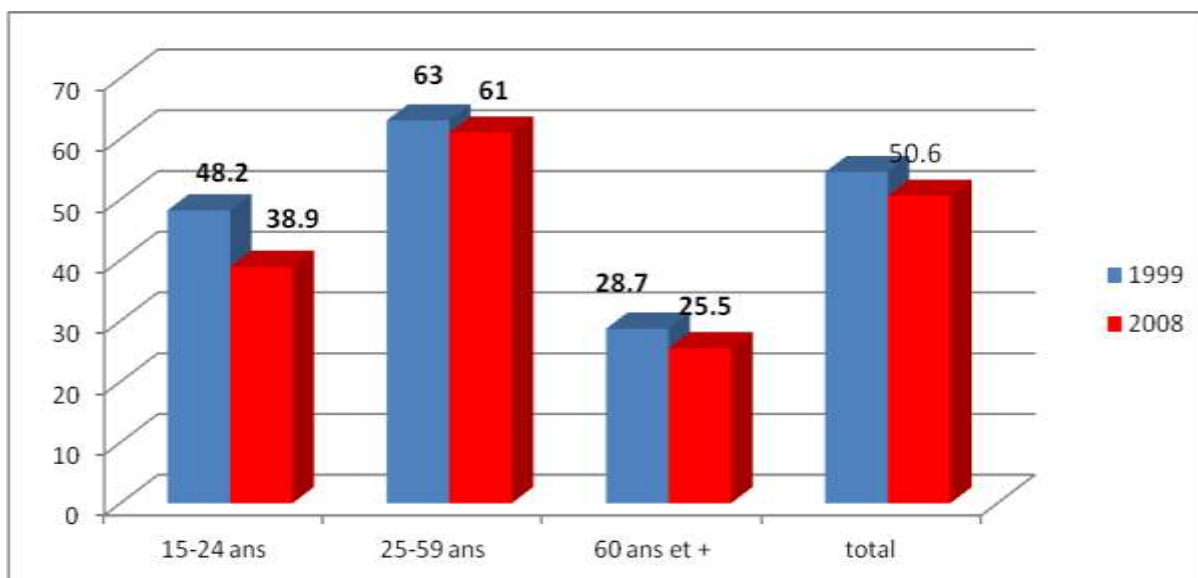
Source : HCP , Repères statistiques 1998 - 2008

Tout ceci permet de dire que le bilan est globalement positif. Sans doute, comme cela a été évoqué auparavant, on aurait pu faire mieux et plus rapidement, notamment par rapport aux conditions du développement soutenable et équitable (illustré par les graphiques 1 et 2). Ceci fragilise le bilan mais ne l'annule pas.

Une population active en augmentation continue et un taux d'activité en baisse générale mettent en exergue les exigences de croissance et de compétitivité. Le gap entre les besoins et les ressources, tel qu'il est constaté pendant la décennie 2000, doit être rapidement résorbé. Le défi est à relever sans crainte, dans la mesure où la conjoncture démographique est avantageuse, du moins à moyen terme. A long terme, la modification de la pyramide des âges dans le sens du vieillissement pose, bien entendu, des problèmes sérieux aux mécanismes de solidarité et de répartition.

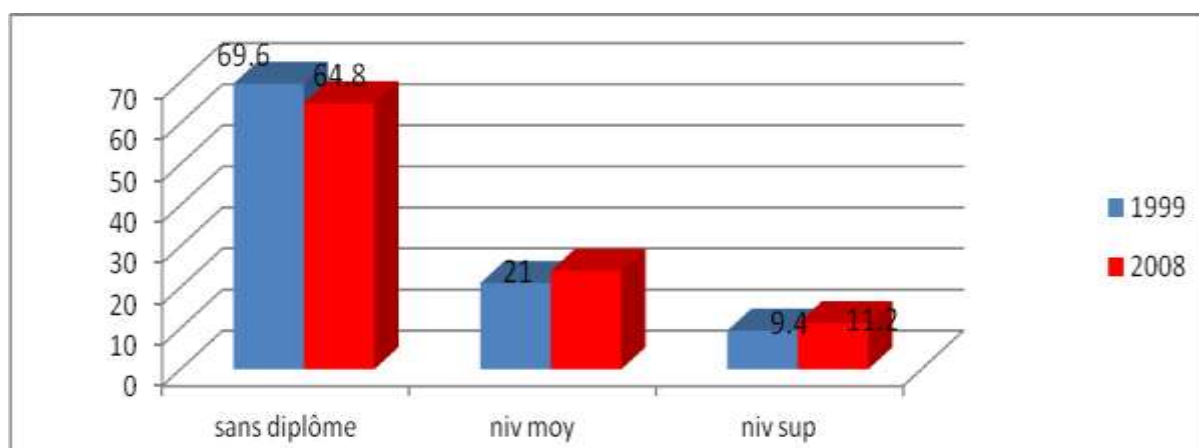
Le taux d'activité devrait en principe rompre sa tendance baissière du fait de la moindre pression démographique annoncée. Mais cela n'affectera nullement les distorsions à l'intérieur de la population active concernant l'âge et la qualification. Une politique volontariste est nécessaire pour relever le degré d'intégration. Incitation fiscales, facilités administratives doivent attirer les entrepreneurs à aller dans le bon sens.

Graphique 4 : Taux d'activité (en %)



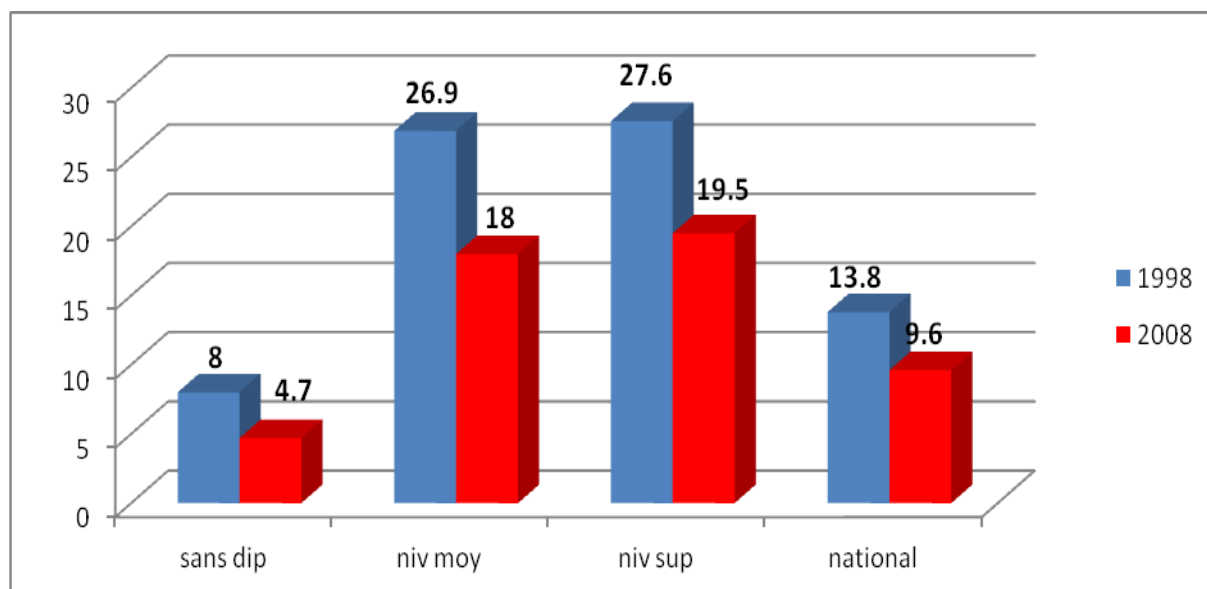
Les tableaux 3 et 4 ci-dessous indiquent clairement que l'emploi qualifié est le moins utilisé et que le nombre d'années d'études réussies apparaît paradoxalement comme un handicap. Le fait que la grande majorité de la population active est sans diplôme remet en cause la théorie de l'incompatibilité du cursus éducationnel avec les besoins en travail.

Graphique 5 : niveau de qualification (en %) de la population active



Source : HCP, Repères statistiques 1998-2008

Graphique 6 : chômage par niveau de qualification (en %)



Source : HCP, Repères statistiques 1998-2008

La position peu enviable des diplômés du supérieur est confirmée par l'intensité du taux de chômage chez les jeunes. Ce dernier est passé pour la période 1999-2008 de 20,3% à 18,3 % pour les 15-24 ans et de 20,7% à 13,5% pour les 25-34 ans. Etre jeune et diplômé du supérieur reste donc la situation la plus pénalisante. L'embauche discrimine sur une base tridimensionnelle : la jeunesse, le genre et le niveau d'éducation. Cette situation repose avec acuité le problème de la redéfinition du modèle de développement.

Il est évident que cette situation est économiquement et socialement déplorable. Elle démontre que le modèle de production et de croissance qui a été adopté n'aboutit pas nécessairement à la valorisation du capital humain. Sans doute, ce modèle basé sur une main d'œuvre peu qualifiée et peu rémunérée est l'héritage de la division internationale du travail. Il était sans doute justifié par la conjoncture de l'époque mais le monde actuel a profondément changé avec une profonde dynamisation et une totale reconfiguration des flux d'échange internationaux. Il est plongé dans une compétitivité acharnée qui exige de chaque pays d'exploiter de façon optimale ses ressources, et en premier et dernier lieu, ses ressources humaines. Les pays qui réussissent le mieux montrent à l'évidence l'avantage d'avoir un bon système de formation pour ces ressources humaines. C'est un gage de compétitivité dynamique.

Le Maroc est donc contraint de s'adapter aux contraintes de la mondialisation de manière à en tirer profit pour plus de croissance et plus de développement. Sinon, il risque de subir fortement les conséquences de l'ouverture. La voie à suivre est claire. Il faut, à l'instar de ce qui passe chez les pays concurrents, avoir un système de formation de capital humain performant et faire de ce capital humain l'atout compétitif majeur. Ce qui exige une profonde réflexion sur les réformes à faire afin de mettre en adéquation qualité du capital humain et augmentation de la valeur ajoutée du système productif dans son ensemble.

En somme, la formation, au Maroc, telle qu'elle a été analysée auparavant, a des handicaps qu'il convient de combler. Cependant la situation de l'emploi, ainsi que sa structure ne sont pas uniquement imputables aux déficiences du système éducatif. En dehors de la sempiternelle hypothèse d'inadéquation des cursus universitaires, d'autres facteurs interviennent de manière structurelle dans le processus d'intégration professionnelle du capital humain. Le mécanisme essentiel de transformation de la qualification en compétence est profondément perturbé. La responsabilité incombe surtout à l'entreprise marocaine, à ses choix, à ses moyens et à son ambition.

2.2. Caractéristiques économiques et problèmes de demande

La mesure de la compétitivité globale met en exergue la notion de part de marché du pays dans le commerce international. Dans ce sens, le Centre du commerce international (CNUCED/OMC) a développé l'outil Trade Map²² pour répondre à des questions sur les parts de marché, avec l'objectif :

- de faciliter la recherche stratégique de marchés,
- surveiller la performance commerciale nationale et celle spécifique à un produit,
- révéler les avantages comparatifs et concurrentiels,

- identifier le potentiel de diversification des marchés ou des produits
- concevoir et fixer des priorités dans les programmes de développement du commerce, aussi bien pour les entreprises que pour les institutions de soutien au commerce.

Il est évident que la part de marché, en termes évolutifs, renseigne sur la nature et le degré de la performance économique relative du pays par rapport à ses concurrents sur le marché mondial. Cette performance dépend essentiellement des progrès réalisés au niveau de la productivité globale des facteurs, non pas en valeur absolu mais en termes relatifs par rapport aux autres pays. Si effectivement, cette variable a connu une évolution positive (cf. deuxième partie de ce rapport), elle ne s'est pas traduite par une croissance parallèle de la part de marché.

Cet état de fait nous indique que le raisonnement adéquat doit être dynamique dès qu'on parle de compétitivité. Pour évaluer celle-ci, on se base naturellement sur les efforts autochtones en la matière mais il faut aussi se référer aux progrès de la concurrence étrangère. Relativiser est le mot d'ordre qu'il ne faut jamais omettre quand on s'intéresse à la compétitivité d'un pays.

La question fondamentale est donc de savoir pourquoi, en dépit de l'appréciation du capital humain, la part de marché de Maroc recule ? Un début de réponse se trouve déjà dans le raisonnement dynamique. Du moins, en l'intégrant, ce dernier permet de transformer la question précédente comme suit. Quelles sont les déficiences de l'économie marocaine qui font qu'elle ne profite guère des avancées en termes de capital humain et perd des points précieux dans le classement compétitif ?

C'est à cette dernière question que s'attèle cette partie du travail. Les points qui semblent fondamentaux sont explorés dans ce sens pour y tenter de trouver des réponses objectives, qui non seulement aideront à comprendre le paradoxe et qui, en plus, indiqueront les corrections à apporter pour gagner en compétitivité globale.

2.2.1. Le marché de l'emploi

L'enquête « Activité, Emploi et Chômage » publiée par le HCP, fournit beaucoup d'éléments instructifs sur les caractéristiques majeures de la population active. Dans la dernière version publiée, en l'occurrence l'année 2009, la structure de la population active occupée adulte selon le niveau scolaire et le milieu de résidence indique qu'au plan national, 8,2% des travailleurs ont un niveau universitaire ou équivalent. Les détenteurs du diplôme du secondaire constituent à peine 10%. Si on considère que ce dernier diplôme est le niveau minimum d'instruction qui puisse être considéré comme critère d'intégration dans l'outil productif, 82 % de la population active est hors course. Ce qui est énorme.

Si on descend de niveau et qu'on se contente de l'enseignement fondamental, le taux descend à 42%. Même dans ce cas de figure, près de la moitié de la population est totalement privée d'instruction, ce qui la rend malheureusement inapte à faire partie des sources de productivité et compétitivité. Le progrès continu ainsi que la mutation technique et technologique affectent toutes les activités. De ce fait, cette population se trouve condamnée à un rendement de plus en plus faible. Cette dynamique négative risque de les écarter des circuits productifs.

D'une certaine manière, surtout si le renouveau industriel marocain ardemment souhaité se réalise, il y a nécessairement un coût d'ajustement à supporter pour l'économie marocaine. En l'absence de la prolongation des durées de scolarisation et de l'amélioration des modalités de formation, ce coût sera surtout à charge de cette population. C'est socialement difficile à imaginer car au sein de cette population, on trouve l'essentiel des analphabètes et les illettrés pour lesquels il faut consentir des efforts importants d'alphabétisation et de formation. Si ces individus s'en sortent, c'est tout le pays qui y gagne.

Mais si on veut vraiment faire décoller notre croissance de manière durable, il faut fixer le minimum éducationnel au niveau de l'enseignement secondaire et se donner l'ambition d'y arriver dans des délais raisonnables. Ainsi le passage de la qualification à la compétence sera fluidifié.

A l'inverse si on fixe la barre au niveau de l'enseignement fondamental, la transition vers l'économie du savoir sera ralentie, voire freinée et le fléau de l'analphabétisme ressurgira. Cette population qui n'a pas dépassé le niveau du fondamental est vulnérable, dès qu'elle quitte le système scolaire, elle n'a plus de contact avec les milieux de savoir et de l'apprentissage et plonge ainsi dans l'illettrisme.

Même quand elle s'insère dans l'entreprise, le genre de travail dont elle a la charge ne sollicite guère les acquis de l'école qui risquent de s'évanouir au gré de tâches qui ne stimulent ni le cœur, ni l'esprit. Déjà, nous avons pour la population âgée de 15-24 ans, un taux d'analphabétisme de 16% pour les hommes et 30% pour les femmes, ne l'oublions pas.

Si on entre dans le détail des professions exercées, la distribution des métiers confirme la présence des éléments peu ou pas qualifiés (cf. tableau 1). Le plus intéressant est la différence des profils professionnels entre hommes et femmes. Les hommes non ou peu qualifiés se répartissent entre ouvriers urbains et ouvriers agricoles (près de 36%) et forment le groupe le plus dense. Chez les femmes la moitié des femmes actives (49.5%) sont ouvrières agricoles. Les ouvrières urbaines ne représentent que 10% de l'effectif, c.-à-d. cinq fois moins que les travailleuses paysannes.

L'urbanisation des petits métiers est plus opérationnelle pour les hommes que pour les femmes ce qui rend la situation féminine plus précaire que celle des hommes. Par conséquent, l'exode rural a plus avantagé les hommes dans l'intégration dans le marché du travail en particulier dans les activités d'artisanat.

A l'autre bout de l'échelle les femmes sont mieux représentées dans les professions libérales et chez les cadres moyens et supérieurs. Cette caractéristique est accentuée quand on observe l'urbain tout seul. Les femmes s'investissent bien plus que les hommes dans ces professions, surtout quand il s'agit de l'encadrement moyen.

Cette répartition par métier renseigne sur la population active occupée. Comme par ailleurs le chômage affecte les diplômés du supérieur, bien plus que les autres. Une politique volontariste qui encourage l'encadrement productif aura pour effet de changer sensiblement la répartition métiers ci-dessus au profit des métiers de l'encadrement. Cette évolution est fort souhaitable car elle se rapproche des ventilations professionnelles des pays technologiquement avancés et normaliserait, par conséquent, notre taux d'encadrement. Ce serait un bon indicateur de progrès du Maroc en matière de productivité et compétitivité.

Tableau 3 : Répartition de la population active selon la profession

Grands groupes de profession	Total		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Corps élus, législatifs, responsables hiérarchiques.	1.3	0.4	1.0
Cadres super et prof libérales	1.7	2.2	1.8
Cadres moyens	3.8	6.6	4.5
Employés	9.4	8.3	9.1
Interim commerciaux, interim. financiers	9.6	1.5	7.4
Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs	14.8	9.8	13.5
Artisans et ouvriers qualifiés des métiers d'artisanat.	19.6	10.7	17.2
Ouvriers et manœuvres agricoles et de pêche	17.7	49.5	26.1
Conducteurs d'installation machines et assemblage.	4.6	0.4	3.5
Manœuvres non agricoles manutentionnaires et petits métiers.	17.6	10.4	15.7
Total	100	100	100

2.2.2 L'évolution relative des secteurs abrité et exposé

Le secteur abrité oriente sa production exclusivement à destination du marché intérieur et surtout, ne supporte guère de concurrence de la part d'entreprises étrangères. Il s'agit essentiellement d'une grande partie des services et des activités relatifs à la construction immobilière. Ce secteur constitue un grand vivier d'emplois peu ou non qualifiés et a des relations confirmées avec le marché informel de l'emploi et de la production. La législation du travail ainsi que l'impôt gèrent ce secteur avec pas mal de problèmes²³. Mais la flexibilité de l'emploi et du salaire, dans une logique d'offre et de demande, y est quasi-totale. Ce qui lui donne une certaine dynamique, mais une dynamique trompeuse car la productivité n'y est pas la meilleure, l'investissement technologique y est faible et l'encadrement supérieur rarissime.

Le secteur exposé est constitué pour l'essentiel du secteur industriel qui est considéré par tous les pays en tant que moteur de croissance. Il est admis unanimement qu'il joue un rôle fondamental dans le développement économique. Au Maroc, ce secteur se caractérise par une situation concurrentielle en interne ou sur les marchés extérieurs qui répond mieux aux normes de pratique productive internationale. Les contraintes réglementaires et normatives et les obligations du marché international rendent le secteur (49.5% de la valeur ajoutée) relativement moins attractif pour les porteurs de projets et même pour les entrepreneurs qui y opèrent. C'est ainsi que de grands groupes industriels (Chaabi, Tazi,...) devant les incertitudes du secteur y ont désinvesti au profit de la promotion immobilière, l'agriculture et les services.

L'éviction dont est-il est victime pénalise le potentiel de croissance du secteur exposé alors que c'est bien ce dernier qui est l'acteur majeur dans la construction de la part de marché du pays. En son sein, on peut ambitionner d'installer une culture de l'innovation. C'est aussi dans ce secteur que l'apport du capital humain peut réaliser des progrès sensibles en termes de productivité et de valeur ajoutée. A titre d'exemple illustratif, une référence sera faite à l'industrie textile.

Selon la nomenclature de la comptabilité nationale, l'industrie textile est constituée des branches textile habillement et chaussures. Pour les années récentes de 2006 à 2008, on remarque que ce secteur est le premier employeur et premier exportateur industriel alors qu'il est loin d'être en première position en ce qui concerne la production. A ce titre, il en devient emblématique dans la problématique de la compétitivité du pays. Résolument orienté vers l'exportation, il a vu sa part de marché se réduire au profit des concurrents directs comme la Turquie et, surtout, la Chine.

Tableau 4 : Part relative de l'industrie textile (%)

	2006	2007	2008
production	11,2	10,4	9,1
exportation	28,6	24,3	21,3
Emploi	45	44	42
masse salariale	23,2	24,1	22,9

Source : calculs faits par les auteurs à l'aide des données des comptes nationaux

Graphique 7 : Part relative de l'industrie textile



Source : HCP, comptes nationaux.

Ces pays sont cités expressément dans la mesure où ils représentent chacun un certain modèle de production et fournissent ainsi au Maroc les pistes à analyser et explorer. Le modèle marocain s'apparente au chinois dans la mesure où il fait appel essentiellement à une main d'œuvre peu qualifiée, souvent sans instruction et à bas salaire, comme l'atteste les données du tableau 1. L'emploi gravite autour de 40% de l'emploi industriel, mais la masse des salaires est au voisinage de 20% seulement. C'est une industrie de sous-traitance qui est restée une activité à haute utilisation de travail et à faible valeur ajoutée.

Ailleurs, à l'instar du cas turc, cette activité a vu l'apport technologique augmenter sensiblement au cours des dernières décennies. On est remonté ainsi en amont de la conception, pour les besoins de création, design et mode. Ainsi l'encadrement s'y est amélioré et la valeur ajoutée s'y est renforcée.

Dans le cas marocain, cette évolution n'a pas eu lieu ou pas suffisamment pour réorienter le secteur dans cette direction. On persiste à concourir sur le terrain chinois où on est sûr de perdre encore beaucoup d'opportunités. D'ailleurs, cette industrie a du son salut dans le passé aux accords multifibres mais depuis le démantèlement de ces derniers, elle est régulièrement mise en difficultés. En 2008, par rapport aux deux années précédentes, tous les indicateurs sont au rouge. La performance est en baisse continue, peut-être, même, en déclin. Sachant que 2008 est une année de crise internationale, il n'est pas exclus que cette baisse soit conjoncturelle. Faisons lui crédit de cette hypothèse, bien que les premières estimations pour 2009, qui est aussi une année de crise, confirment la tendance baissière.

Sur le plan social, cette industrie est vulnérable. Preuve vient d'en être donnée suite à la récente décision du gouvernement marocain, portant sur le relèvement du SMIG. Les opérateurs du secteur ont fait preuve de la plus grande combativité à l'encontre de ce relèvement, mettant en jeu, du moins en parole, leur survie dans cette mesure sociale. Le modèle qui ressort de cela est toujours voisin de celui de la Chine. Evidemment dans ce choix, le capital humain est totalement absent des stratégies qui ont été mises en place. On ne peut imputer à celui-ci une quelconque responsabilité dans les résultats obtenus. Il est temps de revoir le modèle de production et le faire converger vers le modèle turc.

D'ailleurs, cette révision du modèle de production est en train de se faire par la filière cuir et chaussures qui fait partie du secteur textile au sens large. Cette filière vient juste de relever tous ses critères d'activité en lançant un contrat programme ambitieux qui s'est manifesté déjà cette année par l'embauche de la totalité des lauréats 2011 des instituts de formation en cuir. Mais le plus important est le passage de la sous-traitance à la co-traitance, montant ainsi en gamme et en valeur ajoutée.

Ayant déterminé, en conséquence, ses besoins en profils créatifs et en main-d'œuvre qualifiée, la filière est devenue partisane d'une mise à niveau de la formation qui puisse l'accompagner dans ses ambitions, notamment par rapport aux nouveaux métiers qui apparaissent avec la montée en gamme. Il s'agit essentiellement des métiers liés au design, modélisme, approvisionnement et logistique.

Parallèlement au relèvement du capital humain, les entreprises de la filière sont en train de rehausser la technologie en investissant, en aval, dans les outils de production et de gestion assistées par ordinateur et en amont, dans les nouvelles machines du métier (découpage, tannage, chimie, coloration...).

Voilà donc une stratégie cohérente qui vise essentiellement à améliorer la valeur ajoutée et la compétitivité de la filière. Elle montre la voie aux autres filières du secteur pour s'engager résolument dans la création et la montée en gamme. Et cela semble être la bonne recette puisque les exportations de cette filière auraient augmenté de 12% au cours du premier semestre 2011.

Pour revenir à la relation entre capital humain et compétitivité, le parallélisme fait entre le secteur abrité et le secteur exposé montre clairement le peu d'importance accordée au développement du capital humain. Le déficit en la matière dans le secteur abrité est de nature structurelle, alors que dans le cas de l'industrie textile, gros employeur industriel, rappelons-le c'est un choix de modèle de production qui n'a pas senti le besoin, jusqu'à présent, de jouer la carte de la qualification et de la création. On peut même affirmer que c'est à cause de ses choix que cette industrie voit sa performance décliner.

Il est donc urgent de revoir les stratégies économiques relatives à l'existant industriel et ne pas se focaliser uniquement sur les nouveaux métiers. Les modèles de développement observés à travers le monde indiquent que l'émergence industrielle s'accompagne souvent du renforcement du marché intérieur qui constitue souvent la rampe de lancement vers les marchés étrangers.

Dans le cas marocain, cela signifie qu'il faut développer toute l'industrie et l'amener vers les meilleures standards de compétitivité, la rendre attractive pour les investisseurs (nationaux et IDE) et en faire réellement un moteur de croissance. Ceci amène au point de discussion suivant, concernant la problématique d'offre et de structure de production.

2.2.3 Structure et échelle de production

La conjoncture actuelle du pays se caractérise par d'énormes pressions sur les finances publiques et sur le solde de la balance commerciale qui nécessitent un réexamen approfondi de la politique économique et ses déclinaisons en stratégies sectorielles. Le Maroc aspire-t-il à être un acteur mondial ou préfère-t-il se cantonner à son rôle régional ? Selon le choix, l'échelle de production varie et par conséquent le rythme de développement.

Dans le cas mondial, les scénarii de croissance sont optimaux mais ils sont aussi conditionnés par la révision globale des moyens et des objectifs de la politique industrielle. Celle-ci doit agir sur tous les domaines, et en particulier :

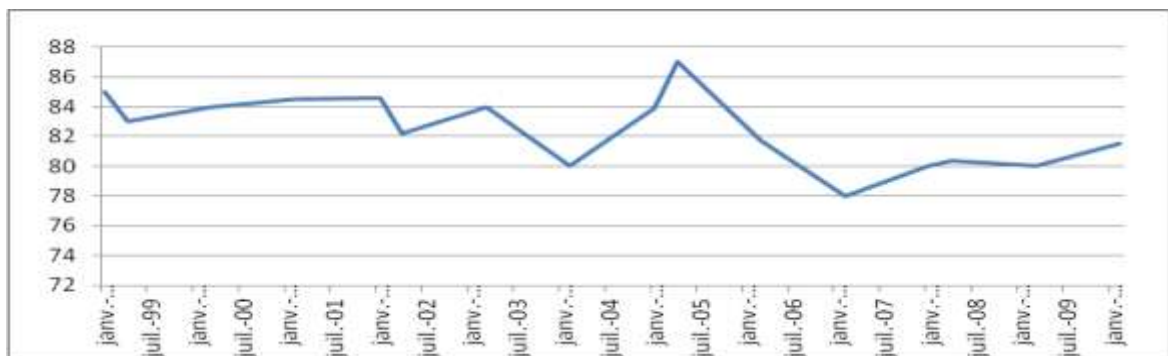
- La restructuration industrielle
- La stimulation et l'orientation des investissements
- La réorganisation de l'appareil productif pour monter en échelle
- La rationalisation des circuits de commercialisation
- L'amélioration des Infrastructures et de la logistique

Ainsi, on peut espérer faire des progrès sur les plans de la qualité et de la quantité de la production. La qualité permet de faire avancer le pays de quelques crans de compétitivité. Pour obtenir cette qualité, une seule voie y mène, c'est celle de la compétence et donc du capital humain qualifié. La quantité permet de produire à un coût réduit et donc, là aussi, il y a gain compétitif qui est généré par l'augmentation de la productivité apparente du travail.

Résoudre le problème d'offre est donc crucial. En 2009, le Maroc a exporté 4695²⁴ produits à travers le monde. Ce chiffre est faible si on le compare aux pays concurrents. La Turquie, par exemple, exporte 11607 produits différents.

La problématique du pays est bidimensionnelle. Il faut développer sensiblement la gamme des produits exportables et pouvoir en même temps développer une capacité d'export conforme à la taille des grands marchés internationaux tels que le marché chinois ou américain. Les entreprises appartenant aux secteurs concernés par les marchés de grande taille doivent se grouper et s'organiser de façon à utiliser de manière optimale la capacité de production, et, dans la mesure où les fonctions de coût le permettent, dégager des économies d'échelle au niveau sectoriel. La marge existe, la solution est donc collective par « mutualisation » des moyens de production.

Graphique 8 : Taux d'utilisation des facteurs de production



Source : HCP et BAM

Le dimensionnement de l'offre à l'export doit être pensé en termes de filières et secteurs et non pas en termes d'entreprises. Il est, d'ailleurs, illusoire de croire qu'on peut dégager ces économies d'échelle au niveau de l'entreprise, du moins, pas avec la structure industrielle actuelle, l'exception marocaine étant, bien sûr, celle du secteur minier avec la taille et la dimension mondiale de l'OCP.

Les études qui se sont intéressées au potentiel absolu à l'export indiquent clairement qu'avec la structure de production actuelle, il y a moyen d'atténuer sensiblement le déficit de la balance commerciale. Grâce aux simulations des modèles gravitationnels, on peut affirmer que le Maroc peut doubler sa performance à l'export vis-à-vis de l'Europe et la quadrupler vers les marchés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.

Ces résultats sont bien sûr amplifiés s'il y a une plus grande diversification des débouchés, un réel rehaussement du niveau technologique et de la valeur ajoutée et la mise à disposition de moyens logistiques adéquats. La condition technologique et de valeur ajoutée interpelle de nouveau sur les nécessités de développement du capital humain à mettre à disposition de l'industrie marocaine pour monter en échelle de production et gagner en jalons de compétitivité.

2.2.4. Encadrement et innovation

Le fonctionnement de l'entreprise marocaine a été dicté normalement par des considérations de gains et de revenus. Plus le marché marocain était protégé, plus l'entreprise locale avait un petit pouvoir monopolistique qui la dissuadait d'investir et de progresser dans la maîtrise technologique. A l'inverse, plus le marché marocain s'ouvre et plus l'entreprise marocaine ressent l'obligation de se mettre à niveau. D'ailleurs, un programme public de mise à niveau à été proposé aux entreprises par les autorités, en vue de se préparer à l'instauration de la zone de libre échange avec l'Union Européenne.

Pour la majorité des entreprises marocaines, l'alternance des régimes de protection et de libéralisation n'a pas abouti à une modernisation de l'appareil productif dans son ensemble. Trois fonctions fondamentales dans la marche d'une entreprise ont été longtemps oubliées au Maroc. Il s'agit de :

- la politique de marketing,
- le service après-vente et garantie
- le poste de recherche et développement (R&D).

Ces trois services sont consommateurs de travailleurs bien qualifiés, car ils exigent la maîtrise technologique que ce soit en matière technique ou commerciale. En particulier le service de R&D est gourmand de profils pointus qui puissent faire bénéficier l'entreprise de nouveautés en termes de produit ou de processus productif. L'innovation est la situation la plus intéressante pour l'entreprise, puisqu'elle lui donne un pouvoir de monopole au plan mondial mais limité à un intervalle temporel donné qui dépend d'une part de la réaction des concurrents et d'autre part de l'efficacité de la protection des brevets d'invention.

Le service après-vente et garantie joue aussi un rôle non négligeable dans le progrès technologique de l'entreprise. Il permet de déterminer les faiblesses et les pannes de l'outil de production dans son ensemble. Pour peu qu'il soit doté d'agents bien formés et compétents, ce service fait des propositions de corrections et de modifications. Evidemment, un service de ce genre participe pleinement à l'amélioration de la productivité et donc de la compétitivité, sans oublier l'appréciation que la clientèle n'omet pas d'émettre en se fidélisant.

Le service marketing, en amont de la production, à travers l'observation des marchés, se doit d'anticiper les nouvelles tendances, les modes et les changements de cap et faire des propositions conséquentes. C'est sa fonction de veille et celle-ci ne peut se réaliser avec efficacité que si elle est dotée de personnel compétent et expérimenté. En aval, il s'agit par voie classique de faire connaître et mettre en valeur le bien produit à l'aide des moyens publicitaires mis à disposition. Là aussi, la fonction ne peut être pleinement assumée que par des profils bien formés dans le domaine.

Dans les trois cas, le recours au capital humain est primordial. Plus ce capital est bien formé en la matière et plus l'entreprise gagne en efficacité productive et en compétitivité. L'intégration de ces trois services est un passage obligé et c'est une transformation gagnante. Il faut la faire accepter par toutes les entreprises quels que soient leur taille et leurs moyens, du moins l'imposer comme culture entrepreneuriale dominante. Comment peut-on y arriver ? Quelques éléments de réponse seront proposés dans la dernière partie.

2.2.5 Rôle de l'Etat

Dans tous les cas le rôle des pouvoirs publics est primordial pour la gouvernance adéquate des secteurs de production et le pilotage des stratégies de mutation. Régulation et réglementation, incitations et orientations sont quelques unes des modalités d'action vis-à-vis des objectifs révélés. Pour arriver à améliorer la compétitivité globale de l'économie nationale, il faut assainir le climat des affaires, le rendre logique et transparent. En particulier il faut veiller à l'équité fiscale entre secteurs de production et lutter contre toutes les niches de spéculation.

Pour le volet pilotage, les récentes années ont vu naître toute une série de stratégies et programmes élaborés par les autorités publiques concernant l'ensemble des activités productives. C'est ainsi qu'on a fait connaissance, entre autres, avec :

- Le Pacte National pour l'Emergence Industrielle
- Parcs industriels et logistiques
- L'artisanat
- Maroc Numeric 2013
- Offshoring
- Maroc Vert
- Halieutis
- Vision 2020 du tourisme
- Les transports
- Les énergies renouvelables

Il s'agit d'initiatives sectorielles qui ont pour ambition de dessiner un horizon de croissance pour les entreprises concernées. Elles sont objectivement nécessaires et donc fort opportunes, dans la mesure où elles jouent le rôle de plan de développement comme Maroc vert ou les énergies renouvelables. Ces dernières stratégies s'adressent, en général, à un secteur de production. Elles ont l'avantage de l'homogénéité et de la simplicité des objectifs.

D'autres programmes, en particulier le pacte Emergence, s'appliquent à des activités productrices diversifiées au sein du secteur industriel. Se pose, immédiatement, la question de l'opportunité et de l'efficacité. Les objectifs déclarés font le choix de filières méritantes dont on se propose d'accélérer le rythme du développement. Il y a donc discrimination entre secteurs de production et celle-ci est problématique en elle-même. Si on se rappelle qu'on a un problème d'offre à l'export, il convient de vendre à l'étranger une gamme de biens en extension continue. Pour y arriver, les nouveaux métiers doivent accompagner les anciens, plutôt que de les remplacer. Sans entrer dans les détails, les six métiers considérés comme mondiaux méritent par conséquent une analyse rapide portant sur le choix fait et non pas sur les filières elles-mêmes.

Pour les anciens, à savoir les filières agroalimentaire et textile, il y a des questionnements légitimes. Pour le textile, comme cela a été développé plus haut, sa faible maîtrise technologique, son modèle de production l'ont amené à décliner au cours des années récentes. Le salut ne peut venir que d'une montée en gamme et en valeur ajoutée permise par un changement du modèle de production et en faisant appel aux compétences dans le domaine. Si celles-ci font défaut, il faut les produire. C'est, donc, in fine, un problème de formation de capital humain. La preuve vient d'être donnée par la filière du cuir et chaussures qui donne l'exemple et progresse ainsi vers une meilleure productivité.

Pour l'agroalimentaire, la relation avec la production agricole est évidente. Ici apparaît, de manière affirmée, le besoin de cohérence entre stratégies autonomes, en l'occurrence Emergence et Maroc Vert. La qualité, l'efficacité et la vulgarisation de la recherche scientifique dans le domaine agroalimentaire ainsi que la productivité agricole conditionnent la performance de cette filière à condition de progresser vers une meilleure valeur ajoutée en élargissant sa gamme de produits qui correspond aux nouvelles habitudes de consommation.

Il faut constater que cette filière va dans la bonne direction grâce à quelques champions qui ont le mérite de tirer le secteur. C'est une filière qui a, en outre, l'avantage de compter sur un marché intérieur dynamique. C'est la meilleure position pour exporter. Cette filière a donc beaucoup d'atouts qu'il faut mobiliser.

Les nouveaux métiers mondiaux du Maroc, en l'occurrence, sont l'offshoring, l'automobile, l'industrie aéronautique et l'électronique. Examinons ces nouveaux métiers un par un. Commençons par celui qui doit avoir le plus d'impact en termes d'industrialisation, d'emploi et d'exportation, à savoir, l'automobile. C'est le défi d'un pays, le Maroc et d'un constructeur automobile, Renault qui porte sur la production massive de voitures « low cost » sur le site de Tanger Med. Trois points d'appréciation méritent d'être soulignés à ce niveau :

D'abord, il est utile de rappeler que la voiture à bas prix, est, actuellement, un cheval de bataille gagnant pour Renault. Il a été pionnier dans le domaine, il en récolte les fruits. Mais l'avenir annonce une concurrence féroce pour ce genre de voitures. Les constructeurs asiatiques s'y sont tous lancés et les occidentaux y pensent tous. Le plus grand d'entre eux, Volkswagen, a déjà une réflexion avancée. L'horizon n'est pas aussi dégagé que ça. De la à en faire un métier de base en termes d'exportation, il y a un risque de déconvenue sérieux.

Ensuite, le marché mondial de l'automobile connaît des mutations importantes. L'innovation, après plusieurs années de tradition et de consolidation technologique, contraint par les législations environnementales, est réapparue sous formes d'hybridité ou du tout électrique. Et c'est une tendance lourde stimulé par le renchérissement continu et inéluctable des prix de l'énergie fossile. L'électronique embarquée sur les voitures contemporaines est de plus en plus envahissante et elle continuera de croître au détriment de la mécanique. Cette révolution technologique ne concerne que marginalement la production des voitures à bas coût.

D'une certaine manière, la voiture « économique » est une survivance de la technologie du passé puisqu'elle exploite l'expertise acquise de façon à minimiser au maximum les coûts de production. Localiser les usines de montage de tels modèles dans les pays en voie de développement comme le Maroc, fait partie de cette minimisation.

Enfin, faire partie des producteurs automobiles de seconde catégorie à l'inconvénient d'offrir peu d'opportunités en ce qui concerne le transfert technologique. Ce transfert est un puissant accélérateur de la mise à niveau technologique quand on dispose de capital humain qualifié. Pour ce dernier, il y a bien plus à apprendre et assimiler avec les voitures de nouvelle génération.

En outre, l'industrie automobile qui émerge est de plus en plus liée à la filière électronique. La filière correspondante marocaine, qui fait partie des métiers mondiaux du pays, aurait beaucoup plus de chance d'accélérer sa croissance avec une industrie automobile locale en concordance avec les tendances du marché mondial. Souhaitons que le métier de l'automobile, au Maroc, dépasse ces contingences et parvienne à se hisser aux standards internationaux.

L'offshoring est loin d'être une activité lourde en construction et équipement. Un local de bureaux, des ordinateurs, une ligne de communication de haut débit et bien sûr des jeunes qui ont une certaine maîtrise de la langue utilisée. Cette activité a connu un certain essor justement parce que la liaison haut débit est de bonne qualité et pas trop cher, et, les jeunes plus ou moins francophones sont disponibles. De là on peut caractériser ce secteur par la concentration sur le marché français, ce qui limite ipso facto son expansion.

L'emploi y est précaire car pour ces jeunes qui y travaillent, c'est un job d'appoint qui n'offre pas de perspectives sérieuses. On y trouve des formations hétérogènes en niveaux et en disciplines. La seule qualité requise c'est de parler français sans accent. Les salaires et les horaires sont loin d'être avantageux. On ne peut, dès lors, s'empêcher de penser que ces caractéristiques vont à l'encontre de l'épanouissement du capital humain. Mais le plus important c'est que l'activité est internationalement mobile. Demain si un pays répond aux conditions requises et a des coûts plus faibles, le déménagement, à coup sur, aura lieu et en célérité.

Il est vrai qu'existe à côté de l'activité décrite un offshoring de haute valeur ajoutée qui opère essentiellement sur le terrain de l'ingénierie. Ce volet est minoritaire et risque de le rester tant que le Maroc est catalogué comme étant un pays strictement francophone. Le marché mondial pour cette activité se fait essentiellement en langue anglaise. Le marché français est donc forcément plus petit en taille et surtout il est pollué par les décisions politiques de protection.

Il suffit de se rappeler que le plan d'installation d'une partie substantielle de l'activité actuariale d'Axa au Maroc offrait des perspectives de développement importantes pour le secteur des assurances. Il a été bloqué par les autorités françaises sous prétexte de lutter contre les délocalisations qui pénalisent l'emploi qualifié en France. Les perspectives ne sont encourageantes que dans le cas des concepteurs des jeux vidéo où visiblement le marché est plus transparent. Là notre devenir dépend de notre capacité à créer et à être imaginatif.

Les deux derniers métiers mondiaux du Maroc, l'électronique et l'aéronautique, sont des secteurs d'avenir qui présentent beaucoup d'atouts que ce soit en valeur ajoutée, en formation de compétence et en transfert technologique. Il faut veiller à se donner les meilleures chances de réussir le développement de ces filières. Dans ce but, comme cela a été relevé dans le cas de la filière agroalimentaire, il faut garantir un bon déroulement des contrats programmes et veiller à ce que leur exécution ne puisse être bloquée par une déficience quelconque de la politique économique. Les mesures transversales sont donc nécessaires, en particulier dans le domaine de la formation de ressources humaines, pièce maîtresse de la mise en œuvre de toutes ces stratégies.

Les grands chantiers d'infrastructures, comme Tanger Med ou le développement autoroutier ou le TGV font partie des politiques transversales qui facilitent l'activité économique dans son ensemble, profitant à tous les secteurs de production. Ces politiques sont nécessaires et doivent accompagner les stratégies sectorielles ou contrats programmes. Le domaine le plus important où la politique transversale doit opérer avec efficacité, c'est celui de la formation de diverses qualifications qui répondent aux besoins que la mise en œuvre des stratégies ne manquera pas d'exprimer.

Ainsi les dispositions transversales exercent une certaine coordination des stratégies, vérifient leur cohérence et participent à leur succès. A la limite si les politiques transversales sont suffisantes, bien conçues et correctement évaluées et aménagées, on n'aurait presque pas besoin de stratégie sectorielle. Chaque opérateur, quelque soit le terrain où il pratique, a les ressources nécessaires à ses activités. Dans tout les cas, les mesures transversales doivent accompagner les contrats programmes.

Clôtons cette partie consacrée à l'Etat stratège par un bref retour sur la gouvernance publique. Dans le cadre de la logique de l'action publique, il ne faut pas oublier de citer les lois réformatrices qui sont émises dans l'objectif de moderniser le pays sur le plan institutionnel, social et économique. Toutes ces réformes affectent les citoyens comme les entreprises. Il vaut veiller par conséquent à vérifier la cohérence ou du moins la compatibilité avec l'activité productrice et s'engager à faire des évaluations assez rapidement pour faire les corrections nécessaires.

L'exemple le plus frappant de ce qu'il faut éviter de faire, concerne les signatures des accords de libre échange. Au Maroc, on a tendance à accuser le politique sans s'appesantir sur les responsabilités de l'économique. Certes, le politique n'a pas toujours la réussite totale mais il est mal épaulé dans ses décisions par les opérateurs et responsables du monde économique.

Ailleurs, c'est justement lors de ces signatures, que les administrations et les lobbies se manifestent avec le plus d'efficacité avec des dossiers bien préparés par l'expertise à laquelle ils font appel. Chez nous souvent cela se confine aux discussions de salon. Il faut professionnaliser le débat national, le rendre productif et serein. Cela aurait comme effet collatéral positif, un usage plus fréquent de l'expertise nationale. Comme cette dernière est une composante essentielle du capital humain, c'est le rendement de ce dernier qui s'en trouvera apprécié.

2.2.6 Rémunération et allocation des ressources

Le dernier point évoqué est relativement éloigné de ce qui précède. Il concerne la valorisation du capital humain par rapport à celle du capital physique et financier.

Dans le chemin de la qualification, il y a toujours un aspect rémunération qui accompagne le processus d'acquisition du savoir. Pour diverses raisons dont quelques unes ont été déjà évoquées, la rémunération ne répond pas toujours aux attentes. Quand l'écart est trop grand, cela a comme corollaire de discréditer, aux yeux des demandeurs d'emploi, l'effort de formation. La démotivation, dans ce cas, affecte tout le système éducatif qui subit des conséquences fâcheuses en matière de pédagogie et de résultats.

L'allocation des ressources doit être équitable. Quand elle ne l'est pas, l'attrait pour la qualification se dissipe avec les désillusions. Or la motivation est une composante essentielle de la formation du capital humain. Une société où celui qui quitte précocement le système de formation, gagne sa vie mieux que celui qui a poursuivi ses études au plus haut niveau a des problèmes sérieux de développement et de cohésion sociale.

Il n'est pas question ici d'analyser ce paradoxe. Il ne fait pas partie de la problématique centrale de notre analyse. Mais on ne peut s'empêcher de citer comme indicateurs principaux : l'informel, la fraude fiscale, les passe-droits, la corruption,..... Mais ces violations du droit ou de la morale n'expliquent pas tout. On peut se poser la question de savoir si à l'intérieur du secteur formel, les salaires sont-ils issus d'un processus optimal de distribution équitable des ressources ? La réponse à cette question est cruciale. Si elle n'est pas affirmative, le danger d'avoir une économie de rente est important. Les événements récents qu'on a qualifiés de printemps arabe ont donné un aperçu de ce qu'il advient des économies de rente qui perdurent.

Dans le secteur public, la masse salariale pèse lourdement sur le budget de l'Etat. Pourtant les salaires n'y sont pas particulièrement plus relevés qu'au sein du secteur privé. Les causes probables sont en relation avec les effectifs, les qualifications et la répartition qui expliquent la gravité de la situation. Il y a là matière à réformer sérieusement la fonction publique en ce qui concerne le statut comme les rémunérations dans l'équité et la transparence. Il faut instaurer une culture de mérite et donc faire appel à l'évaluation. Comme mesure exceptionnelle, on doit rendre intéressantes les offres de départs volontaires et les retraites anticipées et imaginer, par rapport à cet objectif, des solutions ciblées qui soient rationnelles et significatives en termes de budget public et d'efficacité administrative.

Rappelons enfin que la recherche de qualification par l'individu est considérée comme étant l'investissement dans l'éducation pour l'apprenant. Par conséquent, le retour sur investissement n'est autre que le salaire. Ces relations indiquent clairement que pour le modèle de formation de capital humain, le salaire est une variable de rendement. Comme toute opération d'investissement, le rendement doit être suffisant. Dans le cas contraire, on n'investit pas.

Dernier point à évoquer est celui de la disparité salariale entre secteurs. Au Maroc, le secteur financier, parce qu'il est le plus avancé dans l'assimilation et l'intégration des normes internationales, est considéré comme étant le mieux rémunérateur des compétences. Ce qui a l'origine d'un effet d'éviction d'importance sur le marché de ces compétences. Il s'agit essentiellement des ingénieurs. Il n'est pas normal que les lauréats en génie BTP, électrique, informatique,...fassent tous de la finance dans les banques ou dans l'activité boursière. Cette situation confirme la relative générosité du secteur financier et révèle surtout les insuffisances en encadrement des secteurs d'origine. C'est par conséquent un bon indicateur des progrès que peuvent faire ces secteurs dans la maîtrise technologique par utilisation et valorisation du capital humain.

3. Conclusion

Au terme de cette partie du travail nous nous pouvons empêcher le citoyen qui est en nous de plaider pour un Maroc volontaire et gagnant. Notre pays est à la croisée des chemins. Depuis son indépendance, il a fait un bon bout de chemin, à son rythme et avec ses spécificités. Aujourd'hui, il doit changer car le monde est en mutation, car il doit croître en richesse et aller vers le progrès avec célérité et visibilité. Il se doit de revoir son modèle de développement pour pouvoir mieux exploiter les opportunités qu'offre la nouvelle configuration du commerce international.

Le Royaume doit assumer son rôle, avoir une ambition et mobiliser ses ressources, toutes ses ressources vers plus de croissance et plus de développement. Dans ce but, il faut dégager une puissance réformatrice au profit de l'école et de l'entreprise pour les faire converger vers plus de productivité et plus de compétitivité car le constat qu'on peut établir aujourd'hui est que les faiblesses sont conjointement partagées par les deux institutions. La victime principale de ce constat regrettable est le capital humain. Mal formé, mal utilisé, ce n'est guère le chemin du développement suivi, avant, par les pays occidentaux et aujourd'hui les pays émergents. Si on intègre dans notre raisonnement le financement de tous les cycles et de toutes les catégories de formation, on ne peut s'empêcher de parler d'un grand gâchis.

Des réformes rapides et profondes des programmes comme de la gouvernance pédagogique de l'école marocaine devront être accomplies afin de pouvoir se mettre au diapason des défis de la qualification et de la compétence. L'acquisition de compétences est une voie sûre pour soutenir l'entreprise marocaine à monter en gamme et en maîtrise technologique à condition que cette entreprise ait la volonté et l'ambition d'aller vers les marchés mondiaux.

Ceux-ci s'élargissent, et de ce fait, l'échelle de production standard dans les échanges internationaux contemporains impose à notre outil productif d'augmenter son échelle de production pour mieux saisir les opportunités de ces grands marchés. Ces derniers sont en expansion rapide, d'une part à cause de l'émergence industrielle de nouveaux pays dont la demande intérieure s'élève rapidement (BRIC), et, d'autre part, par la multiplication des accords régionaux qui étirent les dimensions géographiques et démographiques des marchés.

IV. Propositions et recommandations

1. Composante formation et développement du capital humain

La réforme qui a initié la disqualification progressive du système de formation est communément appelée « arabisation ». Ce qui sous entend que le système bilingue antérieur était sans doute relativement plus performant en termes de contenus scientifiques et aussi dans la maîtrise des langues arabe et française. Ce dernier constat apparaît être paradoxal mais il n'est pas faux. Des générations formées par le système public bilingue ont pu s'intégrer en masse dans les plus grandes universités de l'Europe ou du Moyen Orient, avec succès. Par conséquent, il faut considérer cette architecture pédagogique comme solution référentielle de toute réforme en la matière. Cela ne signifie guère qu'il faut juste s'en contenter et faire simplement marche arrière, c'est bien plus complexe.

La question de la réforme éducative présente actuellement plusieurs composantes à traiter qu'on peut regrouper en trois catégories, celle de la langue d'enseignement, celle des contenus, des programmes et de la méthodologie pédagogique et enfin celle relative au métier d'enseignant.

1.1. La langue d'enseignement

La langue est l'outil de communication par excellence. Quand elle n'est pas maîtrisée, la transmission des connaissances est fort perturbée. Le constat fait lors de cette étude confirme la mauvaise rentabilité du système de formation, totalement imputable aux problèmes des langues d'apprentissage. Une des corrections fondamentales qu'on peut apporter rapidement concerne le rôle et l'importance des langues utilisées dans le système de formation.

Le choix de la langue d'enseignement est donc vital. Il doit être fait sur une base rationnelle conciliant les besoins d'ouverture et les pesanteurs de la tradition. La langue d'enseignement doit surtout être un bon véhicule d'idées nouvelles et de la maîtrise scientifique et technique. Il est évident que vis-à-vis de ces derniers critères, ni l'arabe, ni le français n'apportent une satisfaction totale. La diffusion, à l'échelle planétaire, des savoirs, des techniques, des modes ou de toute autre idée contemporaine est l'apanage de la langue anglaise. Evidemment, il est hors de question d'opter immédiatement pour l'anglais et en faire notre langue d'enseignement, c'est illusoire et tout cas irréalisable à court et moyen terme.

A l'instar des pays émergents qui en ont fait un sacerdoce, il faut faire preuve de pragmatisme en essayant d'optimiser l'utilisation des langues dont on a une maîtrise certaine, à savoir l'arabe et le français. Mais il sera nécessaire d'introduire l'anglais comme langue étrangère prioritaire en la faisant monter en puissance de manière continue en fonction des cycles et des grandes orientations pédagogiques.

1.2. Contenus, programmes et méthodologie

Les programmes sont dépassés et surchargés à tous les niveaux. Des problèmes spécifiques se posent à chaque cycle d'enseignement. Il faut logiquement décliner le diagnostic en conséquence en vue de relever les points saillants qui puissent être sources de correction et d'amélioration.

1.2.1. L'enseignement fondamental

Dans ce cycle les programmes sont totalement inadaptés par rapport à l'univers des petits écoliers. Il suffit d'observer la rentrée en classe des écoliers dans une institution privée de qualité. Quand ils rentrent en classe de français, ils ont l'air décontractés presque heureux d'y entrer. En fait ils pénètrent dans un milieu familier avec des personnages et des objets connus qu'ils ont l'habitude de voir dans la vie de tous les jours ou dans les médias. La même classe, rentrant au cours d'arabe a la mine déconfite, voire triste car les concepts, qu'on y apprend, sont inconnus et difficile à saisir. C'est l'abstraction totale qui, faute de compréhension, pousse ces écoliers dès le départ à l'apprentissage par cœur qui est malheureusement devenu la norme à tous les niveaux de formation.

Les contenus sont déconnectés par rapport aux repères de la vie de ces écoliers, mettant l'accent sur des faits et des personnages du passé. Les références, dans le cursus arabe, étant rarement contemporaines, la difficulté d'apprentissage est réelle, provoquant souvent des réactions d'abandon de la part des écoliers. C'est donc la conceptualisation des matières à enseigner et la philosophie sous-jacente qui sont responsables de cette situation dont la première victime est la langue arabe elle-même puisqu'elle n'arrive pas à être correctement maîtrisée par la grande majorité des étudiants qu'ils soient issus du public ou du privé.

1.2.2 L'enseignement secondaire

Ce cycle est intermédiaire ; il prépare, en principe, à l'entrée à l'université et se termine par une épreuve sélective redoutable qui couronne la fin du cursus. Actuellement l'objectif exclusif dans ce cycle est d'avoir le précieux sésame du baccalauréat. Cette épreuve se caractérise par une hiérarchisation par discipline et une inégalité multidimensionnelle selon la région, selon le milieu et selon le type d'enseignement.

Le baccalauréat est devenu une fin en soi pour une majorité d'étudiants, essentiellement à cause de ses modalités de déroulement et de son caractère sélectif. Par conséquent, la question de la réforme de cette épreuve doit être en principe à l'ordre du jour, car dans sa fonction actuelle, l'objectif pédagogique est totalement détourné et ne contribue pas du tout à l'épanouissement de la personnalité et au développement des aptitudes. Autrement dit, le diplôme du baccalauréat, tel qu'il se définit et se déroule actuellement, ne participe guère au développement du capital humain.

La culture de l'élitisme qui a prévalu jusqu'à présent a montré ses limites, car d'évidence, dans la majorité des cas, elle sélectionne non pas les plus doués mais ceux qui se sont le mieux adaptés au système par aisance matérielle des parents ou les plus appliqués qui ont consenti à mettre provisoirement entre parenthèse les plaisirs de leur âge. Pour preuve, rappelons-nous les notes moyennes de réussite au concours national d'accès aux grandes écoles.

Par ailleurs, depuis quelques années, se présentent à ce concours des candidats issus d'écoles préparatoires privées. Parmi ces candidats, se trouvent des bacheliers sciences expérimentales qui avaient obtenu des notes de bac fort moyennes. Cette dernière population, qui n'avait, en principe, ni le niveau, ni l'orientation disciplinaire requise pour intégrer les lycées publics pour suivre les années préparatoires, s'inscrivent dans des cursus similaires dans le privé et réussissent normalement au concours national et deviennent des étudiants appliqués et sérieux dans les instituts de la formation des cadres.

C'est sans doute une performance du secteur privé mais cela pose surtout beaucoup de questions sur le concours lui-même, ses modalités de passage et surtout sur les années préparatoires, au niveau de la conception comme au niveau de la méthode. Le questionnement est d'autant plus légitime que ce sont les mêmes enseignants qui opèrent dans les deux systèmes, public et privé.

Une fois les objectifs du cycle fixés, la démarche pédagogique pour arriver à faire ces mutations est tout à fait semblable à celle du cycle fondamental avec bien sûr une plus grande gravité des maux et des problèmes posés (cf. 1^{ère} partie, p. 27 à 29). Parmi ces maux, il est impératif de revoir complètement les programmes et les contenus, en préservant l'essentiel et en suscitant le débat afin de rendre conviviale et maîtrisable l'apprentissage au sein de ce cycle. Ainsi, on efface les excès des devoirs à domicile et on peut régler les cours de soutien au profit des élèves faibles au sein l'école.

Il y'a là donc une immense tâche à effectuer le plus rapidement possible. Elle ne doit pas être confiée uniquement aux pédagogues ou aux fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale, mais elle doit refléter la vision d'un pays en ce qui concerne son avenir, son ambition et ses espérances. Par conséquent il faut fixer clairement des objectifs pédagogiques majeurs pour chaque niveau d'éducation et à partir de là, déterminer les voies et les moyens pour y arriver.

Parmi les moyens qu'offre la technologie actuelle, il y'a le multimédia qui peut être un outil complémentaire, particulièrement performant par son interactivité pour les petits écoliers, à condition de développer un contenu adéquat spécifique à la société marocaine qui puisse accompagner valablement l'offre étrangère de contenus pédagogiques.

Le profilage est aussi un chaînon important, il faut le faire sur base des besoins du pays, aussi bien économiques, sociaux que culturels. Ce qui veut dire qu'il faut un pilotage dynamique du processus. Actuellement, le déséquilibre entre lycéens scientifiques et littéraires ne correspond ni à la répartition qu'on observe dans les pays industrialisés et les pays émergents, ni à notre ambition en ce qui concerne la croissance et la compétitivité. Trop de littéraires et pas assez de scientifiques, c'est la proportion inverse qu'il nous faut à ce stade de développement.

Pourquoi oriente-t-on nos adolescents de cette manière ? Il n'y a pas d'handicap national en la matière. Nos jeunes ont les mêmes aptitudes que ceux du reste du monde, il n'y a aucun doute là-dessus. C'est donc le système d'apprentissage actuel dont les tares ont été analysées ci-dessus qui est responsable de cette situation.

1.2.3 L'enseignement supérieur

En premier lieu, il convient d'énoncer une assertion qui semble fort importante et qui résume l'ensemble de la problématique de ce dernier cycle : un bon enseignement est toujours lié à la recherche scientifique. Par conséquent, un professeur de l'enseignement supérieur est d'abord un chercheur.

Or dans l'enseignement supérieur la recherche est le parent pauvre, elle se fait uniquement à titre individuel, sans organisation propre, et financée, la plupart du temps, par des institutions étrangères. Elle est, de fait, très peu liée à l'enseignement universitaire, parce que l'enseignant chercheur, à titre individuel, vise la renommée, les avantages pécuniaires ou les deux à la fois, et parce que l'institution qui finance le projet de recherche le fait sur la base d'une stratégie²⁵ propre, sans nécessairement chercher la convergence avec les préoccupations locales.

La dynamisation de la recherche est doublement nécessaire, d'abord pour actualiser et relever le niveau scientifique des enseignements, ensuite pour participer à l'amélioration de la productivité dans le tissu productif. Ainsi on agit sur la performance du capital humain en amont (formation) et en aval (productivité et compétitivité). Il faut donc progresser dans ce domaine, toutes les initiatives en la matière doivent être recensées et intégrées dans une stratégie globale où le monde de l'entreprise et les autorités publiques travaillent de concert, en synergie, afin de combler les insuffisances de ressources et dégager une vision nationale de la recherche scientifique conforme au modèle de développement choisi.

L'enseignement supérieur est donc vital pour l'insertion scientifique et technologique du pays. Il mérite une profonde réflexion sur sa mission et son devenir en ce début de décennie où l'on assiste à l'émergence d'un marché de formation de plus en plus diversifié. Il y' tout d'abord le secteur public qui comporte deux branches distinctes, relativement autonomes, du moins dans le passé. Il s'agit de l'université marocaine et des écoles de la formation des cadres. Le secteur privé vient de se fortifier avec l'arrivée de deux universités accréditées par les autorités de tutelle qui viennent concurrencer la multitude d'écoles privées spécialisées dans la formation en informatique et en gestion.

L'université marocaine a valablement contribué au développement du pays. Jeune, elle était performante et a accompagné efficacement le pays dans ses besoins de qualification et d'encadrement. Elle a permis à l'ascenseur social de fonctionner à plein régime et, par conséquent, aidé à l'urbanisation et aux mutations sociales. Elle paraît être en déclin depuis une vingtaine d'années, sous l'effet d'un sureffectif des étudiants et d'un taux d'encadrement en baisse continue. De plus, se positionnant, en fin de cursus de formation, elle subit directement les dérapages des cycles secondaire et fondamental. Le nivellement par le bas l'affecte profondément dans son rendement interne.

En particulier, le hiatus linguistique est impossible à gérer, il conditionne directement la capacité d'absorption des étudiants débouchant sur un taux d'échec et d'abandon élevé. Ce qui permet d'affirmer que son rendement est fort lié à la qualité de l'apprentissage dans les cycles antérieurs (en amont). Par conséquent, il n'est pas faux de croire que le rendement du système de formation est global. Isoler le rendement universitaire n'a réellement aucune utilité et est sans véritable signification. Par conséquent condamner l'université, comme beaucoup n'hésitent pas à le faire, est profondément injuste. Trente ans d'arabisation dans les cycles primaire et fondamental a généré un phénomène d'érosion croissant qui a amplifié les problèmes et les blocages²⁶.

Par conséquent, toute correction en amont aura des effets bénéfiques sur le rendement universitaire. La qualité pourra émerger à condition d'avoir un corps professoral performant et on n'a vu que celui-ci ne peut l'être que si on se préoccupe un peu plus de la recherche scientifique au sein de l'université. Il n'ya donc aucune recommandation pédagogique spécifique à l'université en dehors de la question de la recherche et de la problématique de gouvernance et de profilage des diplômés. En ce concerne ce dernier point, il faut arriver à modifier assez rapidement la répartition entre diplômés littéraires et scientifiques au profit de ces derniers qui sont minoritaires. Mais là aussi la solution ne se trouve pas à l'université mais dans le cycle secondaire, cela a été démontré auparavant.

Les grandes écoles sont doublement privilégiées du fait qu'elles disposent de moyens conséquents, bien supérieurs à ceux de l'université, et accueillent, en principe, l'élite des bacheliers. Ces atouts ont permis à ces écoles de produire des ingénieurs de qualité, qui, dans des domaines avancés comme celui des communications ou des réseaux, s'inséraient facilement dans le marché mondial. Cette qualité a résisté à la réforme de « l'arabisation » puisque celle-ci a peu affecté le rendement de ces écoles du fait qu'ils accueillent les « meilleurs » et que ceux-ci passent par deux années préparatoires qui comblent quelque peu les déficiences linguistiques.

La rupture, en ce qui concerne la formation des cadres, est arrivée avec l'initiative gouvernementale des 10 000 ingénieurs. L'infrastructure de formation qui produisait en moyenne 2000 lauréats par an devait multiplier les effectifs par cinq. Parallèlement à cette ascension vertigineuse de l'effectif étudiant, une autre décision gouvernementale contemporaine, à priori indépendante, concernant le départ volontaire en retraite, a fait sortir du circuit de la formation un tiers des enseignants expérimentés. On peut deviner ce qu'une telle combinaison de décisions contradictoires peut provoquer comme dégâts.

Pour rester objectif, rappelons qu'il y'a eu quelques constructions tardives d'amphis et de classes et qu'on a assisté à des recrutements de jeunes enseignants mais cela n'a pas du tout freiné la baisse de la qualité. Tout comme le constat général, la quantité a nui à la qualité. La première preuve est apportée par le niveau de passage au concours national de la formation des cadres des dernières années. Des moyennes de cinq sur vingt permettent parfaitement l'accès aux grandes écoles dans notre pays. Pourquoi un seuil d'accès si bas ? Il découle tout simplement du nombre requis par les autorités que les écoles doivent impérativement accepter de recruter via ce concours. Le niveau des lycéens, même après deux années préparatoires, étant ce qu'il est, il faut descendre bien bas pour avoir l'effectif « normalisé ». Avec un tel niveau à l'entrée, a-t-on vraiment l'élite ? Comment peut-on croire qu'on pourra atteindre la qualité dans ces conditions.

La seconde preuve est illustrée par les excellents résultats obtenus par les lauréats (deug et licence) de l'université. Ces derniers qui constituent une population particulière dans ces écoles. Ils doivent avoir une mention « bien » minimum pour pouvoir postuler au concours organisé par chaque école en leur faveur à raison d'un pourcentage de 5 à 10 % des places disponibles. Quand ils parviennent à intégrer l'école, ils se transforment en étudiants brillants, se plaçant, malgré leur effectif minoritaire, parmi les meilleurs. C'est un constat qu'il faut analyser et exploiter

1.3. Le métier d'enseignant

Le corps enseignant a une lourde responsabilité à assumer. Le domaine de l'apprentissage et de la formation est délicat, peu aisé et demande beaucoup de disponibilité. C'est donc un métier particulier, il est individuel et ne se limite pas aux heures prestées. Dans les cycles fondamental et secondaire, sa rémunération s'est continuellement dépréciée, plongeant les enseignants dans les soucis matériels, au détriment du travail de préparation pédagogique.

C'est ainsi que, peu à peu, la démotivation et la détérioration des conditions de travail, installèrent le système informel d'heures supplémentaires qui se nourrit des incohérences des programmes, de l'hermétisme des contenus et des ambiguïtés de la méthode. Il faut arrêter ces dérapages hautement nuisibles en particulier l'installation de classes informelles dans les domiciles des enseignants.

Pour cela il est souhaitable de concevoir un nouvel encadrement du métier particulièrement en ce qui concerne les cours de soutien de manière claire et précise et la faire appliquer avec la plus grande rigueur. L'idéal est de ramener ces cours en classe. Pour y arriver, il faut responsabiliser les directeurs des institutions, en particulier, par rapport aux résultats obtenus. Ceci exige une redéfinition du rôle, du profil et de l'autorité du directeur de même que de la procédure de sa nomination. On peut espérer ainsi provoquer une certaine émulation entre institutions scolaires, c'est le meilleur moyen de relever le rendement scolaire.

Avant de clore cette partie, il faut rappeler que le statut actuel de l'enseignant pose problème, il doit être revu et valorisé en termes professionnels et matériels. Notre dernière proposition relative à ce corps éducatif des cycles fondamental et secondaire concerne le renforcement de la formation de base et le développement de la formation continue. Ces enseignants sont souvent soit livrés à eux-mêmes quand ils sont jeunes, soient démotivés quand ils sont plus anciens. Ils ont donc besoin de ressourcement et d'encadrement théorique. Il faut organiser des sessions en ce sens, ne fut-ce que pour familiariser ces enseignants avec les outils multimédia et les disponibilités pédagogiques du web.

Au niveau du supérieur, la problématique est différente. Il n'y a quasiment pas de cours de soutien. Les professeurs se dispersent essentiellement dans les vacances au profit d'institutions privées, à un rythme soutenu, au-delà des contraintes légales. Cela affecte bien sur négativement l'apport originel de l'enseignant chercheur.

La solution est simple, il suffit de faire respecter la loi relative au volume des vacances. Cela affectera négativement le fonctionnement des écoles privées. C'est un moindre mal qu'on justifiera ci-dessous. En contrepartie, dans le secteur public, on gagne en disponibilité et donc en ressources pour l'enseignement comme pour la recherche. C'est une chance qu'il faut saisir car l'université marocaine va bientôt connaître un départ en retraite massif, et si on ne fait rien dans ce sens, le corps professoral universitaire subirait un rajeunissement forcée et perdrait en effectifs et en expérience. Une gestion dynamique des ressources humaines est plus que jamais à l'ordre du jour.

Pour conclure cette partie, il est essentiel de rappeler, une dernière fois, que la mise en œuvre de toute stratégie, de toute réforme est la tâche des enseignants. Par conséquent, il est plus que souhaitable de les consulter, de considérer leur avis et les faire participer à la conception des modalités d'application. Ainsi, motivés et responsabilisés, ils ne peuvent qu'être défenseurs de la réforme et l'appliquer avec sincérité. Dans le cas inverse la contestation et les conflits n'alimentent que les blocages et les déviations.

1.4. Le secteur privé

En dehors des deux universités qui viennent d'être accréditées, le secteur privé de l'enseignement supérieur occupe une position presque marginale dans la mesure où il s'est spécialisé dans les formations « soft » à destination des étudiants dont les faiblesses sont compensées par les sacrifices financiers des parents. Le personnel enseignant provient, dans son écrasante majorité, de l'université publique. Par conséquent, on peut affirmer que ce secteur n'existe qu'à cause des déficiences de l'enseignement supérieur public et ne survit que grâce à l'intervention des professeurs universitaires. En quelque sorte, il y'a un phénomène de parasitage qui devrait s'estomper avec toute réforme sérieuse du système éducatif dans son ensemble.

L'accréditation des diplômes du privé est conditionnée par un cahier de charge qui va dans le bon sens, et porte en lui l'amorce de la solution, en particulier au sujet de l'origine du corps enseignant. Seules, pour le moment, les deux universités répondent aux critères requis. Les autres écoles et instituts privés sont toujours dans l'expectative quant à la direction à prendre. Les plus ambitieux visent l'accréditation et cherchent la solution adéquate²⁷, les autres se contentent de leur rôle actuel quitte à être marginalisées un peu plus ; il y'aura malgré tout des candidats qui s'adresseraient à elles.

Dans les cycles primaire et fondamental, la situation est complètement inversée. La qualité est supposée se trouver auprès des écoles privées plutôt que chez l'école publique. Une grande demande est adressée, donc, à ces institutions qui en profitent pour relever régulièrement les tarifs et, pour les mieux réputés, organiser même des épreuves d'entrée. Si on adopte l'idée de la supériorité de l'école privée, le paradoxe des performances est incompréhensible car à l'exception des premières années du primaire, l'essentiel du corps enseignant qui exerce dans le privé est originaire du public et y travaille aussi ; on a, ainsi, un corps enseignant unique mais dont le rendement diffère d'une institution à l'autre.

On a émis dans la première partie de cette étude quelques éléments explicatifs de ce paradoxe, dont le fait majeur que l'école publique a vu tous les indicateurs pédagogiques, moraux, administratifs et sociétaux décliner fortement et rapidement. Par conséquent nous concluons que la qualité du secteur privée est considérée comme telle, uniquement parce que l'école publique est complètement défailtante. C'est donc une qualité relative et par conséquent discutable.

1.5 La formation continue

La formation des adultes est le dernier volet dans le cheminement temporel de la formation, il constitue pour les uns un complément sans plus, pour d'autres cela rassemble à une renaissance professionnelle. Dans tous les cas, cela augmente la productivité potentielle et fait partie intégrante du processus de développement du capital humain. Actuellement elle reste à la traîne. Et c'est dommageable car cette formation est un outil performant pour gagner en compétitivité, surtout quand on est un pays en voie de développement et qu'on a un taux d'illettrisme fort important dans la population active occupée.

La formation continue à l'avantage de la souplesse, son terrain d'intervention est large et sa gamme de niveaux est fort diversifiée. Par conséquent il faut la promouvoir auprès des entreprises et des administrations publiques. Il faut voir aussi dans quelles mesures les autorités publiques peuvent consentir des avantages fiscaux aux entreprises pour les y encourager, à l'instar de ce qui se fait en faveur des investissements physiques pour certaines activités et pour certaines régions. Ce type de formation qui bénéficie aux actifs est parfaitement assimilable, toutes proportions gardées, à l'investissement précité ; il va, en tout cas, dans le même sens.

Du côté de l'offre, il faut professionnaliser la filière en rapatriant les formations supérieures auprès de l'enseignement supérieur et de la formation des cadres pour lesquels il faut installer un espace d'intervention opportun. Pour les autres types de formation il est souhaitable d'élargir à la formation continue le partenariat existant entre les secteurs productifs (selon leurs spécialités) et l'état, via le système de la formation professionnelle, en vue d'installer les types de formation désirée.

Parmi les situations les plus handicapantes des actifs, il y'a celle des analphabètes. Il ne faut pas les abandonner. Grâce à la citoyenneté des entreprises, des administrations, des associations et de tous ceux qui peuvent y remédier, on peut arriver à des résultats probants.

1.6 La formation professionnelle

C'est une formation qui est directement liée au marché du travail et qui offre une certaine alternative à une partie de ceux qui ont quitté l'enseignement général. Elle fonctionne de manière satisfaisante en termes de formation et elle s'ajuste relativement bien aux besoins des entreprises. Il faut développer la capacité et la diversité de ce type de formation du fait qu'il ne reçoit qu'une partie de la demande qui lui est adressée et sa gamme de formation aux métiers est restreinte.

Par conséquent, des efforts en ce sens sont nécessaires, même si la fonction de ce type de formation évolue vers le statut proposé dans les recommandations. En effet, il est souhaitable de procéder à une reconfiguration des formations professionnelle et continue pour rationaliser les ressources et optimiser la production.

2. Performance industrielle et évolution de la compétitivité

Le diagnostic industriel a été fait au chapitre précédent. Comme synthèse de l'analyse à laquelle on a procédé, nous rappelons que le problème nodal de l'industrie marocaine, prise au sens large, est lié à :

- la faiblesse de la valeur ajoutée,
- l'étroitesse de l'offre exportable
- l'échelle de production

2.1. La valeur ajoutée

La valeur ajoutée issue du modèle de sous-traitance est par définition réduite par la relation entre donneur d'ordre et exécutant. La conséquence fâcheuse au plus haut point est que le capital humain de qualité opère cher le premier alors que le second n'a besoin que de faibles qualifications pour remplir la tâche. Il faut abandonner le modèle de coût et salaires bas, il est condamné dans ce pays.

Tant que cette valeur ajoutée reste à un niveau inadéquat, nous aurons toutes les peines du monde à accroître notre part de marché. La détérioration continue des termes d'échange aggrave le déficit commercial via des effets volume (part de marché) et des effets prix (compétitivité par les coûts). Il est impératif de se focaliser rapidement sur cette problématique et chercher les mesures adéquates à prendre.

On a esquissé, dans la partie formation de cette partie du travail, des propositions qui vont dans ce sens, en particulier l'importance de la recherche et développement (RD) et le système parallèle de formation technique ciblée. La R&D est fondamentale pour gagner en compétitivité. Or dans notre pays, on peut affirmer qu'elle est quasi inexistante. Il est temps de trouver des ressources et de l'organiser de façon à ce qu'elle épaulé efficacement l'ensemble de notre appareil productif. Dans un premier temps, elle peut être canalisée en faveur de nos entreprises qui exportent et qui sont, par conséquent, en concurrence frontale sur le marché mondial.

Concernant la RD, partout dans tous les pays développés et émergents, le problème est d'abord celui de la politique industrielle. On a deux types d'intervention publique qu'on peut illustrer par les cas des USA et du Japon. Les USA, qui est le pays libéral par excellence, finance massivement la RD des entreprises par l'intermédiaire d'agences et de l'armée concernée par la recherche militaire qui a souvent des retombées sur les marchés civils. Le Japon finance plutôt la recherche au sein de l'université et c'est aux entreprises de venir quérir les innovations qui intéressent leur domaine d'activité.

Les deux modèles ont montré une efficacité certaine qui a propulsés les deux pays, depuis des décennies au devant de l'innovation. L'industrie innovante est systématiquement associée à la R&D.

Au Maroc, au vu des caractéristiques du tissu industriel, il semble que le modèle japonais est le seul possible. Il faut donc faire émerger, en partenariat avec les secteurs productifs, des pôles d'excellence dans les domaines où le Maroc peut dégager un potentiel de compétitivité et, aussi dans les secteurs d'avenir pour lesquels on n'a pas d'handicap de démarrage. Il s'agit, dans un premier groupe de court et moyen terme, des technologies de l'information, de l'environnement et des énergies renouvelables.

Pour l'informatique on est déjà bien avancé, il faut simplement consolider. Le pays semble être conscient des atouts de cette branche puisque ce secteur ambitionne d'arriver à l'innovation à travers un contrat programme pour le cluster labellisé du secteur²⁸ Les clusters²⁹, ou pôle de compétitivité, de façon générale, s'engagent à :

- dynamiser la RD notamment par le recrutement de profils pointus

- produire des services à haute valeur ajoutée
- encourager la création de start-up
- garantir un certain nombre d'emplois qualifiés

En retour, les autorités de tutelle s'inscrivent dans une logique d'aide à travers des subventions lors du démarrage et aussi pour le fonctionnement.

En ce qui concerne l'environnement, le pays est juste en phase de sensibilisation. Il faut accélérer la cadence par l'application totale des lois existantes anti pollution et promulguer les lois et décrets complémentaires. Ici, par souci écologique qui vise à préserver le milieu naturel et ses ressources, le pays gagne en compétitivité et augmente ses secteurs productifs, à condition, bien sûr, de préparer le capital humain en matière de protection de l'environnement. Dans ce but, il faut passer, rapidement, de la sensibilisation à l'apprentissage à tous les niveaux d'éducation et de la formation, et, créer en parallèle des cursus pour des diplômes spécialisés en problématique environnementale.

Le domaine de la préservation écologique concerne la vie dans tous ses aspects, qu'elle soit privée ou professionnelle. Pour clore cette réflexion écologique qui peut prendre beaucoup de temps si on veut la traiter sérieusement, nous concluons sur la conviction que les innovations trouvent là un terrain fertile car il y'a beaucoup à faire et les applications écologiques attendues sont innombrables. Enfin en matière d'énergie propre, le Maroc est sur le bon chemin avec le plan solaire et l'éolien. Mais il y'a des opportunités ailleurs qu'il faut aussi saisir comme celles des énergies marémotrice et géothermique.

Dans le second groupe, dont l'horizon d'action se situe plutôt dans le long terme, nous trouvons les industries des métaux composites (polymères) et à haute performance, la nanotechnologie et les biotechnologies. Ces industries sont en phase de démarrage mondial, il n'y a pas encore d'avantage déterminant pour un pays ou une région. Si nous arrivons à faire éclore ce genre de secteurs, cela constituerait un saut technologique certain qui nous ferait entrer dans un sentier de croissance soutenue et durable.

Parmi les secteurs exportateurs traditionnels, il ne faut pas omettre de mettre en valeur le potentiel de croissance de la branche électrique et électronique et celle de l'agroalimentaire. Elles, aussi, preuve d'un certain dynamisme, ont bénéficié du contrat programme pour la création de clusters³⁰. De façon générale, il faut faire bénéficier toutes les branches exportatrices du partenariat avec l'Etat de façon à faire croître la valeur ajoutée via la formation du capital humain et l'innovation. Accroître la valeur ajoutée et l'emploi doit constituer un des fondements de la politique industrielle.

2.2. L'offre exportable

Comme on l'a vu lors du chapitre précédent, notre offre n'est pas suffisante pour avoir un effet volume assez important qui assure l'équilibre à long terme de la balance commerciale. Les propositions ci-dessus relatives aux nouveaux secteurs de production ont comme avantage de remédier partiellement à la problématique de l'offre. L'industrie de transformation est communément considérée être le moteur de l'activité économique, une bonne partie des services y est attachée, et, elle se trouve être la cliente de référence pour la production agricole, minérale et énergétique. A ce titre, quand elle est dynamique, elle génère beaucoup d'externalités positives qui assurent une croissance consolidée, qu'on qualifie aussi de vertueuse. Par conséquent, plus ce secteur progresse en valeur et en volume, plus ses effets d'entraînement gagnent en importance et en efficacité.

La seconde proposition est de limiter, au maximum, d'exporter de la matière et des produits bruts. Il faut viser, dans la mesure du possible et du réalisable, à tout transformer en produits finis. Quelques secteurs industriels, en plus, ne pourront que renforcer notre offre et élargir notre part de marché. Décréter une politique économique qui ambitionne d'aller dans cette direction aura un impact sur l'allocation des ressources entre secteurs de production. Le processus de transformation va, ipso facto, faire mouvoir les branches au profit du secteur industriel. Dès lors, pour rester pragmatique, une telle politique, a un terrain idéal d'application, c'est la transformation agricole. Développons ainsi des filières agroalimentaires pour les biens autochtones et spécifiques qui sont annoncés comme étant très prometteurs en termes d'exploitation et de produits dérivés, comme par exemple :

- l'arganier (alimentaire, cosmétique et pharmacie),
- l'olivier (huile, biocarburant pour les grignons, cosmétique et pharmacie avec les margines),
- le caroubier (alimentation humaine et animale),
- le cactus (cosmétique, alimentaire et pharmacie)
- le figuier (agroalimentaire, pharmacie, alimentation animale et production de caoutchouc)
- le câprier (agroalimentaire et pharmacie)....

Même les produits agricoles traditionnels (tomates, légumes et agrumes) doivent voir leur part de transformation s'accroître en mettant en valeur la gastronomie du pays et le savoir faire culinaire de ses terroirs. Il y'a aussi les produits de la mer qui offrent déjà des opportunités de transformation qu'il faut développer en ayant le souci majeur de préserver la ressource halieutique. Il reste, sans aucun doute, d'autres possibilités non citées, en particulier dans le domaine minéral.

La réalisation des processus de transformation est conditionnée par la formation adéquate du capital humain dans toutes les disciplines requises. Si on disposait d'un institut supérieur spécialisé en techniques alimentaires, et, en capitalisant sur la recherche de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le développement de ces nouvelles filières serait assuré et leur compétitivité deviendrait durable. Ceci démontre l'importance vitale de la formation du capital humain pour accompagner valablement la réussite des stratégies proposées. Finalement on peut conclure sur l'idée forte que le succès de ces mutations industrielles est conditionné par une formation de capital humain qui soit performante, valorisante et opportune et une recherche scientifique appliquée et dynamique.

2.3. L'échelle de production

Ce dernier point concerne l'organisation industrielle et la mutualisation des moyens de production sectoriels. C'est, par conséquent, une problématique qui concerne les entreprises qui, au sein d'une branche quelconque, doivent unir leurs moyens pour prospecter les grands marchés et mettre en commun leur outil de production pour satisfaire ces marchés qui ne peuvent l'être si on procède individuellement.

L'intervention des autorités publiques n'est guère nécessaire dans cette organisation industrielle, mais elle est exigée, par contre, pour la logistique des opérations de commerce international qui peuvent être conclues. La logistique doit donc se mettre au diapason de l'échelle de production de manière à ne pas former un goulot d'étranglement.

Le plan logistique actuel, qui est dans sa phase préparatoire doit présenter des marges de manœuvre suffisantes pour monter en puissance en cas de besoin. Le rôle des autorités publiques en la matière doit se poursuivre dans la recherche de moyens de transport adéquats (temps et coût) pour atteindre ces marchés dans des bonnes conditions.

Pour la bonne réalisation de ce plan logistique qui vise la disponibilité, la célérité et la professionnalisation du métier, un grand effort de formation en la matière est nécessaire pour produire les profils désirés (recherche opérationnelle, file d'attente, gestion de stock...) qui n'abondent pas sur le marché et pour lesquels les possibilités de formation dans le domaine sont réduites. Voilà un volet, parmi d'autres, de la formation du capital humain qui se confirme être la pierre angulaire de tout développement compétitif.

3. Orientations de politiques publiques

3.1. L'amont du processus d'accumulation du capital humain

Selon tout diagnostic objectif et rationnel, le système de formation peut être considéré comme un corps malade pour lequel il faut trouver rapidement la bonne thérapie. Dans toutes ses composantes, les réformes à envisager doivent faire preuve de hardiesse, de courage et d'inventivité, tout en capitalisant sur les fondamentaux universels de l'éducation et de l'apprentissage.

Réformer le système éducatif dans sa globalité est une urgence indiscutable. Dans le cadre du développement du facteur humain, cette réforme doit porter essentiellement sur les points fondamentaux suivants :

- La méthode pédagogique
- Les contenus et les programmes
- Les langues d'apprentissage et les langues étrangères
- L'âge d'obligation scolaire

La méthode pédagogique

Il faut absolument condamner le modèle adopté actuellement chez nous. L'apprentissage par cœur qui le caractérise est totalement défavorable à l'éclosion des aptitudes et au développement des capacités. Il est hautement souhaitable d'opter pour les méthodes qui privilégient la réflexion, l'expression et la réactivité, telle que l'approche par compétence. Ces types de modèle pédagogique sont bien plus performants en ce qui concerne le développement du capital humain. Ils nécessitent cependant de disposer d'enseignants bien formés et qui maîtrisent la communication pédagogique.

Le travail en équipe accompagne idéalement cette méthode. En outre, il a la qualité intrinsèque de greffer en douceur les ingrédients de la sociabilité et de la solidarité. Dans le monde de la production, le travail en équipe est érigé en règle fondamentale qui conditionne l'efficacité et la productivité. Par conséquent, commencer tôt à l'école a comme vertu de préparer les écoliers à mieux s'intégrer dans l'activité professionnelle. Le travail en équipe est donc un outil de pédagogie et en même temps un facteur de compétitivité. Il ne faut pas le négliger.

Au niveau de l'école primaire, la lecture constitue la base fondamentale de l'apprentissage. Il faut lui accorder la plus grande attention par la mise en place des méthodes, mais également par l'utilisation de manuels motivants qui évoluent avec l'âge et la capacité de l'enfant. De la sorte, l'apprenant capitalise et acquiert de ce fait, petit à petit, les moyens de réfléchir et de comprendre, d'argumenter et de proposer. La vraie réussite, selon les critères contemporains, s'exprime en termes d'épanouissement et du développement de la jeune personnalité. Elle constitue, à ce stade, un avantage primordial qui conditionne l'évolution des caractères et des aptitudes dans les cycles suivants.

L'apprentissage le plus délicat et le plus précieux, l'école primaire, concerne les enfants pour leur premier contact avec le système de formation et conditionne par conséquent leurs parcours dans les cycles suivants. De ce fait, il en est fort important de fixer des objectifs pédagogiques clairs, directs et simples à mettre en œuvre, à partir desquels, le planning de l'itinéraire instructif devient aisé à établir. La méthodologie pédagogique qui vise l'épanouissement autant que l'apprentissage doit s'inspirer des normes reconnues à l'international qui préconisent, entre autres, de relativiser l'importance de l'examen au profit du contrôle continu.

Ce type de contrôle, s'il est adopté de manière généralisée, dans tous les cycles, concerne toutes les évaluations, y compris celle du baccalauréat. Il faut redéfinir cette épreuve pour la rendre conforme aux objectifs majeurs du cycle. Si on veut lui garder son caractère sélectif, il faut le faire sur la base des qualités intrinsèques des lycéens et non pas exclusivement en testant leurs capacités de mémoriser et de restituer. Dans ce sens, il faut réhabiliter la dissertation, comme composante importante de l'épreuve du bac, car celle-ci est un outil pédagogique qui possède la vertu de contraindre le lycéen à réfléchir et à rédiger. Ces deux actions sont essentielles pour développer les aptitudes de « création » et de communication en vue de pouvoir établir un parcours gagnant dans le cycle supérieur.

Les contenus et les programmes

Alléger, rationaliser et moderniser sont les mots clés en la matière. Les contenus actuels sont chargés et pourtant ils n'incorporent pas toujours le référentiel pédagogique de base dans son ensemble. La distinction entre l'essentiel et l'accessoire doit se faire sur une logique d'objectifs. L'illustration ou l'exemplarité doit se situer dans la vie quotidienne des élèves afin de pouvoir faire ressortir leurs réactions et donc les amener à réfléchir et à s'exprimer.

Il est primordial de revoir complètement l'ensemble des contenus car la charge actuelle des programmes est telle qu'on fait appel systématiquement à des devoirs lourds au domicile des apprenants. Ainsi on se débarrasse d'une bonne partie de la charge, parfois la plus ardue, au détriment de l'écolier et de ses parents. Cette pratique est une des causes importantes du recours aux heures supplémentaires qui s'est généralisé au point de devenir un outil d'enseignement incontournable. Il faut impérativement définir la raison, la nature et la dimension des devoirs à domicile et rapatrier les heures supplémentaires à l'école, en cas de d'impérieuse nécessité, qui est, du reste, la plus qualifiée pour le faire de manière organisée et institutionnalisée.

Les matières scientifiques doivent être redéfinies dans le sens de l'aisance et de la clarté de manière à apprivoiser un maximum d'enfants et d'adolescents, en pratiquant, comme le veut la rigueur pédagogique, des expériences démonstratrices et illustratives. Il est dès lors urgent de rééquiper les laboratoires et d'y installer des techniciens qualifiés pour que l'enseignement des sciences exactes retrouve ses repères et satisfasse les normes communément admises dans le monde entier.

Par ailleurs, il n'y a aucune raison de rendre abstrait et même hermétique l'enseignement des mathématiques et de la physique dans un pays comme le nôtre qui, pour se développer rapidement, doit absolument emprunter, le plus rapidement possible, le raccourci technologique. Ce modèle élitiste est hérité de la France qui a fait beaucoup de pas dans la démocratisation de ces matières. On n'a pas encore entamé le chemin qui va dans cette direction. Il est urgent d'entamer les réformes concernant l'apprentissage scientifique en général et celui des mathématiques en particulier.

Si nos spécialistes et pédagogues ne parviennent pas à résoudre ce problème à court terme, il faut faire appel aux solutions étrangères dont la plupart sont très intéressantes et véritablement performantes. C'est la seule voie dont on dispose pour pouvoir modifier la répartition pénalisante entre bacheliers « scientifiques » et bacheliers « sciences humaines et littérature » et pouvoir de la sorte installer une relation pérenne entre les profils de formation et les choix productifs du pays.

En parallèle, toutes les filières sont à valoriser en tenant compte des références sociales contemporaines, sans hiérarchisation, ni préjugés³¹. Le choix ou plutôt le placement en filières doit être partiellement réversible sous conditions. Celles-ci portent essentiellement sur les critères pédagogiques de la réversibilité et leur validité temporelle. L'orientation doit arriver par paliers³² successifs et ne peut être basé uniquement sur la moyenne³³.

Les caractères psychopédagogiques comme les aptitudes décelés doivent entrer en compte dans la décision. Ainsi il n'est pas inutile de repérer des jeunes doués en sport, musique ou autre art et leur construire des itinéraires épanouissants. La société marocaine à besoin de culture, d'art et de spectacles et cela ira crescendo. Ce qui signifie que même pour ces profils il y'a un marché et donc un avenir.

Les langues d'apprentissage

Le modèle de formation qui s'impose à nous par rapport à l'histoire récente, la culture prédominante, le degré d'ouverture et l'ambition économique est le modèle bilingue arabe français revu, corrigé et actualisé. Ce modèle devrait porter une attention particulière à l'enseignement des langues qui doit être érigé en priorité nationale, profitant autant aux langues d'apprentissage arabe et française qu'aux langues étrangères (l'anglais en premier lieu, l'espagnol, le chinois.....)

Dans cet ordre d'idées et pour assurer la performance de cette base linguistique, l'initiation des langues se fait progressivement à l'école primaire, dès les premières années de scolarité. Spécifiquement, pour éviter les incohérences et les dédoublements pédagogiques et pour ne pas alourdir la charge scolaire et le travail à domicile qui en découleraient, il est nécessaire d'assurer aux langues arabe et française une fonction distincte. Il faut donc les spécialiser comme cela a été fait auparavant, l'arabe pour tout ce qui est à base littéraire et le français pour tout ce qui est scientifique et technique.

Cette spécialisation répond parfaitement au souci d'optimisation de l'outil d'apprentissage : au français le rationalisme cartésien et à l'arabe la richesse du mot et du verbe ainsi que la poésie de l'expression. D'ailleurs, la Tunisie, qui a opté pour ce type de système de formation, est considérée par les instances internationales comme le pays qui a le meilleur système de formation de la zone MENA. Or son système n'est autre que notre ancien système bilingue.

L'âge de scolarité

Pour arriver à relever le niveau moyen de la population active, il faut garder nos jeunes le plus longtemps possible dans le système de formation surtout si ce dernier, comme on le souhaite ardemment, arrive à surmonter ses faiblesses et gagne substantiellement en qualité d'enseignement. L'âge légal est par conséquent un outil adéquat pour y arriver à condition qu'il soit réellement appliqué et si le système est assez riche en types de formation pour trouver la solution aux cas d'échecs répétés et d'abandons

On a vu que près de 20% de la population active, seulement, dispose d'un niveau baccalauréat ou supérieur. C'est peu. Il faut faire remonter le niveau moyen des 80% qui restent par la formation continue. Mais ceux qui sont encore dans le système et ceux qui y viendront doivent rester suffisamment dans le système pour modifier, à l'avenir, ce pourcentage. C'est une contrainte majeure du développement du capital humain et de l'amélioration de la compétitivité.

3.2. Conception et mise en œuvre des politiques publiques en la matière

La grande réforme du système éducatif, tant attendue, doit être pensée, réfléchie le temps qu'il faut pour sa maturation. Elle doit faire l'objet de consultations et analyses des forces vives de la nation. Il faut veiller à ce que son installation se fasse avec le plus de clairvoyance possible, notamment par rapport au personnel du système éducatif sur qui repose la mise en œuvre et qui par conséquent pèse lourdement sur les conditions de réussite. Il faut arrêter les recettes du passé caractérisées par des changements brusques et des ruptures totales sans consultation ni préparation.

Le renouveau de l'école marocaine exige forcément l'adhésion de ceux qui se trouvent au premier rang pour la réaliser. C'est le corps enseignant qui met en œuvre le changement pédagogique. Il doit, par conséquent, adhérer totalement à l'esprit de la réforme pour l'appliquer de manière adéquate, avec les meilleures chances de succès, à condition que ce corps soit, d'une part, bien formé et outillé en matière pédagogique et d'autre part, suffisamment encadré et motivé pour se consacrer à cette tâche fondamentale et rien qu'à cette tâche. L'encadrement est d'ordre pédagogique, bien sûr, mais il doit être aussi institutionnel pour veiller à la qualité du statut d'enseignant et fixer les règles de bonne gouvernance. La motivation doit être indexée logiquement sur les performances en se souciant en particulier des critères d'évaluation qui assurent équité et transparence.

Dans l'état actuel, pour toute réforme, l'assainissement du fonctionnement du système en est devenu une étape obligatoire. Pour arriver à réaliser cet objectif, il faut impérativement :

- appliquer la loi pour corriger les dérapages dans la pratique du métier d'enseignant, en particulier dans le cycle secondaire,
- revoir la forme et le fond de la formation des nouveaux enseignants,
- concevoir des modules de formation continue en faveur de ceux qui font déjà partie du système d'apprentissage.

L'étape de la réforme éducative, ne peut se réaliser en dehors d'une stratégie participative qui doit intégrer tous les corps et toutes les institutions concernés dans la conceptualisation et la finalisation de ladite réforme. L'idéal est de créer un état d'esprit favorable qui conduit à une appropriation collective des enjeux. Chacun doit assumer, selon son rôle ou son autorité, une participation responsable pour arriver aux résultats espérés. Il serait utile de promulguer une nouvelle charte de l'enseignement dont la genèse pourrait s'accorder avec un certain consensus mais dont la mise en œuvre doit se faire avec rigueur et ne peut donc souffrir de tractations, de concessions ou de négociations partisans.

Le secteur privé est partie prenante de la réforme. Dans sa situation actuelle il intensifie les malheurs du secteur public. Il faut clarifier et légaliser la relation informelle, voire illégale qui le lie à l'école publique. Il doit, certes, bénéficier d'une plus grande autonomie pédagogique qu'il doit assumer par l'embauche d'un corps enseignant spécifique et d'un poids qualitatif et quantitatif non négligeable par rapport aux enseignants vacataires.

Il faut donc cadrer le développement du secteur privé de façon à ce qu'il participe pleinement au développement du capital humain, notamment en prenant en considération ses points forts et en supprimant autant que possible ses faiblesses les plus flagrantes. Dès lors, pour capitaliser sur cette qualité relative, nous proposons d'installer pour les collèges et lycées privés, un paramétrage du fonctionnement et de la qualité de façon à obtenir une grille d'évaluation qui conditionne l'octroi, par pallier, de l'autonomie pédagogique. Cette grille doit porter entre autres sur :

- la fixation de la part du corps professoral permanent par rapport aux vacataires,
- la définition de ce corps permanent,
- la définition et le rôle du directeur,
- la composition du capital financier,
- la nature et la taille du personnel administratif,
- l'infrastructure physique,
- l'obligation de l'horaire continu et les contingences qui en découlent,
- les modalités de tarification,
- le classement des institutions³⁴.

Le pays dispose de pas mal de ressources inutilisés comme les chômeurs diplômés ou les enseignants libres ayant bénéficié de l'opération de départ volontaire de la fonction publique. Pour amorcer cette grande mutation, l'état pourrait apporter, dans un premier temps, une certaine garantie au profit des recrutements, en établissant une grille de critères d'évaluation des institutions privées qui débouche sur l'accréditation et la reconnaissance du diplôme délivré.

L'autonomie pédagogique combinée aux critères d'accréditation donnera lieu, à coup sûr, à une émulation entre les écoles privées mais également entre elles et le secteur public correspondant. La condition sine qua non de ce résultat est d'avoir des critères d'accréditation exhaustifs, précis et surtout rigoureusement appliqués dans l'équité et la transparence. Il va de soi que ce secteur doit rester soumis aux examens et contrôles nationaux qui fixent les objectifs pédagogiques du pays et constituent des tests d'efficience pour ces institutions.

Ainsi on peut s'attendre à un assainissement de ce secteur, une professionnalisation du métier et, dans le meilleur des cas, à l'émergence de pôles privés d'excellence. La nouvelle école privée serait ainsi l'alliée objective de l'école publique. Les deux systèmes verraient leur contribution à la formation de capital humain gagner en qualité et efficacité.

Le système public et dans une moindre mesure le système privé, ont également besoin de réinstaller l'autorité et la responsabilité dans les structures administratives et pédagogiques. Dans ce but, il nous paraît intéressant de changer l'échelle d'appréciation et d'évaluation en la portant au niveau de l'entité d'enseignement (école, collège, lycée, faculté, institut) afin de cerner et personnaliser les structures d'échec et de réussite. Si chaque entité se trouve ainsi évaluée en ce qui concerne les résultats de ses étudiants, la cartographie des performances ainsi obtenue nous renseigne précieusement et permet de faire les diagnostics des rendements pédagogiques.

L'autorité et la responsabilité du chef de l'établissement doivent être rétablies. Pour que cette construction fonctionne, un mécanisme d'incitations accompagne l'imputation de façon à installer un esprit compétitif entre les entités d'enseignements. Il faut aussi valoriser la fonction de directeur d'établissement aux plans moral, professionnel et matériel. Ceci entraîne un bon profilage du poste par une redéfinition des exigences, des prérogatives et du rapport avec la hiérarchie. Il est évident que plus le cadre décisionnel progresse vers la bonne gouvernance, plus l'avènement de l'environnement compétitif se précise.

L'aspect particulier fort important qui doit nécessairement être considéré à sa juste valeur dans ce schéma d'autorité n'est autre que l'éducation qui fait partie intégrante de la mission fondamentale de l'école. Les cours de morale, d'éducation civique et du lien social doivent s'insérer dans l'architecture pédagogique à tous les niveaux de formation. Les enseignements existants en relation avec l'Islam doivent être modulés dans le même sens. Même les cours plus ou moins littéraires peuvent être sollicités lors du choix des textes à étudier. Ces enseignements sont fort vitaux pour la formation de la personnalité de l'écolier. Dès lors, leur pondération doit refléter cette importance et surtout leur pédagogie doit être pensée et réfléchie pour arriver à la meilleure qualité d'apprentissage.

En accompagnement de cette construction, la traduction disciplinaire des comportements consolide l'acquis pédagogique à inculquer. Il faut installer des codes de bonne conduite et les incorporer dans des règlements intérieurs et les traduire ipso facto en note de comportement, note qui participe aussi à la confection de la moyenne générale. Dans les cas d'insubordination répétée concernant les adolescents avancés en âge, il faut chercher des solutions innovantes qui allient discipline et apprentissage.

Ces solutions ne peuvent être trouvées qu'auprès de la respectueuse institution militaire. Et en gardant ce cap de rattrapage social par cette institution, il faut penser à réinstaurer le service militaire, du moins pour les jeunes oisifs sortis du système de formation et qui, dans leur désœuvrement, peuvent se prêter à tous les dérapages. L'institution militaire peut les réinsérer dans la société après la mise à niveau formative et sociale.

Enfin le corps enseignant, lui aussi, a des engagements de conduite à respecter afin d'approcher une certaine exemplarité. L'objectif de bien éduquer doit devenir son souci majeur. Il faut par conséquent le mettre en situation d'y arriver en le motivant et en l'installant dans le confort professionnel à l'aide d'un code déontologique approprié et grâce à un statut valorisant.

3.3. Production du système d'éducation-formation

Tout système de formation vise l'efficience qui se vérifie essentiellement à travers deux conditions (1) le coût d'un bon apprentissage doit être raisonnable et (2) les lauréats sont intégrés quasi automatiquement dans l'appareil productif. Notre système de formation semble en être assez éloigné, du moins en ce qui concerne la période analysée. Il ne satisfait aucune des deux conditions.

La première condition, en dehors des problèmes de contenus et programmes discutés ci-dessus, porte sur le coût de formation. Il est trop élevé au Maroc³⁵, surtout par rapport à la qualité de l'output du système. Il faut, par conséquent débusquer les gaspillages, les tricheries et les négligences. Un audit généralisé du système est nécessaire. Cette question du coût de revient de la formation est essentielle, car notre situation, à savoir pays en voie de développement ayant des ressources limitées et des besoins cruciaux dans beaucoup de domaines et un système de formation défaillant, ne peut se permettre une allocation des ressources biaisée par la bureaucratie et les niches rentières. C'est loin d'être la voie de l'efficacité, de la croissance et de la compétitivité.

La seconde condition nous interpelle au niveau de l'accessibilité des lauréats à l'emploi. On a vu précédemment que les torts sont partagés entre le système de formation et celui de la production. Il faut par conséquent agir sur les deux parties (cf. conclusion générale) et en même temps veiller à installer un cadre législatif d'insertion le plus incitatif possible pour fluidifier la relation entre qualification et compétence. L'insertion des jeunes diplômés mérite donc une réflexion sérieuse dans le cadre du renouveau industriel et surtout lors de l'affirmation du modèle de développement.

Le marché de l'emploi, quand il fonctionne au niveau technologique requis, est pourvoyeur de compétences qu'il faut rémunérer de manière assez stimulante pour alimenter les sources de productivité et freiner les départs de nos meilleurs lauréats à l'étranger. Il faut créer, en parallèle, un climat propice à l'épanouissement de l'encadrement par le partage de la responsabilité créative et la démocratisation de la prise de la décision lors du processus productif.

Dans cet ordre d'idées, nous proposons de revoir le système de la formation professionnelle qui doit évoluer et se scinder en deux composantes indépendantes, l'une pour compléter les formations sur le marché de l'emploi et l'autre comme cycle parallèle de l'enseignement général.

La première composante n'est autre que la formation professionnelle telle qu'elle est définie aujourd'hui. Ce type de formation a comme tutelle le ministère de l'emploi et non le ministère de l'enseignement. Cela explique parfaitement son fonctionnement actuel qui est de produire sur demande des promotions de qualifications moyennes³⁶ pour tels ou tels secteurs qui ont besoin de faire évoluer le métier.

Dorénavant il importe de modifier la population cible de ce type de formation qui doit se consacrer essentiellement à la formation continue en faveur des salariés des secteurs de production intéressés. Ainsi, l'offre de formation continue sera parfaitement disponible et suffisamment professionnelle pour débloquer le potentiel de demande exprimée par les entreprises, en particulier sur le plan technique. L'acquisition continue des compétences par l'intermédiaire de ce type de formation fera certainement gagner le marché de l'emploi en efficacité.

Pour la population actuelle qui s'adresse aux institutions de formation permanente, il faudrait créer un cycle d'apprentissage complémentaire des enseignements classiques qui, à partir du niveau collège, offre des structures d'enseignement orientées formation technique. Ces structures doivent être sous la tutelle du ministère de l'enseignement et opérer en parallèle de l'enseignement général de façon à constituer une alternative aux écoliers qui ont des difficultés, ou qui préfèrent un apprentissage moins théorique et plus pratique.

Cette offre technique doit être complète allant donc du niveau collège, poursuivant par un niveau secondaire et s'achevant par l'enseignement technique supérieur. Ainsi, tous les types de formation, qu'ils soient généraux ou techniques, débouchent in fine sur les niveaux supérieurs adéquats. On peut même imaginer des passerelles entre les deux systèmes comme celui qu'on aurait si un bachelier est intéressé par l'enseignement technique supérieur. A l'inverse, on peut concevoir des conditions de passage d'un technicien qui vient de finir son cycle secondaire et qui se découvre une envie universitaire. Pour que cela puisse fonctionner en harmonie et en complémentarité, il faudrait que :

- Les contenus de cet enseignement technique incorporent des niveaux minima³⁷ de l'enseignement général.
- La fin du secondaire doit être sanctionnée par un bac technique tant que le bac général existe.
- L'enfant qui quitte ce type de formation précocement devrait bénéficier d'un diplôme professionnel dès sa troisième année dans le système.

Ces conditions servent à valoriser ce système et lui donner crédit et poids. De la sorte on gagne sur plusieurs plans parmi lesquels :

- Lutte efficace contre l'abandon de scolarité ;
- Elargissement de la gamme et de la typologie de profils ;

- Parfaite adéquation avec les besoins du marché du travail en ce qui concerne les lauréats techniciens ;
- Introduction de la technique dans les secteurs où celle-ci est peu utilisée, pour gagner en productivité ; et
- Amélioration sensible de l'encadrement technique.....

A priori, le gain compétitif est évident. En tout cas ce système existe dans d'autres pays. En Belgique, par exemple, ce système est très performant. Au niveau supérieur, il possède des instituts spécialisés (industrie alimentaires, industries chimique....) qui ont une réputation mondiale³⁸. On peut facilement pressentir les gains productifs en qualité, valeur ajoutée et variété de produits si notre secteur agro-alimentaire pouvait disposer d'un institut technique supérieur spécialisé dans l'alimentaire.

Du résultat constaté à propos du quota de la population universitaire et de sa performance, on peut affirmer que cette catégorie d'étudiants est plus appliquée et plus motivée. Par ailleurs la charte de l'enseignement favorise l'installation de passerelles entre les différents types d'enseignement supérieurs publics. Il nous paraît logique de proposer, dès lors, l'accroissement des quotas. On peut concevoir aussi la possibilité d'ouvrir le concours national à cette population au lieu de la faire concourir au niveau de l'école. Si on va dans cette direction, une saine émulation réveillerait sans aucun doute les lauréats des écoles préparatoires qui retrouveraient motivation et performance. La qualité de la formation en bénéficierait sérieusement et la performance du secteur privée s'en trouverait normalement affectée par une saine correction des mérites.

L'initiative des 10 000 ingénieurs a prêté à beaucoup de discussions et commentaires. C'est indiscutablement une bonne idée, pour au moins deux raisons théoriques. La première rappelle l'importance de ce type de formation dans la performance du capital humain, la seconde se réfère au rôle qu'occupe l'ingénieur dans la théorie de l'innovation, et, les deux sont des stimulants de la compétitivité. C'est donc la mise en œuvre qui est en cause. Il n'est pas trop tard pour tracer une nouvelle trajectoire à ce processus en régionalisant l'initiative.

Tout comme la maison mère et sa filiale dans le monde de l'entreprise, on peut parfaitement répartir la croissance des effectifs et des lauréats entre l'institution centrale et ses antennes régionales. Ceci aurait le mérite de s'inscrire dans la nouvelle administration territoriale du pays, et pourrait vraisemblablement bénéficier de ressources supplémentaires de la part des régions. On peut citer d'autres externalités positives à cette régionalisation comme la proximité et la minimisation des coûts des études pour les parents (loyers, transport...) ou la création de pôle d'excellence au niveau de la région en fonction des spécificités et des ressources.

3.4. Evaluation des politiques publiques

L'évaluation est une composante majeure de la bonne gouvernance. Toute réforme mise en œuvre dans le domaine de la formation et de l'accumulation du capital humain doit être soumise à l'évaluation. Celle-ci a l'avantage de diagnostiquer les forces et les faiblesses et permet de capitaliser sur l'essentiel pour pouvoir progresser en continu et sans points de rupture.

La réforme nécessite donc l'établissement de mécanisme de suivi des parcours et des résultats. Concevoir et mettre sur pied ces mécanismes doit devenir une condition préalable de mise en œuvre. Ce qui a été initié et imposé dans le cas des grands chantiers des infrastructures, à savoir le suivi des dépenses et des travaux, peut être transposé parfaitement dans le système de formation. Ce suivi permettant le traçage des actes et des résultats, aboutit à la transparence qui est elle-même un critère fondamentale de la bonne gouvernance

Pour être pratique et efficace, l'évaluation, dont l'importance va aller crescendo avec la multiplicité des besoins de financement, doit s'inscrire dans un contexte institutionnel et s'ériger en une instance d'évaluation et de coordination de l'action publique, rattachée directement à la Primature. Cette instance doit être pourvue de ressources suffisantes pour mener à bien cette tâche fondamentale, grâce à quoi nous pouvons espérer gagner en rationalité et en efficience.

Dans le domaine de la formation, la question du rapport entre le coût et le rendement peut, alors, être posée sur des bases rationnelles. Cette question essentielle englobe les problématiques éducatives publique et privée, car il est temps de définir les rôles et les dimensions de chacun des systèmes. En effet toute réforme réussie modifie la part de marché du secteur privé qu'il faut stimuler par un cadre de régulation incitatif de manière à constituer une alternative de qualité et non pas un refuge.

3.5. Modèle de développement

Dans cette dernière partie des recommandations, nous discutons plusieurs points qui ne définissent³⁹ pas exactement le modèle de développement mais contribuent à son efficience. On connaît parfaitement le cap que le pays s'est fixé, par conséquent les propositions que nous allons aborder sont orientées en conséquence. En premier lieu, il faut veiller à la cohérence de la réforme de l'éducation-formation dans ses composantes humaines, matérielles et pédagogiques. Cette cohérence concerne, d'abord, les constituants de la réforme mais il est nécessaire de la trouver aussi entre la réforme de l'éducation-formation et les plans sectoriels concernant l'appareil productif. Dans ce but, la meilleure stratégie est celle de lancer des politiques transversales en amont des stratégies verticales en vue de fluidifier les sentiers de croissance et éviter les goulots d'étranglement.

La politique transversale la plus importante est relative à la qualité du capital humain à disposition des secteurs de production. L'approche transversale a donc le mérite d'être globale et multidimensionnelle, contrairement aux stratégies sectorielles. Par conséquent, définir les politiques transversales adéquates est le meilleur gage de la cohérence des réformes.

La seconde politique transversale en importance est relative à la recherche et développement (RD) dont on ne peut que déplorer le très faible niveau. Par conséquent fortifier la RD est une condition essentielle de croissance et compétitivité. Il faut rappeler que discuter de la problématique de la RD, c'est poser la question du rôle des pouvoirs publics dans les domaines de la recherche scientifique et du développement technologique car les performances industrielles sont clairement en rapport avec la politique économique. C'est le seul cas de figure où les théories économiques acceptent et recommandent cet interventionnisme qui s'avère souvent être fort bénéfique.

Dynamiser notre RD est plus que souhaitable, cela exige d'établir un cadre légal favorable à la pratique de la recherche, de décréter un statut motivant et libérateur d'énergies au profit des organismes en charge de la recherche et trouver des moyens financiers conséquents. Les entreprises sont partie prenante, elles doivent assumer une participation financière substantielle, en partenariat avec les pouvoirs publics. Elles sont les destinataires exclusives de toute innovation ou percée en RD.

On ne peut parler de RD sans évoquer l'université qui doit en principe occuper la première place dans le domaine. Il est fort souhaitable de la voir remplir cette fonction avec succès. Par conséquent, il faut la préparer et orienter les efforts dans ce but. Cela nécessite d'apporter des remèdes aux lacunes citées ci-dessus. Il faut donc, pour solutionner les problèmes, s'atteler à :

- planifier la dynamique des ressources humaines
- stimuler et ressourcer les cycles de doctorat, dans les facultés comme dans les écoles de la formation des cadres.
- organiser et structurer la recherche existante
- faire renaître le statut d'assistant de recherche
- renforcer et valoriser le rôle de la recherche dans l'activité d'enseignement

L'ouverture du commerce extérieur est certaine mais elle s'est faite de manière désordonnée et surtout sans logique économique. L'instauration des zones de libre échange est le meilleur exemple du manque de cohérence dans ce domaine aussi. Aucune des zones de libre échange concernant le Maroc ne lui profite réellement, donnant ainsi une autre preuve de sa faible compétitivité. Il faut par conséquent revoir ce modèle d'ouverture qui ne fait que creuser le déficit de la balance commerciale.

Il faut maîtriser l'ouverture économique, la lier à l'intégration régionale⁴⁰ et conforter la réorientation sud qui présente un futur sous les meilleurs auspices. La maîtrise est nécessaire pour préserver les équilibres financiers externes et internes. Par conséquent, pour éviter la désindustrialisation qui guette notre appareil productif, nous pensons qu'il est indispensable de construire des stratégies industrielles qui ont pour objectifs de :

- renforcer le secteur de substitution aux imports du moins pour les produits industriels courants. Dans cet ordre d'idées, il faut solliciter les délocalisations de nos voisins du Nord, en particulier en ce qui concerne les industries déclinantes pour perte de compétitivité. Les entreprises de ces secteurs pourraient retrouver vigueur, surtout si on peut leur proposer un capital humain performant ;
- élargir la gamme des produits exportables par une mise en valeur des ressources propres non exploitées au niveau industriel (cf. conclusion générale). Ce qui implique de transformer tout ce qui peut être exporté et diminuer au maximum l'exportation de produits bruts ;
- monter en valeur ajoutée via la formation adéquate du capital humain (profils techniques, artistiques et administratifs), l'investissement continu en capital physique de pointe et surtout via le démarrage de la RD orientée industrie ;
- organiser la production pour qu'elle puisse répondre valablement et rapidement à la demande des grands marchés.

Ces stratégies de moyen terme se préparent dans un environnement économique qui doit mettre en exergue la montée de l'encadrement et l'installation d'un esprit d'entreprenariat chez nos jeunes. Pour compléter le tableau des réformes à faire, rappelons, par souci de clarté et d'assainissement, que l'économie marocaine a besoin de normaliser et réglementer tous les métiers. Autrement dit de combattre l'informel et rentrer de plein pied dans la modernité.

ANNEXE 1

Définir un modèle de développement pour le Maroc est très important en termes de visibilité et des choix économiques. C'est une tâche ardue qui incombe aux politiques en partenariat avec les forces vives de la nation. Nous, dans le cadre de ce travail, posons juste quelques points à traiter par rapport à la problématique qui nous concerne. Les composantes présentées nous semblent donc être les plus représentatives. Ce choix n'est pas exhaustif mais couvre l'essentiel des questions économiques pertinentes.

a. Le positionnement et le statut des secteurs public et privé

- ✓ La complémentarité, le partage et le partenariat (réformes administratives, pilotage économique, réglementation et régulation...)
- ✓ La privatisation versus la nationalisation (service public et offre privée alternative, en particulier dans le domaine de l'enseignement).
- ✓ L'investissement structurel et le financement de la croissance (CT versus LT).
- ✓ Concurrence et compétitivité

b. Le marché intérieur ou les exportations

- ✓ Développement durable (préserver le patrimoine de mère nature et sauvegarder les intérêts vitaux des futures générations)
- ✓ Quel tremplin pour une croissance dynamique, marché intérieur ou exportations ?
- ✓ La valeur ajoutée (moteurs de la croissance, montée en puissance, maîtrise technologique, capacité d'innovations...)
- ✓ L'offre d'export (quels marchés investir ? Quelles niches à développer?).
- ✓ Les zones d'exportation et les marchés ciblés (diversification, problèmes de logistique...)
- ✓ Le régime et la politique de change (arrimage, flexibilité et contrôle de change)

c. Le degré de protection et le niveau d'ouverture à l'international

- ✓ Le développement des activités économiques jeunes (nouveaux secteurs des stratégies industrielles)
- ✓ Les impacts sociaux et environnementaux (protection des consommateurs, pollution..)
- ✓ L'instauration des ZLE et l'application des accords régionaux

- ✓ Le problème des normes et autres barrières qualitatives (mesures phytosanitaires)
- ✓ La règle d'origine et l'intégration des processus industriels.
- ✓ L'intensification de la concurrence et la rente

d. La langue nationale par rapport aux langues de la mondialisation

- ✓ Problématique complexe et multicritère (culturel, religieux, social, linguiste,..)
- ✓ En interne, exigence d'harmonie et convivialité
- ✓ En externe, outils d'immersion internationale
- ✓ En absolu, besoins impérieux de formation avancée et de recherche scientifique.

e. Les fondamentaux de la politique économique dans le cadre de la compétitivité du pays

- ✓ L'allocation des ressources et la répartition des revenus
- ✓ La fiscalité compétitive
- ✓ La politique d'éducation, apprentissage et formation
- ✓ Les politiques de recherche et développement publique et privée
- ✓ L'aménagement territorial et disparités régionales
- ✓ Infrastructure et logistique.

ANNEXE 2

Le premier modèle part de la fonction de production suivante exprimée en logarithme :

$$\ln y = \ln A + a.\ln k + b.\ln h + u$$

avec y représentant la production par travailleur, k le capital physique par travailleur, h le niveau moyen de capital humain, A paramètre technologique et u terme d'erreur

L'impact du capital humain sur la croissance et la productivité est mesuré par le paramètre b de l'équation précédente. Les problèmes bien connus de non-stationnarité des séries macroéconomiques imposent l'adoption du modèle à correction d'erreur pour son estimation. Le modèle retenu en définitive est le suivant :

$$\text{Modèle I : } \Delta \ln y = \ln A + a.\Delta \ln k + b.\Delta \ln h + c.EC(t-1) + u$$

où $\Delta \ln y$ représente la variation de $\ln y$, $\Delta \ln k$ la variation de $\ln k$, $\Delta \ln h$ la variation de $\ln h$ et $EC(t-1)$ le terme de correction d'erreur déduit de la relation de long terme exprimant le niveau de production en fonction du capital physique et du capital humain.

On notera que l'estimation directe de ce modèle sans le terme $EC(t-1)$ peut être effectuée suivant la spécification suivante :

$$\text{Modèle I' : } \Delta \ln y = \ln A + a.\Delta \ln k + b.\Delta \ln h + c.\ln y(t-1) + d.\ln k(t-1) + e.\ln h(t-1) + u$$

Le second modèle se base sur une fonction de production de type Cobb-Douglas complétée par une relation liant le paramètre technologique A au niveau du stock de capital humain. Cette relation s'exprime ainsi :

$$\ln A = a + b.\ln h + c.X$$

avec A représentant le paramètre technologique, h le stock de capital humain et X représentant toute autre variable pouvant influencer le paramètre technologique. Dans certains modèles, la variable X considérée est le ratio des importations-investissement. Cet indicateur est supposé saisir la capacité d'intégration des technologies en provenance de l'extérieur. La spécification de l'équation à estimer suivant cette approche est la suivante :

$$\text{Modèle II : } \Delta \ln y = a + b.\Delta \ln k + b.EC(t-1) + c.\ln h + d.(M/FBCF) + u$$

où $M/FBCF$ désigne le ratio importations-investissement

Cette même équation peut être estimée selon la spécification suivante excluant le terme de correction d'erreur :

$$\text{Modèle II' : } \Delta \ln y = a + b.\Delta \ln k + b.\ln y(t-1) + c.\ln k(t-1) + d.\ln h + e.(M/FBCF) + u$$

BIBLIOGRAPHIE

- Association Internationale pour l'évaluation du rendement scolaire, *programme international de recherche en lecture scolaire 2006*, Rapport de Nouvelle-Ecosse 2007.
- Association Internationale pour l'évaluation des acquis scolaire *Rapport de l'Ontario* décembre 2007
- Awil (Sobhi), Akkari (Abdeljalil), et Azami (Bouthaïna): *Education, diversité et cohésion sociale en Méditerranée occidentale* publication UNESCO Rabat 2010.
- Banque Mondiale: *Un parcours non encore achevé : La réforme de l'éducation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord "rapport sur le développement de la région MENA (résumé Analytique)* publication de banque Mondiale 2007
- Becker G. (1975) : « *Human Capital* », 2nd edition, University of Chicago Press, Chicago
- Conseil Supérieur de l'enseignement : *Réussir l'école pour tous*. Rapport annuel 2008.
- Donald J. Johnston: *l'investissement dans le capital humain, Une comparaison internationale*, publication du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement. OCDE 1998
- Dumont (H), Istance (D) et Benavides (F): *Comment apprend-on ? la recherche au service de la pratique* publication de l'OCDE année 2010.
- Gurria (A): *regards sur l'éducation 2010, les indicateurs de l'OCDE*. publication de l'OCDE, année 2010.
- Gurria (A): *Le capital humain Comment le savoir détermine notre vie*, publication de l'OCDE, année 2007.
- H.C.P: Rapport: *Les sources de la croissance économique au Maroc*, publication du HCP Septembre 2005
- Hemmings (Ph): *Israeli education Policy: how to move ahead in reform* (OCDE) Organisation for Economic Co-operation and Development ECONOMICS DEPARTMENT WORKING PAPER No. 781
- Hugon(Ph): *La scolarisation et l'éducation : facteurs de croissance ou catalyseurs du développement ?* In revue Mondes en Développement Vol.33-2005/4-n°132
- Irwin Kirsch (et al) (2002): *la lecture, moteur de changement performances et engagement d'un pays à l'autre, résultats du cycle d'enquêtes de PISA 2000*, Paris, 2002.
- Ischinger (Barbara): *Education Today 2010 the OECD Perspective*. Publication de l'OCDE 2010.
- Léné(A): *L'éducation, la formation et l'économie de la connaissance : approches économiques* in revue Education et Société N°15 2005/1
- Matsuura (Koïchiro): *vers les sociétés du savoir, rapport mondial de l'UNESCO*. Editions Unesco 2005.
- M.E.N.E.S.F.C: *Ensemble pour une école de la réussite*, Programme d'Urgence 2009-2012. Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la formation des cadres.
- M.E.N.Turkey): *National Education Statistics Formal Education 2008-2009*.
- Mincer J. (1974): « *Schooling, Experience and Earnings* », New York, National Bureau of Economic Research
- Ministry of national education: *education statistics of turkey 2005-2006*, publication of Ministry of national education.
- Nordman C. (2002) : « *Diffusion du capital humain et effets d'entreprise* », Revue Economique, vol. 53, mai 2000, p.647-658.
- Nordman C.(1999) : « *Capital humain et effets d'apprentissage* » Revue Région et Développement, vol. 9, 1999, p. 65-104.

OCDE: *Résultats du PISA 2009 : Synthèse OCDE 2010*

Resnik(J): *Le curriculum et la formation de sujets nationaux en Israël* in revue *ÉDUCATION ET SOCIÉTÉS* n° 7/2001/1

T Sobhi (T), Sophie (Ce), Amapola (A), (2010) *Education au Maroc Analyse du Secteur*, publication de l'UNESCO, Bureau multi pays pour le Maghreb, 2010.

UNESCO: *Enfants non scolarisés*, publication de l'Institut de statistique de l'UNESCO, Montréal, 2005

Banque Mondiale, *Climat de l'investissement au Maroc*, Mai 2008

Bley, Laurent et Guy Shuller, *Les indicateurs synthétiques de compétitivité 1995-2005*, Economie et statistique, 2006

Michèle Debonneuil et Lionel Fontagné: *Conseil d'Analyse Economique-France, Compétitivité*, Rapport de, 2003

Haut Commissariat au Plan (Maroc) : *Comptes nationaux, Base 1998*

Haut Commissariat au Plan (Maroc) : *Activité et emploi, Résultats de l'enquête nationale sur la population active, 1999 à 2010*

Kierzenkowski Rafal, *Le défi du redressement de la compétitivité française*, OCDE 2009.

Observatoire de la Compétitivité, Ministère de l'économie et du commerce extérieur, Luxembourg, *Bilan de la compétitivité*, 2010

OCDE, *La stratégie de l'OCDE pour l'innovation*, 2010

World Economic Forum, *The global competitiveness report, 2008-2009 et 2010-2011*

World Economic Forum, *Etude de la compétitivité du monde arabe*, 2010

World Economic Forum, *Rapport sur la compétitivité en Afrique*, 2009

H.C.P , *Repères statistiques 1998 - 2008*

Mankiw, G., Romer, D., & Weil, D. (1992) "A contribution to the Empirics of Economic Growth", the Quarterly Journal of Economics, vol. 107, n°2, pages 407-437

OCDE, *Education at a Glance*. Paris. (2005b).

OCDE, *Promouvoir la formation des adultes* Paris (2005a)

Pritchett,L, "Where has all the education gone?" World Bank Economic Review, vol.15, n°3, pages 367-391. 2001

NOTES

¹ OCDE, Direction de la gouvernance publique et du développement territorial

² Les pays de la Triade sont: (Etats-Unis et le Canada, l'Union Européenne et le Japon et Asie du Sud-Est)

³ Stratégie du Secrétariat d'Etat à l'artisanat concernant la qualification, la labellisation et la couverture sociale.

⁴ Ischinger B. (OCDE) et Matsuura K. (UNESCO)

⁵ Le processus de Bologne (ou processus de Sorbonne-Bologne) est un engagement à construire un espace européen de l'enseignement supérieur avant 2010. Il ne s'agit pas d'un système universitaire unique, mais de placer les systèmes nationaux diversifiés dans un cadre commun fondé sur trois points clefs : Licence Master Doctorat (LMD)

⁶ Banque Mondiale, Rapport sur le développement de la région MENA, Un parcours non encore achevé : la réforme de l'éducation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 2010.

⁷ Hddigui, E. M. (2007). « *Evaluation of student achievement in Morocco* », Document de référence pour le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008.

⁸ Programme international de recherche en lecture scolaire.

⁹ TIMSS: Trends in International Mathematics and Science Study

¹⁰ Early Home Literacy Activities

¹¹ Sobhi (Tawil), Sophie Cerbelle), Amapola (Alama) **EDUCATION AU MAROC ANALYSE DU SECTEUR**, Rabat UNESO, 2010.

¹² 'Le programme d'enseignement de base de la Turquie' p18 In la revue du programme de l'OCDE pour la construction et l'équipement de l'éducation. <http://www.oecd.org/dataoecd/0/43/1933434.pdf>

¹³ <http://www.edufile.net/Bienvenue-sur-EduFLE-net>

¹⁴ Ministère de l'Education et de formation de la république tunisienne. Page Web:

http://www.education.tn/fr/statistiques/education/taux_scolrite.htm

¹⁵ Cf. Ministère de l'Education et de formation de la république tunisienne, http://www.education.tn/fr/statistiques/education/moyenne_eleve_classe.htm

¹⁶ Entre 4696 dh et 5870 dh.

¹⁷ Michael Porter, professeur de stratégie d'entreprise à Harvard

¹⁸ Paul Krugman, « Scale Economies, Product Differentiation, and the Pattern of Trade », in *American Economic Review*, vol. 70, No. 5., n° 1, december 1980, p. 950-959

¹⁹ Terme technique désignant le type de croissance qui réduit sensiblement les inégalités et améliore la distribution des revenus

²⁰ HCP, enquête emploi

²¹ Pays candidat à l'intégration dans l'Union Européenne

²² L'information contenue dans Trade Map est basée sur COMTRADE, la plus grande base de données mondiale sur les flux commerciaux de produits, gérée par la Division de statistique des Nations Unies (UNSD)/

²³ Payement en « noir », sous facturation, non déclaration.....

²⁴ Base COMTRADE, nomenclature SH

²⁵ Femise, Tempus, Meda,... sont des institutions du partenariat euro-méditerranéen, qui ont comme premier objectif d'offrir des opportunités à leurs propres chercheurs de manière à ce que la plus grande partie des fonds misés à disposition dans ce cadre de partenariat leur soit allouée.

²⁶ C'est ainsi qu'on a vu arriver au sein de l'université des professeurs issus eux-mêmes du système « arabisé » et qui par conséquent n'avaient pas la maîtrise parfaite de la langue d'enseignement.

²⁷ Groupement par spécialités, conglomerats, partenariat avec l'université publique, construction de campus,.....

²⁸ Maroc Numeric Cluster

²⁹ D'après la définition du Ministre du commerce et de l'industrie, « un cluster doit avoir statut d'association dont les membres sont les entreprises, les centres de recherche et de formation et les institutions opérant dans l'industrie et la technologie. Il doit se doter d'une stratégie commune de développement dont l'objet statutaire est de stimuler l'émergence des meilleurs projets collaboratifs innovants. »

³⁰ CE3M qui opère dans l'électronique et la mécatronique et l'Océan pôle Tan Tan pour l'agroalimentaire.

³¹ Sciences mathématiques, reine des filières est la seule à offrir un vrai choix d'études supérieures. Les autres filières sont systématiquement canalisées vers les facultés respectives surpeuplées et sous-encadrées.

³² C'est le cas actuellement, on sépare les littéraires et scientifiques d'abord, ensuite le groupe des scientifiques est à son tour fractionné..... Dans ce schéma, ce qui est à revoir c'est le calendrier pédagogique des fractionnements.

³³ Il faut tenir compte des moyennes par groupes de cours de discipline et par spécialisation quand elle celle-ci existe.

³⁴ Le ministère de l'enseignement vient d'annoncer, en ce mois d'octobre, sa décision de classer les écoles privées.

³⁵ 6% du PIB et jusqu'à 9% si on intègre les paiements effectués directement par les parents au profit de l'école privée et des cours de soutien.

³⁶ Techniciens et travailleurs spécialisés

³⁷ Enseignement de base allégé (moins de contenu littéraire, contenu scientifique orienté pratique)

³⁸ Des enseignes marocaines de boucherie et de charcuterie ont des lauréats de ces instituts.

³⁹ La définition économique du modèle de développement se trouve en annexe.

⁴⁰ Quand les obstacles politiques seront surmontés